

ETAT V

ANNEXE SUR LE GENRE



**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2023

RAPPORT GENRE 2023

Septembre 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS	
AGETIC	Agence des Technologies de l'Information et de la Communication
AGR	Activités Génératrices de Revenu
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et d'Electrification Rurale
ANDC	Agence Nationale de la Communication pour le Développement
ASACO	Association de Santé Communautaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCS	Bureau Central des Soldes
BIT	Bureau International du Travail
BSG	Budget Sensible au Genre
CAFO	Coalition des Associations Féminines et Organisations
CAG	Comité Aviseur Genre
CAK	Centre Aoua KEITA
CAPF	Centre d'Accueil et de Placement Familial
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CDPE	Centre de Développement de la Petite Enfance
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEDEAO	Communauté Economique et Douanière de l'Afrique de l'Ouest
CFPF	Centre de Formation Pratique
CGA	Centres de Gestion Agrées
CGS	Comite de Gestion Scolaire
CMA	Coordination des Mouvements de l'AZAWAD
CNAPN	Comité National pour l'Abandon de Pratiques Nuisibles à la Mère et à l'Enfant
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CPF	Code des Personnes et de la Famille
CPN	Consultation Périnatale
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CREDD	Cadre de Relance Economique pour un Développement Durable
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CS-PNG	Conseil Supérieur Politique Nationale Genre
DBG	Direction Générale du Budget
DESC	Droits Economiques Sociaux et Culturels
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Nuisances et Pollutions
DNFPP	Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

EDSM-VI	Enquête Démographiques de Santé Mali VI
EFH	Egalité Femme/Homme
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
EPT	Education Pour Tous
FAFE	Fonds d'Appui à l'Autonomisation et à l'Epanouissement de la Femme et de l'Enfant
FNAA	Fonds National d'Appui à l'Agriculture
GEDEFOR	Projet Gestion Décentralisée des Forêts
GRFF	Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
GRM	Gouvernement République du Mali
IDH	Indice de Développement Humain
MEADD	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable
MEF-SG	Ministère de l'Economie et des Finances - Secrétariat Général
MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
MGF	Mutilations Génitales Féminine
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
ODD	Objectifs du Développement Durable
PACR	Projet d'Appui aux Communautés Rurales
PACUM	Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali
PADEC	Projet d'Appui au Développement Economique Communautaire
PAJM	Programme d'Appui à la Justice au Mali
PAPAM	Programme d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali
PAP	Programme Annuel de Performance
PBSG	Planification et Budgétisation Sensible au Genre
PDDAFFE	Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille 2020-2029
PDD-DIN	Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger
PDDSS	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social 2014-2023
PDH	Promotion des Droits de l'Homme
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PEFA	Dépenses Publiques et Responsabilité Financière/Public Expenditure Financial Accountability
PF	Planification Familiale
PGRN-CC	Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Changement-Climatique
PNG	Politique Nationale Genre
PNISA	Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PPD-PAP	Programmation Pluriannuel et le Programme Annuel de Performance
P-RM	Président de la République du Mali

PROCEJ	Projet de Développement des Compétences et de l'Emploi des Jeunes
PRODAFFE	Programme de Développement de l'Autonomisation de la Femme et de l'Enfant et de la Famille 2020-2024
PRODEC	Programme Décennal de l'Éducation
PROSEA	Programme Sectoriel Eau Assainissement
PRPRM	Projet de Réduction de la Pauvreté dans la Région de Mopti
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RG 21	Rapport Genre 2021
SAPEP	Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole des Petits Exploitants
TA	Taux d'Achèvement
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFF	Violences Faites aux Femmes et aux Filles
VSBG	Violences Sexuelles Basées sur le Genre

RESUME EXECUTIF

Elaboration du Rapport Genre au sein du processus budgétaire

Le présent Rapport Genre 2023 (RG23) présente les réalisations de l'année 2021 et la planification pour la période 2023-2025. Il s'inscrit dans une démarche pluriannuelle et graduelle d'amélioration de sa préparation et de son utilisation.

Le Ministère de l'Economie et des Finances a élaboré le premier Rapport Genre en 2012 conformément à l'axe d'orientation n°6 de la Politique Nationale Genre.

Pour l'élaboration de la loi de Finances, le respect des échéances institutionnelles est fondé sur la lettre circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances. Cette lettre circulaire définit pour le Gouvernement les étapes de l'élaboration de la loi de Finances 2023 et de ses annexes.

En 2022, la **lettre circulaire n°01086/ MEF-SG du 11 avril 2022** fixe les normes d'élaboration de la loi de Finances 2023. C'est cette unique lettre qui donne au Rapport Genre 2023, sa légitimité juridique et le devoir pour chaque membre du Gouvernement concerné, l'obligation de présenter son rapport genre spécifique de son secteur. Le Rapport Genre est comme annexe de la loi, qui respecte le circuit de l'adoption du projet de loi de Finances. Il est d'abord présenté en Conseil des Ministres avant de se retrouver sur la table du Conseil National de Transition, organe législatif de la Transition.

Ainsi, le Rapport Genre, qui présente annuellement les engagements et réalisations des départements sectoriels concernés en matière d'équité femmes/hommes, est une partie intégrale de l'information budgétaire plus large élaborée par ces départements à travers leur Projet Annuel de Performance (PAP) et leur Rapport Annuel de Performance (RAP). Le présent rapport présente les réalisations de 2021 et la planification pour 2023 à 2025.

Pour faciliter aux représentants du Gouvernement son établissement, aux parlementaires et au public sa lecture et sa compréhension, le RG est présenté sous un format standard utilisé par tous les ministères concernés.

La démarche de préparation du RG 2023, coordonnée par la DGB¹ a été annoncée la lettre circulaire n°01086/ MEF-SG du 11 avril 2022. Comme les années antérieures, un canevas standard de rédaction du RG est mis à la disposition des différents départements concernés.

Outre l'introduction générale et la conclusion, la structure et le contenu du Rapport Genre 2023 se présentent en deux grandes parties :

La première partie avec six chapitres présente un profil genre succinct à travers une analyse transversale relative à la problématique de l'égalité entre les sexes comme finalité de la lutte contre la pauvreté telle que définie dans les différents axes du CREDD 2019-2023. Ainsi, les principaux « défis genre » aux plans juridique, social, économique et politique sont abordés.

La deuxième partie présente les données collectées par chacun des départements sectoriels, classés sous le prisme des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Au sein de la deuxième partie, les départements ministériels sont regroupés selon trois (03) chapitres qui déterminent les secteurs de développement durable conformément à l'approche droits humains en référence au tableau ci-dessous :

¹DGB : Direction Générale du Budget

Axes thématiques (secteurs de développement durable)	Ministères sectoriels en charge de :
1. Accès équitable aux droits civils et politiques	Justice et Droits de l'Homme, Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Travail et Fonction Publique, Communication, Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration
2. Accès équitable aux droits sociaux : Services sociaux de Base	Santé et Développement Social, Education Nationale, Mines-Energie et Eau, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Environnement-Assainissement et Développement Durable, Jeunesse et Sports
3. Accès équitable aux droits économiques et opportunités économiques	Développement rural, Industrie -Commerce et Promotion des Investissements, Emploi et Formation Professionnelle, Economie et Finances, Culture artisanat et tourisme

A l'intérieur de chaque « Axe thématique », les points suivants sont décrits par ministère :

- les enjeux genre du secteur couvert par ledit ministère ;
- les mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre entreprises par le ministère ;
- l'évaluation des activités menées en 2021 selon une catégorisation des programmes sensibles au genre inscrits dans la loi de Finances 2021 ;
- la planification et budgétisation des actions genre pour l'année 2023 jusqu'en 2025.

Sous l'impulsion conjointe des ministères de l'Economie et des Finances et de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, une dynamique pluriannuelle d'amélioration de la préparation et de l'utilisation du Rapport Genre a été entamée en 2019 avec la mise en place auprès de la DGB, d'un groupe ad hoc composé d'experts.

La présentation du Rapport Genre 2022 a tenu compte des améliorations proposées aussi bien dans le processus que dans le contenu. Cette démarche inclusive vise à fournir une base d'informations de plus en plus complète afin d'asseoir les décisions de politique budgétaire en considérant leur impact sur la réduction des inégalités de genre, y compris le suivi des résultats de ces décisions.

Le but est donc d'enrichir graduellement le contenu du RG, en couvrant un champ de plus en plus large des dépenses publiques en procédant à des analyses plus approfondies à travers l'utilisation d'un ensemble d'outils de PBSG plus complets et plus pertinents. Le canevas amélioré approfondit l'information présentée par ces ministères à travers un « budgetgenre » initial selon trois perspectives complémentaires:

- un « budget genre ciblé », qui trace les allocations budgétaires ciblant directement l'égalité de genre dans le budget-telles que par exemple les allocations budgétaires d'actions exclusivement destinées à la scolarité des filles;
- le champ stratégique de la budgétisation sensible au genre, pour chaque ministère concerné, à savoir, l'identification des programmes du ministère qui sont stratégiquement importants pour améliorer l'égalité de genre, sur la base de leur contribution aux orientations stratégiques de la PNG;
- un « budget genre » focalisé sur les dépenses de personnel de chaque département ministériel sachant qu'au Mali, près d'un quart, **soit précisément 24,4% du budget 2021** est consacré aux dépenses de personnel. Pour la prise en compte de cette loi n°052 et des impératifs de temps, il a été suggéré de faire la liste genre en tenant compte des superstructures et de services centraux² en tenant compte dans un premier du personnel qui émerge sur le BCS³.

²Directions Générales, Directions Nationales, Etablissements Publics à caractère Administratif, Services Rattachés

³BCS : Bureau Central des Soldes

En termes de constats le Rapport Genre 2023 fait ressortir : i) des contraintes structurelles, liées au fait que les réformes inspirées par la Politique Nationale Genre (PNG) sont encore relativement peu avancées ; ii) de façon spécifique, les données collectées par les départements ministériels sont insuffisantes et ne permettent pas d’apprécier à sa juste valeur le niveau de satisfaction des engagements du Gouvernement en matière d’égalité entre les femmes et les hommes ; iii) les mesures spécifiques présentées par les départements sont pour la plupart des solutions et recommandations génériques d’ordre transversal.

En perspectives, la nécessité pour le MEF de renforcer la PBDG le Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2022-2026. Pour la première fois, le plan d’actions à trois ans du PREM (2022-24) inclut des priorités claires de mise en œuvre de la BSG.

Il s’agit pour le MEF de développer l’analyse ex-ante sensible au genre des projets d’investissements (y compris le processus de sélection); de faire apparaître dans le RG les acquis des Ministères en termes de réduction des inégalités de genre avec les niveaux de réalisation des objectifs du CREDD 2019-2023 et le suivi des ODD.

INTRODUCTION GENERALE :

L'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités est une préoccupation majeure tant au niveau du Gouvernement que du Conseil National de Transition (CNT). Accroître cet impact nécessite l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques. C'est cette finalité que vise l'introduction de la Planification et Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) dans le processus budgétaire, une approche qui utilise des instruments de politique budgétaire et de gestion des finances publiques pour promouvoir l'égalité de genre et le développement des filles et des femmes. Il s'agit d'une avancée notoire en matière de réforme des finances publiques.

L'introduction de la PBSG dans le processus budgétaire trouve également son fondement dans les politiques et stratégies nationales.

Le Rapport Genre (RG), élaboré depuis 2012 comme annexe à la loi de Finances de chaque année budgétaire, est l'un des outils qui opérationnalise la PBSG au Mali. En analysant la dimension genre des politiques publiques, des budgets et leurs impacts sur la population, il est un outil de suivi des engagements du Gouvernement en matière d'équité de droit pour les femmes et les hommes. Il renforce également la reddition des comptes face aux engagements du Gouvernement en matière de développement humain durable. Le Rapport Genre met également l'accent sur les succès et les insuffisances des politiques faces aux besoins des femmes et des hommes et éclaire ainsi la décision publique.

De treize (13) départements en 2019, le nombre de ministères concernés est passé à quinze (15) en 2022. L'objectif visé à moyen terme est l'engagement de l'ensemble des ministères.

L'élaboration du RG 2023 intervient dans un contexte marqué par la révision à la baisse des prévisions de croissance économique, en raison des effets des crises liées à la COVID-19, des répercussions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, caractérisées par l'envolée des prix du pétrole et des produits alimentaires, ainsi que des sanctions économiques et financières prises par la CEDEAO et l'UEMOA contre le Mali. Les réalisations de 2021 qui sont l'objet de ce Rapport Genre 2023 n'ont pas été affectées par ces deux derniers facteurs, mais par l'effet de la pandémie COVID-19. De plus, ce contexte particulièrement difficile constitue une menace pour les progrès réalisés en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes.

En effet, à l'instar de la COVID-19, les secteurs affectés par les sanctions communautaires enregistrent une forte présence des emplois féminins, notamment le commerce et les transports. Aussi, en réponses aux sanctions communautaires contre le Mali, le Gouvernement a opté pour une politique budgétaire plus restrictive, en réduisant considérablement le niveau des dépenses publiques de l'année en cours pour faire face à la réduction du niveau de mobilisation des ressources.

Bien que leurs implications spécifiques sur l'égalité de genre n'ait pas fait l'objet d'analyses, cette régulation budgétaire, associée aux restrictions sur les échanges, pourraient affecter la condition des femmes et la mise en œuvre des programmes et activités stratégiques pour l'atteinte des objectifs programmés en la matière.

Ce risque vient s'ajouter aux effets de la pandémie sur les activités économiques et le bien-être des femmes, analysés dans la Note politique sur le processus d'intégration du genre dans la relance post-COVID-19, élaborée par le ministère de l'Economie et des Finances en février 2022. Certaines de ces analyses sont capitalisées dans le présent RG.

Aussi, les mesures d'atténuation mis en place par le Gouvernement n'ont pas suffisamment pris en compte les besoins spécifiques des femmes en termes de protection sociale et de sauvegarde d'emplois. Cet état de fait est exacerbé par l'insuffisance de données sur le genre dans les évaluations des mesures mises en place ainsi que dans la gestion des programmes de développement.

En sus, le renchérissement des produits alimentaires, des engrais et de l'énergie et la dégradation du bilan céréalier de 2021 par rapport à 2020 (*Cf. Rapport de la revue 2022 du CREDD et des ODD & DPPD-PAP*) pourraient remettre en cause les progrès enregistrés ces dernières années en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et augmenter les besoins de transferts en 2023.

Le contenu du Rapport est structuré en cinq (05) parties. La première partie présente les enjeux et défis en matière de promotion et d'institutionnalisation du genre. La seconde décrit la place de la PBSG dans le processus budgétaire et celle du Rapport genre dans la PBSG. La troisième présente les analyses sectorielles réalisées par les ministères. La quatrième retrace les difficultés rencontrées et la dernière, les recommandations.

PREMIERE PARTIE :

ANALYSE TRANSVERSALE DU PROFIL GENRE PAYS 2022

CHAPITRE 1 :

Principaux défis et enjeux en matière de promotion et d'institutionnalisation du Genre

Au Mali, les rapports sociaux sont caractérisés par des inégalités et disparités entre les femmes et les hommes en matière de (i) reconnaissance et d'exercice de droits, (ii) d'accès aux services et infrastructures de base, (iii) d'accès au marché du travail et aux moyens de subsistance, (iv) de gouvernance, de représentation et de participation.

Ces inégalités et disparités, qui trouvent fondamentalement leurs sources dans les pesanteurs socioculturelles et religieuses, entretiennent le faible niveau de développement humain qui entrave le développement socioéconomique du pays et l'épanouissement des personnes. Elles ont été renforcées par la pandémie de la COVID-19, qui a remis en cause des décennies de progrès.

Dans cette section, les caractéristiques et enjeux sont classés en cinq (05) grandes catégories qui analysent: (i) le profil socio-démographique de la population, (ii) les moyens de subsistance, (iii) l'accès à la justice et la protection des droits fondamentaux, (iv) l'accès aux services sociaux de base et (v) la participation des femmes à la vie publique.

1.1. Profil socio-démographique :

A. Caractéristiques :

La population du Mali, estimée par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) à vingt-un million en 2021, est caractérisée par sa ruralité (78,3% d'habitants vivant en milieu rural) et sa jeunesse (50,1% de personnes âgées de moins de 15 ans). Les femmes représentent 49,6% de la population. La taille moyenne des ménages est de 8,7 personnes et seulement 6,5% des ménages, essentiellement monoparentales, sont dirigés par une femme (EMOP 2021).

D'après le dernier recensement d'avril 2009, la population s'accroît à un taux annuel moyen de 3,6% par an, soit un accroissement de 50% en 11 ans (par rapport au recensement de 1998). Ce rythme d'accroissement s'explique par la tendance à la baisse de la mortalité, du fait de l'amélioration de la qualité de l'offre de la santé et une forte natalité.

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) demeure élevé en Afrique, avec 6,3 enfants par ménage (EDSM VI, 2018). Il s'explique par la précocité des unions, l'âge médian d'entrée en union est de 18 ans chez les filles contre 26 ans chez les hommes et, un taux d'utilisation de la contraception chez les femmes en union qui est l'un des plus faibles au monde.

Les croyances religieuses et le poids des us et coutumes dans la communauté conditionnent également le désir des couples à désirer ou non une descendance nombreuse (Rapport diagnostic du CREDD, 2019).

En matière de répartition géographique de la population, on constate une accélération de l'urbanisation. Le rythme de progression de la population urbaine est deux fois plus élevé que celui de la population rurale. A cette allure, la moitié de la population malienne vivra dans les villes à l'horizon 2050 (Rapport diagnostic du CREDD, 2019). Au-delà de la forte fécondité des femmes, les flux migratoires internes (exode rural) expliquent la croissance démographique accélérée des villes (surtout Bamako, Sikasso et Mopti).

B. Principaux enjeux et défis:

La forte croissance démographique et le développement urbain présentent un enjeu majeur pour les gouvernants, en raison de leurs effets sur la trajectoire de développement du pays, les conditions de vie des populations et sur les inégalités de genre en termes d'approvisionnement en produits alimentaires, de cadre de vie sain, d'accès à l'emploi et aux services essentiels, à l'habitat et à la mobilité.

Ainsi, en affectant l'évolution des besoins sociaux, ils peuvent créer des distorsions entre les ressources et les besoins et modifier la composition des dépenses publiques (fonctionnement, investissements et transferts). A titre d'illustration, par rapport aux niveaux de 2009 (i) le déficit total en personnel enseignant atteindrait 80 758 à 113 016 en 2035 (soit 75 fois les besoins en 2009), (ii) les dépenses totales de santé représenteraient 19% du PIB en 2035 contre 7% du PIB en 2004 tout en ne permettant que de garder les mêmes taux de couverture de services que ceux constatés en 2007 (Le Mali face au défi démographique, Banque Mondiale, 2009).

Les principaux défis à relever sont (i) l'amélioration de la prévalence contraceptive, (ii) la modernisation des méthodes de planification afin d'optimiser la prise en compte de la démographie.

1.2. Moyens de subsistance & pauvreté

A. Quelques caractéristiques de l'emploi féminin⁴

Les caractéristiques de l'emploi féminin révèlent des disparités de genre. Le faible niveau de qualification de l'emploi féminin, les disparités en termes de temps consacré aux activités économiques de marché, le sous-emploi et les emplois précaires font que les femmes sont pénalisées à plusieurs titres par rapport aux hommes (ONU Femmes, 2021).

Les femmes représentaient 38% de la main d'œuvre en 2019 et 35% en 2020 selon les données de la Banque mondiale. Elles sont majoritairement employées dans les secteurs de l'agriculture et des services où leur présence s'est renforcée depuis les années 2000 au détriment du secteur industriel.

Elles sont 2,5 fois plus nombreuses hors main d'œuvre par rapport aux hommes. De manière générale, parmi les causes d'inactivité des femmes, le foyer vient en seconde position (33,7%) après la scolarité (36%), selon les conclusions de l'EMOP 2019. Aussi, selon les analyses de l'ONEF, le taux d'emploi précaire est plus élevé pour les femmes (65,2% contre 53,4% pour les hommes). Les femmes exercent majoritairement dans le secteur informel, dans de très petites entreprises ou en qualité d'employées de maison.

Selon les estimations de l'OIT, les femmes salariées représentaient seulement 5% des femmes en emploi en 2019 contre 14% pour les hommes. Avec des variations entre secteurs, les femmes sont cependant globalement moins bien rémunérées par rapport aux hommes. Cependant, dans le secteur informel, la contribution aux dépenses familiales constitue la principale motivation.

L'entrepreneuriat féminin ne semble pas être entravé par le statut matrimonial ou la taille du ménage. Cependant, la proportion de femmes propriétaires de micros, petites et moyennes entreprises n'est que de 9%, et l'accès au crédit demeure une difficulté majeure pour les femmes (et les jeunes): 68% des entreprises détenues par les femmes sont soumises à des restrictions de crédits (rapport 2018 sur les MPME-Finance gap). De même, les femmes éprouvent davantage de difficultés à accéder aux facteurs de production (équipement, foncier) dans le secteur agricole: en 2019, seulement 3,7% des chefs de ménages de sexe féminin disposaient de tracteurs et seulement 12,9% des 19 005 ha aménagés en 2020 ont été attribués aux femmes (Cf. Rapport 2020 CREDD et ODD, p. 124). Ce taux reste inférieur aux 15% prévus par la loi sur le foncier agricole.

⁴ Source: Note politique sur le processus d'intégration du genre dans la relance post-COVID-19.

Les effets de la COVID-19 ont accentué les disparités déjà existantes. Ils ont été particulièrement prononcés dans les secteurs à forte présence féminine (services, assurance banque, hôtellerie-tourisme-billetterie-restauration, distribution, agriculture, artisanat, etc.) aussi bien en termes de creusement des écarts de rémunération (l'écart de rémunération moyenne horaire entre hommes et femmes salariés est passé de 122% à 182% car la rémunération des femmes a baissé de moitié).

B. Caractéristiques de la pauvreté:

L'incidence de la pauvreté a augmenté en 2021 (44,6%) après avoir progressivement baissé depuis 2015. Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'effet conjugué des crises sécuritaires, sanitaires et socioéconomiques et de la mauvaise campagne agricole de 2020-2021. La pauvreté demeure rurale et stagnante depuis 2011, (Indice de 51% en 2021). L'indice de pauvreté augmente avec la taille des ménages et diminue au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente.

L'incidence de la pauvreté est plus faible de 2,1 points de pourcentage dans les ménages dirigés par les femmes. Cependant, la profondeur, c'est-à-dire le déficit par rapport au seuil de pauvreté, et la sévérité, qui combine la profondeur et les disparités parmi les pauvres, sont plus élevés dans ces ménages de respectivement 1,6 et 1,8 point de pourcentage.

En termes d'inégalités, l'indice mondial de l'écart entre les sexes du Forum économique mondial classe le Mali 118^{ème} sur 153 pays, en ce qui concerne la participation et les opportunités économiques, avec un score de 0,591 (1 représentant la parité), en baisse par rapport à 2006 (0,665). Des gaps sont relevés pour tous les critères, mais les plus importants concernent le professionnalisme et la technicité, les gains estimés et les écarts de salaire pour un travail similaire.

C. Principaux enjeux et défis:

Compte tenu de la structure démographique du Mali (*Cf. point 1.1 oben*), la réduction des inégalités de genre en matière d'emploi et d'accès aux opportunités économiques demeure un enjeu majeur pour la croissance économique et le développement durable inclusif. Le relèvement du potentiel de croissance économique et la réalisation du potentiel de développement passe nécessairement par une meilleure participation des femmes à la production économique et une meilleure répartition des revenus.

Les défis à relever en matière d'accès des femmes à des emplois décentés sont :

- l'intégration systématique de la dimension genre dans l'analyse des marchés du travail;
- la prise en compte du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'emploi à tous les niveaux: état, collectivités territoriales, secteur privé;
- le renforcement des programmes d'autonomisation des femmes en général et dans le secteur agricole et agroalimentaire en particulier;
- l'amélioration de l'accès au financement et au foncier;

1.3. Accès aux services sociaux de base :

A. Caractéristiques:

Le niveau d'utilisation des services sociaux de base est conditionné à l'offre de ces services (éducation, santé, eau potable-hygiène- assainissement, électricité, etc.).

a. Santé⁵

Les caractéristiques sanitaires de la population n'ont pas beaucoup changé durant les cinq dernières années. Le taux de morbidité demeure supérieur à 20% Il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

⁵ Source : PRODESS IV, 2021.

Les résultats de l'EDS IV mettaient en avant plusieurs contraintes à l'accès des femmes à un traitement ou un avis médical, notamment: (i) obtenir l'argent pour le traitement (41% des réponses), (ii) obtenir la permission d'aller se faire soigner (29%), (iii) la distance à l'établissement de santé (27%).

Le taux de mortalité maternelle demeure élevé, malgré les progrès enregistrés. En effet, entre 2006 et 2018, il a baissé globalement de 30%. Cependant, le taux de réduction a été plus élevé sur la période allant de 2006 à 2013 (20,68%) par rapport à la période 2013-2018 (11,68%), traduisant un relâchement dans les efforts consentis pour améliorer la santé maternelle. Ainsi, entre 2012 et 2018, pour mille naissances vivantes, au moins trois femmes sont décédées durant la grossesse ou pendant l'accouchement ou dans les 42 jours qui ont suivi l'accouchement ou la fin de la grossesse sans tenir compte des décès dûs à des accidents ou à des actes de violence.

En matière de santé de la reproduction, les progrès en matière d'accouchement assisté par un prestataire de santé formé sont plus rapides (+8,7% entre 2012-2013 et 2018) par rapport à la couverture en consultations prénatales (+2% sur la période). Cependant, les taux varient en fonction du milieu de résidence, des niveaux de revenus et d'instruction, avec des écarts atteignant 72 points de pourcentage entre Bamako et Kidal, 33 points entre les mères d'un niveau d'instruction secondaire et supérieur et celles qui n'en ont aucun et, 53 points entre les plus riches et les plus pauvres.

Si les efforts en matière d'équipement des formations sanitaires en matériels techniques et de formation du personnel ont permis d'améliorer l'offre de soins néonataux et obstétricaux, les besoins sont loin d'être couverts.

Il en est de même pour la contraception dont le taux demeure l'un des plus faible au monde, malgré les progrès réalisés (de 6,4% en 2006 à 17,11% en 2020). Aussi, une femme sur cinq qui désirent utiliser une méthode de contraception n'y a pas accès pour diverses raisons.

Le taux d'accessibilité géographique a également évolué lentement (+1 point de pourcentage entre 2014 et 2018). En 2021, les données de l'INSTAT ont évolué respectivement de 16,9% à 20,8% de ménages ruraux parcourant plus d'une heure pour accéder à une maternité et un centre de santé communautaire.

La pandémie a eu un impact négatif sur le système sanitaire. La capacité d'offre des services de santé n'a pas enregistré d'augmentation tandis que les besoins se sont accrus, en partie à cause de la COVID-19.

A l'exception du taux de prévalence contraceptive et de la proportion de femmes enceintes ayant reçu des moustiquaires imprégnées, les indicateurs de santé ont stagné ou se sont détériorés en 2020. Parmi les indicateurs ayant enregistré des dégradations importantes de leurs valeurs figurent les incidents de violences basées sur le genre, qui ont augmenté de 43%, tandis que le taux de prise en charge holistique a baissé de 6 points de pourcentage;

b. Education⁶

Le secteur de l'éducation apparait comme l'une des principales priorités du Gouvernement sur le plan budgétaire. Cependant, les dépenses publiques d'éducation peuvent se traduire en performance aussi bien en termes d'accès que de résultats d'apprentissage. Entre autres explications, le sous financement des intrants éducatifs essentiels, tels que les repas scolaires, le matériel pédagogique et les manuels scolaires est en cause.

⁶ Sources: PRODEC 2, 2019; Banque mondiale, Revue des Dépenses Publiques, 2021.

En termes d'accès, les filles (rurales) qui représentent 20% des populations les plus pauvres de certaines régions comme Mopti et Ségou n'accèdent pas à l'éducation. Aussi, les disparités dans l'accès engendrent de facto des disparités dans l'appropriation des ressources publiques d'éducation.

En ce qui concerne les filles, le PRODEC 2 situe principalement le problème dans une moindre rétention dans le 2nd cycle du fondamental, puisqu'elles présentent à peu près les mêmes chances que les garçons dans l'accès et l'achèvement du 1^{er} cycle. En effet, malgré les chances similaires d'accès de l'ordre de 70% à l'entrée du fondamental, ces chances se réduisent à 25% chez les filles à la fin du fondamental, contre 41% chez les garçons. Plus de la moitié des filles ne sont pas scolarisés en raison soit du refus des parents ou de leur désintéressement pour l'école (EMOP 2021). La faiblesse des revenus et le coût d'opportunité associé à la renonciation au travail des enfants sont suggérés comme des facteurs-clés de ce manque d'intérêt pour l'école (UNICEF, 2019).

L'accès à l'éducation préscolaire est très faible. Bien que le nombre d'enfants fréquentant l'enseignement préscolaire ait lentement augmenté, passant de 64 000 en 2010 à 131 000 en 2018, ce niveau reste le moins développé du système éducatif. Pourtant, la garde d'enfants représente la 4^{ème} activité non rémunérée des ménages pauvres en milieu rural, la 2^{ème} dans les autres villes et la 7^{ème} en milieu urbain. En matière de redoublement, les taux demeurent élevés. Les garçons sont plus susceptibles de redoubler au cours du premier cycle, tandis que les taux sont presque les mêmes pour les garçons et les filles au second cycle de l'éducation fondamentale.

Entre 2018 et 2021, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus a perdu 4,7 points de pourcentage. Les femmes sont plus concernées par l'analphabétisme que les hommes et selon les résultats des enquêtes statistiques, l'écart ne semble pas se réduire entre les sexes (45% en 2021).

La majorité des ménages a accès à une école à moins de 5 km (77,6%). Seulement 5,5% sont situés à plus de 15 km. Malgré l'existence de difficultés de gouvernance, la privatisation de l'école a contribué à améliorer le rapprochement des élèves aux structures d'éducation (EMOP 2021).

L'utilisation des ordinateurs est globalement faible (4,1% de la population de 6 ans et plus) et deux fois plus élevée pour les hommes que les femmes.

Le secteur de l'éducation est affecté par les conséquences de la crise sécuritaire et de la pandémie de la COVID-19. Le nombre d'écoles fermées ne cesse d'augmenter. Il s'élève à 1 632 en 2021 affectant 489 600 élèves et 9 792 enseignants. En 2020, la fermeture des écoles aurait privé 5,8 millions d'enfants scolarisés ou en âge de scolarisation (3,8 millions d'enfants déjà scolarisés du préscolaire au secondaire et 2 millions d'enfants non scolarisés), avec des risques d'augmentation du taux de déperdition surtout pour les filles, d'augmentation de la prévalence des mariages et grossesses précoces; de diminution du nombre d'années effectives d'éducation au cours de la vie et de chute des revenus futurs.

c. Protection sociale⁷

Selon l'OIT, en 2020 seulement 9,3% de la population étaient couverts par une prestation de protection sociale.

Malgré des niveaux très bas d'accès de la population à la protection sociale, des progrès ont tout de même été enregistrés. Le pourcentage de personnes en détresse victimes de catastrophes suivies a augmenté de 18,5 points de pourcentage entre 2014 et 2018. De 2014 à 2020, le nombre de ménages les plus démunis couverts par les transferts sociaux s'est accru en moyenne de 35% par an; le nombre de femmes seules chargées de familles suivies, de 18%. Le pourcentage de population couverte par les institutions de sécurité sociale s'est accru moins rapidement (6,30% par an). L'organisme dont le nombre d'assuré croit le plus rapidement est la CANAM (+12,68%).

⁷ MEF, UNICEF, Note budgétaire sur la protection sociale, 2022.

La couverture médicale est globalement faible (3,2% en 2021 selon les résultats de l'EMOP) est (i) plus élevée en milieu urbain, (ii) concentrée au sein des 20% de la population les plus riches et les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur et (iii) relativement plus importante pour les hommes. 92% des personnes couvertes sont affiliées à la CANAM.

Les mutuelles de santé, qui paraissent plus égalitaires en termes d'affiliation et qui couvrent des prestations fournies essentiellement par les CSCOM, couvrent seulement 21% des communes maliennes, avec une forte concentration encore une fois dans le District de Bamako. Le taux de couverture est inférieur à 2% dans toutes les régions du Mali sauf Bamako.

Entre 2019 et 2020, il y a eu très peu de progrès en matière de couverture sociale. Cela révèle la faiblesse des stabilisateurs automatiques de protection sociale au Mali. Cette faiblesse des stabilisateurs automatiques laisse comme principale alternative, le recours à des mesures de politique budgétaire discrétionnaires pour endiguer ou atténuer les effets économiques des crises comme celles liées à la COVID-19.

La situation sécuritaire, caractérisée par de nombreuses attaques terroristes, les aléas climatiques (inondations et sécheresses) et l'insécurité alimentaire augmentent les besoins humanitaires et de protection sociale.

En matière de sécurité alimentaire, la pandémie de la COVID-19 associée à la crise sociopolitique et sécuritaire ont eu un impact négatif sur l'accessibilité des produits de première nécessité (quantités et prix). 25% des personnes interrogées par l'INSTAT en mai 2020 ont déclaré avoir subi un choc négatif lié à l'augmentation du prix des principaux aliments consommés. Entre juillet et septembre 2021, 27,8 % des ménages ont déclaré avoir eu des difficultés pour se nourrir au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête (EMOP 2021).

En plus des prix des denrées, l'accessibilité géographique demeure une difficulté majeure. En milieu rural, environ 24% des ménages mettent plus d'une heure pour accéder au marché de produits le plus proche soit pour s'approvisionner soit pour écouler leur produit alimentaire (EMOP 2021).

d. Autres infrastructures publiques

L'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'électricité et les combustibles s'est globalement amélioré entre 2001 et 2021.

En matière d'accès à l'eau potable, les progrès les plus importants ont été enregistrés entre 2001 et 2011 (+11,8 points de pourcentage) mais ont relativement stagné depuis (+0,7 point de pourcentage entre 2011 et 2021). Il en est de même pour l'accès aux fosses et latrines (+0,4 point de pourcentage entre 2011 et 2021). Malgré les progrès, un peu plus de deux ménages sur dix parcourent plus de 15 km pour accéder à l'eau potable essentiellement en zone rurale.

Par contre, les progrès en matière d'accès à l'électricité ont été plus importants entre 2011 et 2021 (+39,8 points de pourcentage) par rapport à la période précédente (25,1 points de pourcentage).

En ce qui concerne les combustibles pour la cuisine, le charbon et le bois demeurent les principales sources. Toutefois, la part du bois a progressivement diminué au profit du charbon.

B. Principaux enjeux et défis:

L'accès aux services sociaux de base, en général et le développement du capital humain (santé, éducation, protection sociale), en particulier, présentent un enjeu majeur pour le bien-être des femmes et des hommes, l'autonomisation des femmes et le développement humain durable.

Ainsi, compte tenu de la structure démographique du pays, le bénéfice d'un dividende démographique nécessite que des investissements massifs soient faits en matière de santé, d'éducation. Ces investissements massifs pourraient conduire le pays dans un cercle vertueux de développement économique, de maîtrise de la fécondité et de réduction durable de la pauvreté. La population se situerait, sur cette base, autour de 25,6 millions d'individus en 2030.

Aussi, un meilleur accès géographique et financier à l'eau potable, à l'électricité, aux combustibles et aux services de garde d'enfants, réduirait considérablement la charge de travail de soins non rémunérés des femmes et contribuerait à leur participation à la production économique. En effet, les évaluations révèlent que les enfants ayant suivi un cursus en maternelle réussissent mieux.

Par ailleurs, la préscolarisation des enfants contribue à l'amélioration de la participation économique des jeunes femmes. Cependant, le taux horaire estimé en FCFA pour la garde des enfants et des personnes âgées (624 FCFA) est deux fois supérieur à la rémunération horaire moyenne. Les principaux défis à relever sont, entre autres:

- l'amélioration de la prévalence contraceptive et du taux des consultations prénatales;
- l'amélioration du taux brut de préscolarisation;
- l'amélioration du taux brut de scolarisation des filles au primaire et au secondaire;
- l'amélioration des mécanismes de ciblage des bénéficiaires de transferts sociaux en nature (distribution alimentaire) et en espèce (transferts monétaire du programme de filets sociaux *Jigiseme Jiri*);
- le renforcement des stocks de sécurité alimentaire;
- l'opérationnalisation du Régime d'assurance maladie universelle et de la couverture géographique des mutuelles de santé;
- le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes;
- le renforcement des programmes d'électrification rurale;
- l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural;
- l'entretien des routes et des pistes rurales.

1.4. Accès à la justice et protection des droits :

Sur le plan juridique, la violence à l'égard des femmes demeure impunie. Un avant-projet de loi sur les VBG a été élaboré en 2017. Cependant, il peine à être adopté en raison des pressions exercées par des Autorités religieuses. Des actions de plaidoyer et de sensibilisation des communautés sont initiées.

En termes de ségrégation sur le marché du travail, le Code du travail interdit l'emploi des femmes à certains postes et dans certains secteurs. Ainsi, les femmes ne sont pas autorisées à exercer certains emplois jugés dangereux, pénibles ou moralement inappropriés dans divers secteurs dont les mines, la construction, les usines, etc. Il existe également des disparités en matière de prise en charge de la retraite entre les femmes et les hommes.

En matière d'accès des femmes à la justice, il n'existe pas de discrimination de genre en ce qui concerne l'application des lois notamment en matière de répression. Cependant les hommes sont deux fois plus susceptibles (9%) d'avoir un contact avec les tribunaux que les femmes (4%), en raison de la tradition et de l'insuffisance des structures de justice de proximité.

Ainsi, la modernisation du corpus législatif et réglementaire relative à la protection des femmes contre les VBG et l'accès aux droits et opportunités économiques constitue un défi.

1.5. Participation à la vie publique :

Sur le plan du leadership des femmes et leur participation à la vie publique, les femmes sont présentes dans les partis politiques et en constituent les principales actrices lors des joutes électorales. Elles sont pourtant souvent ignorées au moment de la désignation des responsables.

Ainsi dans la plupart des organes de direction de ces partis elles ne figurent qu'à travers leur présidente ou sont peu représentées dans les listes des candidats aux différentes élections. La sous-représentation presque chronique des femmes dans les instances de décision constitue un obstacle majeur à l'émergence d'une société démocratique et égalitaire.

En 2020-2021, le constat demeure, car le niveau de leur représentativité dans les sphères de pouvoir et de décision a faiblement évolué malgré la volonté des autorités de la Transition à appliquer la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015, instituant des mesures pour promouvoir le genre dans les instances nominatives et électives. Les résultats obtenus au niveau des instances électives sont plus encourageants que ceux des instances nominatives. Il existe également plusieurs associations et organisations féminines à l'instar de la CAFO, des femmes opératrices économiques, les anciennes parlementaires et ministres, œuvrant à la promotion du genre. En sus des postes électifs et normatifs du Gouvernement et de l'administration publique, la représentation des femmes dans les instances de gouvernance pour la paix, la sécurité et la gestion des catastrophes et épidémies demeure un défi majeur.

CHAPITRE 2 :

Le Rapport Genre dans le processus budgétaire

i) Importance et justification du Rapport Genre

Le Rapport Genre est initié pour permettre de suivre et de vérifier la réalisation des engagements du Gouvernement en matière d'équité femme/homme à travers la loi de Finances. Il trouve sa justification juridique dans la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances, qui en son article 45 précise que la loi de Finances est accompagnée: d'annexes explicatives et; ii) de toute autre annexe destinée à l'information et au contrôle des parlementaires. Le Rapport Genre comme annexe à la loi de Finances est donc un document fondé sur l'obligation pour le Gouvernement de rendre compte. Il matérialise également l'engagement du Gouvernement du Mali à appliquer les conventions internationales ratifiées à travers la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG).

Conformément à la lettre circulaire, le Rapport Genre 2023 (RG23) en tant qu'annexe de la Loi de Finances 2023 est élaboré par le MEF à travers la Direction Générale du Budget (DGB). Il vise à mettre en exergue les engagements du Gouvernement en matière de genre en lien avec la réalisation des droits économiques, politiques, sociaux et culturels, dans la stratégie budgétaire, ainsi que dans les budgets sectoriels, en intégrant les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes des ministères qui contribuent à la mise en œuvre des plans d'actions de la PNG.

Le présent Rapport Genre 2023 (RG23) présente les réalisations de l'année 2021 et la planification pour la période 2023-2025. Il s'inscrit dans une démarche pluriannuelle et graduelle d'amélioration de sa préparation et de son utilisation.

ii) Cadre stratégique et institutionnel pour l'intégration du genre dans les politiques publiques

Le Mali dispose d'un cadre national de planification stratégique, « le Cadre stratégique pour la Relance Economique et de Développement Durable CREDD (2019-2023)», document cadre de référence pour le développement économique et social du pays, sur lequel sont alignées les stratégies sectorielles. Le CREDD ambitionne entre autres de promouvoir un processus de développement équilibré entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale, culturelle.

Au sein des mécanismes institutionnels de suivi de la mise en œuvre du CREDD, a été mis en place le Groupe Thématique Genre et Autonomisation de la Femme (GT-GAF) chargé d'animer le dialogue entre le Gouvernement, la société civile et les partenaires de développement, afin de placer l'équité de genre au centre de l'agenda du développement et politique au Mali.

En plus du CREDD, le Mali dispose également:

- d'une Politique Nationale Genre (PNG). La mise en œuvre de la PNG est coordonnée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), et suivie par un dispositif institutionnel comprenant les structures suivantes: le Conseil supérieur du genre présidé par le Premier ministre, le Secrétariat Permanent de la PNG, et les comités d'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels ciblés.

- de politiques nationales spécifiques de Genre, de Protection/Promotion de l'enfant, de la Famille, adoptées respectivement en 2010, 2015 et 2016. Un Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (PDDAFFE) 2020-2029, fédérateur de l'ensemble du développement du secteur a été élaboré, et son programme d'opérationnalisation (PRODAFFE 2020-2024) est disponible.
- de politiques sectorielles parmi lesquelles on peut citer la politique d'égalité entre les femmes et les hommes du Ministère de la justice, la politique de développement institutionnel (PDI), la Loi d'orientation agricole, la politique sectorielle de Santé avec le PRODESS, la politique de scolarisation des filles dans le cadre du PRODEC.
- de plans d'actions spécifiques visant à la protection des femmes et des filles, tels que le plan d'action pour la lutte contre la traite des femmes et des filles.

Politique Nationale Genre (en bref)

Adopté en novembre 2011, la PNG est le document cadre de référence nationale pour toutes les politiques sectorielles et les programmes nationaux visant à opérationnaliser l'égalité en droits entre

les femmes et les hommes. Se fondant sur les rôles sociaux de la femme et de l'homme dans un milieu social donné, la PNG est fondée sur une vision holistique de développement de la société, des principes d'équité et d'égalité, sur une approche structurante: corriger, prévenir, inclure et démontrer.

La PNG est structurée autour des six (06) orientations stratégiques déclinées en axes et en objectifs sur la base desquels les plans et programmes d'actions seront développés:

- 1 consolidation de la démocratie malienne et de l'État de droit par l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits fondamentaux pour les femmes et pour les hommes.
- 2 développement d'un capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation.
- 3 reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production.
- 4 mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation égale aux sphères de décision.
- 5 promotion, sensibilisation et communication pour l'enracinement des valeurs et des comportements égalitaires au sein de la société malienne tout en ralliant La Politique Nationale Genre du Mali-les traditions porteuses d'égalité aux impératifs de la modernité et de l'ouverture sur le monde.
- 6 prise en compte du Genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques les plus porteuses de changement et dans les budgets, en considérant le contexte de la déconcentration et la décentralisation.

La vision de la PNG

La Politique Nationale Genre du Mali se donne comme vision « Une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale. Cette vision s'inscrit dans la celle du Plan Décennal de Développement pour l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant 2023-2032. Ainsi libellée cette vision est fondera « *Contribuer à l'émergence du Mali à l'horizon 2030 à travers l'autonomisation de la femme, de l'enfant et de la famille, fondée sur l'égalité de chance et de droit, pour la constitution d'un capital humain de qualité capable de participer efficacement à la création de richesses et à la gouvernance sociale, économique et politique du pays* »

iii) La PBSG et le rôle du RG dans la budgétisation au Mali

La PBSG veille à ce que la question de l'égalité de genre soit examinée dans le cadre de la mise en œuvre des principales politiques et dépenses du gouvernement. La PBSG ne signifie pas des budgets distincts pour les hommes et les femmes, et va au-delà d'un éventuel accroissement des ressources planifiées et allouées à des projets destinés aux femmes. Elle interroge le budget sur l'influence que pourrait avoir chaque opération budgétaire sur la situation des femmes et des hommes et vise à ce que cette influence soit tenue en compte dans la programmation et l'exécution de ladite opération.

La PBSG est à la fois un outil de transparence et d'allocation équitable de l'argent du contribuable malien. Intégrer une démarche de PBSG conduit à se demander si la collecte des revenus (impôts, taxes, paiement du service etc.) et la distribution des ressources financières (subventions aux associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes.

La PBSG:

- i) analyse les politiques budgétaires pour comprendre leur impact en terme d'égalité de genre;
- ii) utilise cette information pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et mesures de promotion de l'égalité de genre et pour allouer les moyens en conséquence;
- iii) utilise les instruments, processus et pratiques de la gestion des finances publiques et intervient tout au long du cycle budgétaire.

Elle doit être cohérente avec les objectifs de développement nationaux, la PNG et les ODD relatifs à l'égalité de genre, et doit pouvoir s'appuyer sur des statistiques ventilées par sexe relatives aux cibles femmes/hommes.

Le Rapport Genre est un outil important de la PBSG. En rendant compte de la réalisation des engagements du Gouvernement en matière d'équité femme/homme à travers la loi des finances, il permet aussi aux législateurs de prendre les décisions qui s'imposeraient, le cas échéant, pour renforcer la réalisation de ces engagements. Ne pouvant couvrir toutes les activités du Gouvernement, le RG cherche à mettre l'emphase sur les programmes, actions et activités les plus importants et pertinents pour l'égalité de genre, en termes d'impact sur la réduction des inégalités de genre.

iv) Démarche d'amélioration de la préparation et de l'utilisation du RG 22

Sous l'impulsion conjointe du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), une dynamique pluriannuelle d'amélioration de la préparation et de l'utilisation du Rapport Genre a été entamée en 2019 et introduite pour la première fois dans le RG21. L'objectif de cette démarche est de renforcer (élargir et approfondir) le contenu analytique du Rapport Genre, afin d'en faire un réel appui à la prise de décisions budgétaires en faveur de l'égalité de genre.

Pour ce faire, le but est de couvrir un champ de plus en plus large des dépenses publiques en procédant à des analyses plus approfondies à travers l'utilisation d'un ensemble d'outils de PBSG plus complets et plus pertinents. Il s'agit là d'une démarche ambitieuse dont la réalisation se fera par étapes.

Dans le cadre de cette démarche, un canevas amélioré a été expérimenté par un premier groupe de ministères pour la préparation du RG21 et du RG22. Ce canevas a été revu pour le présent Rapport Genre 2023 sur la base des leçons tirées des années précédentes et à la lumière des travaux des ministères pilotes. Les ministères impliqués dans cette démarche sont les suivants: Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille; Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Santé et du Développement Social, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Ministère du Développement Rural, et Ministère de l'Economie et des Finances.

Ce canevas amélioré approfondit l'information présentée par ces ministères à travers un « budget genre » initial selon trois perspectives complémentaires :

- un « budget genre », qui trace les allocations budgétaires et dépenses ciblant l'égalité de genre dans le budget. Il peut s'agir d'allocations budgétaires/dépenses pour des actions ayant un lien « direct » avec l'égalité de genre, telles que celles exclusivement destinées à la scolarité des filles, ou d'allocations budgétaires/dépenses qui prennent en compte l'égalité de genre dans la formulation du programme, du projet ou de l'activité, tels que par exemple un projet dans un programme opérationnel qui intègre une composante qui vise l'égalité de genre, ou bien qui comprend des objectifs ou des indicateurs de genre et crée ainsi un lien « indirect » à l'égalité de genre. Ce « budget genre » dérive d'une analyse de catégorisation des dépenses (dont la méthodologie est esquissée dans l'encadré ci-dessous) qui vise à déterminer le type de lien avec l'égalité de genre de chaque dépense inscrite dans le DPPD-PAP du ministère. Les six ministères pilotes ont entamé cette analyse. Seul le MMEE l'a finalisé à temps pour le RG23.
- le « champ stratégique de la budgétisation sensible au genre » pour le ministère concerné, à savoir, l'identification des programmes du ministère qui sont stratégiquement importants pour améliorer l'égalité de genre, sur la base de leur contribution aux orientations stratégiques de la PNG. Cette analyse vise à prioriser les programmes dont le potentiel est le plus important pour réaliser des analyses budgétaires genre approfondies de ces programmes, qui permettront alors de formuler des recommandations de changement ou réorientation des politiques et budgets sectoriels pour les rendre plus sensibles au genre. Cette analyse n' a pas encore été entamée de façon systématique par les ministères pilotes.
- un « budget genre » focalisé sur les dépenses de personnel de chaque département ministériel sachant qu'au Mali, près d'un quart du budget est consacré aux dépenses de personnel. Vu cette importance, il est proposé que les ministères présentent la répartition de leurs dépenses de personnel de façon sexo-spécifique. L'analyse vise à déterminer la mesure dans laquelle la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 relative à la promotion du genre dans les fonctions nominatives et électives est effectivement prise en compte dans l'administration malienne. Dans un premier temps l'analyse a porté sur la répartition du personnel des structures de l'administration centrale (DG, DN, EPA, services rattachés) du personnel émergeant seulement sur le Bureau Central de la Solde (BCS).

La **catégorisation des dépenses des DPPD-PAP** vise à distinguer trois types de dépenses:

- les dépenses 'ciblantes', ou ayant un lien direct, avec l'égalité de genre-c'est-à-dire, les programmes, actions, activités, projets dont l'objectif premier est de renforcer l'égalité de genre. Par exemple, le programme 'Promotion de la Femme' du MPFEF ou un projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin.
- les dépenses ayant un lien indirect avec l'égalité de genre-à savoir, les programmes, actions, activités, projets dont l'objectif premier n'est pas l'égalité de genre, mais qui ont un impact sur la réduction des inégalités de genre et/ou comprennent des objectifs ou composantes liées au genre. Par exemple, un projet d'électrification rurale ayant un objectif et indicateur ciblant l'emploi féminin.
- les dépenses n'ayant pas de lien explicite avec l'égalité de genre, pour lesquelles aucune trace de l'égalité de genre n'est détectée. Il est important de réaliser que dans de nombreux cas, des dépenses réputées « neutres » ont en fait des conséquences indirectes ignorées sur l'égalité de genre.

La catégorisation est un travail analytique, à faire au niveau des programmes, actions, activités et projets pour chaque programme des DPPD-PAP des ministères. Une méthodologie d'analyse a été développée qui repose sur les trois questions suivantes:

- 1) l'égalité de genre est-elle ciblée/ promue/renforcée dans le programme/ l'action/l'activité/le projet? Que fait-on pour promouvoir l'égalité de genre? Quelles sont les mesures? Quels sont les effets?
- 2) le programme/ l'action/ l'activité/ le projet aurait-il été mis en œuvre si l'égalité de genre n'était pas un objectif? Pourquoi le programme/ action/ activité/ projet n'existerait-il pas sans la politique d'égalité de genre? Y a-t-il des parties non négligeables qui auraient été mises en œuvre même sans la politique d'égalité de genre?
- 3) l'égalité de genre est-elle mentionnée dans la définition du programme/ de l'action/ l'activité/ du projet de manière explicite et formelle? Quelles sont ces mentions/traces? Quelles sont les définitions concrètes, les objectifs de genre, les indicateurs cibles, etc. dans les documents officiels (DPPD-PAP, documents de projet, etc.)?

Le lien est direct si la réponse est "oui" à la 1^{ère} question et "non" à la 2^{ème} question. Le lien est indirect si la réponse est "oui" aux trois questions. Dans tous les autres cas de figures il n'y a pas de lien explicite.

La démarche présentée ci-dessus est une première étape. Avec ce canevas amélioré, expérimenté par ces quelques ministères, il s'agit de poser des premiers jalons dans le sens du traçage budgétaire, tout en permettant une transition ultérieure vers d'autres instruments de la PBSG telles que les analyses sensibles au genre de politiques, stratégies et programmes spécifiques du Gouvernement. Dans le contexte difficile actuel au Mali, l'appropriation par les ministères pilotes se fait progressivement. Le Ministère des Mines, Energie et Eau est le plus avancé et a été en mesure de présenter le résultat de l'analyse de catégorisation expliquée ci-dessus. D'autres ministères ont entamé ce processus et donné des exemples de catégorisation dans leur rapport genre.

Cependant, le MMEE étant le plus avancé, a entamé une analyse de qualification des liens genre direct et indirect identifiés dans leur DPPD-PAP. Evaluer la qualité des dépenses liées au genre en termes d'impact sur l'égalité de genre, ou « qualifier » les liens genre dans les DPPD-PAP, peut guider la prise de décisions visant à rendre le budget existant plus sensible au genre, en indiquant où agir en premier lieu. Il ne s'agit pas seulement d'accroître la part des dépenses « ciblées genre ».

Pour la plupart des secteurs, rendre le budget plus sensible au genre sera surtout une question de comment rendre plus sensibles au genre les dépenses « indirectes » de leurs budgets. Il sera important également d'entamer une ou deux analyses budgétaires genre approfondies avec un ou deux des ministères pilotes parmi les plus avancés, qui pourraient alors guider des décisions plus fondamentales de changement ou réorientation des allocations budgétaires.

CHAPITRE 3 :

Analyse sectorielle des départements ministériels

Le Rapport Genre de chaque ministère comprend les éléments ci-après:

- la présentation du ministère et des enjeux genre et gaps à combler qui lui sont spécifiques;
- les mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre entreprises par le ministère;
- l'évaluation des activités menées en 2021;
- la planification et la budgétisation des actions genre pour les années 2023 à 2025.

En application de l'approche analytique fondée sur la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) sous le prisme des droits humains, les rapports spécifiques des départements sectoriels sont classés selon les trois (03) axes thématiques d'accès équitable aux droits civiques et politiques, accès équitable aux droits sociaux, et accès équitable aux droits économiques et opportunités économiques. Le tableau ci-dessous reprend cette catégorisation et introduit également les liens avec les axes de la PNG pertinents pour chaque ministère:

Axes thématiques : secteurs de développement	Ministères sectoriels	Orientations stratégiques de la PNG
1. Accès équitable aux droits civils et politiques	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social, Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration	Orientation no. 1 : Consolidation de la démocratie malienne et de l'État de droit par l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits fondamentaux pour les femmes et pour les hommes Orientation no.5 : Promotion, sensibilisation et communication pour l'enracinement des valeurs égalitaires au sein de la société malienne tout en ralliant les traditions porteuses d'égalité aux impératifs de la modernité et de l'ouverture sur le monde
2. Accès équitable aux droits sociaux : Services sociaux de Base	Ministère de la Santé et du Développement Social, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.	Orientation no. 2 : Développement d'un capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socio-économique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation
3. Accès équitable aux droits économiques et opportunités économiques	Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Economie et des Finances. Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme.	Orientation no. 3 : Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production Orientation no. 4 : Mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation égale aux sphères de décision

DEUXIEME PARTIE:

PRESENTATION DES RAPPORTS GENRES DES MINISTERES SECTORIELS

L'analyse des RG de chaque ministère concerne les éléments ci-après :

- la présentation du ministère à travers les réalisations, les enjeux et les indicateurs ;
- les enjeux genre et gaps à combler;
- les mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre;
- la planification et la budgétisation des actions genre.

En application de l'approche fondée sur la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) sous le prisme des droits humains, les rapports spécifiques des départements sectoriels répondent au classement selon les trois (03) axes thématiques. Ces axes constituent les trois chapitres de cette seconde partie du rapport genre 2023.

Chapitre 1 : Accès équitable aux droits civils et politiques

- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social ;
- Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration.

Chapitre 2 : Accès équitable aux droits sociaux (Services sociaux de Base)

- Ministère de la Santé et du Développement Social ;
- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.

Chapitre 3 : Accès équitable aux droits économiques et aux opportunités économiques

- Ministère du Développement Rural ;
- Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Ministère de l'Economie et des Finances,
- Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme,
- Ministère de l'Industrie et du Commerce.

CHAPITRE 1 :

Accès équitable aux droits civils et politiques

- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social ;
- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

2.1.1. Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Introduction

Conformément à l'article 20 du Décret n°2021-0474/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement, le Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille prépare et met en œuvre les politiques nationales du Genre, de la Famille, de Promotion et de Protection de l'Enfant.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes:

- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures devant assurer le bien-être de la Femme, de l'Enfant et de la Famille;
- l'élaboration et la mise en œuvre des actions visant à assurer la prise en charge des besoins spécifiques des Femmes et des Enfants;
- la promotion des droits de la Femme et de l'Enfant;
- la lutte contre les Violences Basées sur le Genre;
- la protection de l'Enfant;
- la participation de l'Enfant;
- la prise en compte des besoins spécifiques des Femmes et des Enfants dans les programmes et projets de développement.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille dispose de trois politiques nationales, de deux plans et trois stratégies nationales de lutte contre les Violences Basées sur le Genre :

- **la Politique Nationale Genre (PNG) vise** à garantir l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux, fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale.
- **la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE) vise** une société démocratique qui garantit l'épanouissement de l'Enfant grâce à la jouissance et au plein exercice de ses droits et devoirs par une responsabilisation soutenue des parents, de la communauté, des collectivités et de l'Etat en vue de le préparer à une citoyenneté effective inspirée de nos valeurs socioculturelles;
- **la Politique Nationale de Promotion de la Famille (PNPF) vise** une famille viable et autonome, attachée à nos valeurs socioculturelles positives, portée par nos valeurs spirituelles et respectueuses des institutions, des droits humains et de l'environnement.
- **le Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et l'épanouissement de l'Enfant (PDDAFFE 2024-2033) vise** à « Contribuer à l'émergence du Mali à l'horizon 2030 à travers l'autonomisation de l'enfant, de la femme et de la famille, fondée sur l'égalité de chances et de droits, pour la constitution d'un capital humain de qualité capable de participer efficacement à la création de richesses et à la gouvernance sociale, économique et politique du pays »;
- **le Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et de l'Epanouissement de l'Enfant PRODAFFE 2024 -2028**
- **le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social** vise à « définir et mettre en œuvre une politique de santé pertinente et cohérente qui répond aux aspirations légitimes des populations et aux exigences du contexte international ... »;
- **la stratégie nationale de communication holistique sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) vise** à créer un environnement favorable à l'élimination des VBG au sein des familles, des communautés et de la société malienne toute entière d'ici à 2027.
- **la Stratégie Nationale holistique pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre (VBG) vise** « un Mali dans lequel les filles, les femmes, les garçons, les hommes adoptent des comportements et des attitudes favorables à l'abandon des VBG à l'horizon 2030 ».
- **la stratégie Nationale multisectorielle pour mettre fin au mariage d'enfants.**

Le Gouvernement du Mali, conscient de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, a pris des engagements internationaux et régionaux forts (Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention pour le droit de l'enfant, la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies, la Plate-forme d'action de Beijing, la déclaration solennelle des Chefs d'Etats sur

l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), etc. pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation des femmes. Cette égalité n'est possible que grâce à l'institutionnalisation du genre, à l'intégration de la planification et la budgétisation sensible au genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et dans les budgets.

L'institutionnalisation du genre est l'intégration systématique des conditions, priorités et besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques en vue de promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes.

La planification et la budgétisation sensible au genre répondent de manière équitable aux besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes, des filles et des garçons issus des différentes couches et de tous les milieux pour réduire les inégalités socioéconomiques existantes entre celles-ci afin de concrétiser les principes de l'équité et de l'égalité.

Le Gouvernement a donc décidé de renforcer son action politique en adoptant le Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la famille et l'épanouissement de l'Enfant (PDDAFFE 2023-2032) dont les objectifs sont en cohérence avec ceux retenus dans l'agenda 2030 des Nations Unies (UN), l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023).

Ce plan décennal est assorti d'un programme quinquennal, le programme de développement pour l'autonomisation de la femme, de la famille et l'épanouissement de l'enfant (PRODAFFE1) et son Plan Opérationnel (PO) 2023.

Le rapport-genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte, basé sur la prise en charge des questions sexo-spécifiques contenues dans le plan d'action de la Politique Nationale Genre et intégrée dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD-PAP). Il met en évidence les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du DPPD-PAP et du Rapport Annuel de Performance (RAP) du MPFEF qui contribuent à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre.

Le rapport genre vise les effets de la répartition des recettes et des dépenses sur les hommes et les femmes non seulement à court terme, mais également à moyen et long terme.

Il est structuré en trois (03) parties:

- **les enjeux genre et gaps à combler;**
- **les mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre;**
- **la planification et la budgétisation des actions genre de l'année 2022.**

2.1.1.1. Les enjeux genre et gaps à combler:

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille fait face à d'importants enjeux et constats qui jalonnent encore la mise en œuvre de la PNG. Il s'agit entre autres de:

- l'institutionnalisation systématique du genre;
- l'autonomisation des femmes (économique, politique), leadership et droits des femmes;
- la lutte contre les violences basées sur le genre (mariage d'enfants et forcé, pratiques nefastes, l'excision...);
- l'implication et la participation des femmes à la paix et à la sécurité.

Les solutions aux gaps à combler au niveau du département sont :

- opérationnalisation du Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et l'épanouissement de de l'Enfant (PRODAFFE) 2024-2028;
- renforcement des capacités des ressources humaines du département et des autres acteurs;
- fonctionnement du système d'information sur la femme, l'enfant et la famille (SIFEF);
- opérationnalisation du Programme d'Emergence des Compétences Féminines du Mali (PRECOFEM);

- production du repertoire sur les compétences féminines au Mali;
- mise en place d'une base des données sur les VBG;
- production d'annuaires statistiques sur les fonctions nominatives et électives (ASPG);
- opérationnalisation du sous système d'information sur la protection de l'enfant;
- mise à échelle des One Stop Center pour la prise en charge holistique des survivants-tes de VBG;
- promotion pour l'adoption des textes législatifs spécifiques sur la protection des droits de l'enfant et de l'abandon des VBG;
- renforcement du partenariat entre tous les acteurs au développement (Etat, Société Civile et Partenaires Techniques et Financiers);
- élaboration d'une stratégie de communication et renforcement du plaidoyer en faveur du changement de comportement;
- l'application effective de la Loi d'Orientation Agricole;
- l'application effective de la Loi sur le Foncier Agricole;
- l'application effective de la Loi 2015-052 du 18 décembre 2015;
- l'application effective du Décret n°2015-0506/P-RM du 27 juillet 2015 fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux collectivités dans le domaine de la protection et de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille;
- mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la famille et son plan stratégique;
- mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des programmes;
- mise en œuvre de la stratégie nationale holistique pour mettre fin aux VBG;
- dotation et équipement des structures pour la mise en œuvre des politiques du département.

2.1.1.2. Les mesures ou strategies spécifiques de reduction des inegalités liées au genre

a Mesures spécifiques

En termes de mesures stratégiques, le Ministère a mis en place un plan décennal assorti du 1^{er} programme quinquennal 2023-2027 et de son Plan Opérationnel.

En vue de renforcer le cadre institutionnel et législatif de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), les mesures suivantes ont été mises en place:

- la création du Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) par la Loi n°2019-014 du 03 juillet 2019 et la fixation de son organisation et ses modalités de fonctionnement par le Décret n°2019-0584 /PRM du 29 juillet 2019. Ce programme vise la prévention, la coordination, le suivi et l'évaluation de toutes les actions pour l'Abandon des VBG.
- l'élaboration et l'adoption de la Stratégie Nationale Holistique pour mettre fin aux violences basées sur le genre et la stratégie de communication holistique sur les VBG;
- la mise en œuvre du Programme Initiative Spotlight au Mali vise à contribuer à l'élimination des violences basées sur le genre, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits à la santé reproductive;
- la mise en place d'une base de données sur les VBG en cours, la mise en place de 10 One Stop Center à Bamako et dans les régions pour la prise en charge holistique des survivantes de VBG avec de l'UNFPA;
- la production et la diffusion d'une série télévisée de 54 épisodes « DANSE INLIASSABLE ou DONI DONGOMA » saison 1 qui a été diffusée sur ORTM1;
- la réinsertion socio-économique de vingt (20) survivantes de VBG à travers les activités génératrices de revenus avec l'appui de l'UNFPA.

Relativement à l'avant-projet de loi sur les VBG, le département a entrepris les actions pour actualiser la feuille de route, la prise en compte des VBG par le processus de révision du code pénal avec la Commission Permanente Législative (volet répression) avec l'appui de l'UNFPA, ONU-FEMMES, Cet avant-projet de loi vise la prévention, la répression et la réparation des violences basées sur le genre. Son adoption permettra de renforcer les réponses nationales en matière de réduction des pratiques des violences basées sur le genre. (PM).

En vue d'accroître l'accès des femmes au sphère de décision, il est important d'aller vers l'application intégrale de la loi 2015-052 du 18 décembre 2015 instituant les mesures pour promouvoir le Genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives à tous les niveaux de poste de décision:

- la tenue régulière du conseil supérieur de la Politique Nationale Genre;
- la création d'un cadre de suivi des recommandations issues du conseil supérieur de la Politique Nationale Genre;
- l'opérationnalisation des comités genres des différents départements ministériels;
- l'opérationnalisation des comités genres des régions;
- nomination d'agents comptables au niveau déconcentré dans le cadre de la mise en oeuvre du PRODESS;
- le suivi régulier de nominations aux fonctions nominatives et électives à travers la production d'annuaires statistiques.

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes le Gouvernement a mis en oeuvre des projets et programmes et s'est aussi engagé dans des initiatives sous régionales et internationales.

- Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) a pour objectif général de contribuer à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant à travers :
 - l'accroissement du potentiel économique des femmes;
 - la contribution au développement du leadership des femmes dans la vie publique et politique;
 - la contribution à l'épanouissement de l'enfant;
 - le suivi-évaluation des activités du PAAFE.
- le Programme de Développement des plateformes Multifonctionnelles vise 5000 villages d'ici 2023 dont l'objectif est de favoriser l'accès des femmes à l'énergie de proximité et à la création de petites unités de transformation de produits locaux permettant aux femmes de développer des capacités de résilience;
- le Programme d'Appui à l'autonomisation des Femmes dans la Chaîne de Valeur Karité dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration des revenus des femmes rurales de la filière Karité au Mali. Ce programme est actuellement mis en oeuvre à travers le Projet d'Autonomisation Economique des Femmes dans la Filière Karité PAEFFK financé par le Gouvernement du Mali et la Banque Africaine de Développement (BAD). Le PAEFFK cible 50 000 femmes rurales dans les régions potentielles de karité au Mali;
- le projet sous régional « 50 millions de femmes ont la parole » dont l'objectif est d'améliorer la capacité des femmes à accéder à l'information financière et non financière, à créer des opportunités d'affaires et d'établir des relations de partenariat avec des personnes et structures capables de les aider à développer et à soutenir leurs entreprises;
- le projet d'Autonomisation des femmes et dividendes démographiques au Sahel (SWEDD). Cet important programme est mis en oeuvre à travers les volets ci-après (i) l'amélioration des compétences de vie et connaissance de la santé reproductive à travers le renforcement de la capacité des filles à mener des vies saines et productives; (ii) l'amélioration du niveau d'autonomisation économique des femmes et des filles non scolarisées à travers l'accessibilité aux opportunités économiques disponibles pour les filles; (iii) l'amélioration du niveau d'accès des filles à l'enseignement secondaire;
- le Programme d'Emergence des Compétences Féminines du Mali (PRECOFEM) vise à identifier, mobiliser et valoriser les compétences féminines en vue de mettre à la disposition des décideurs publics, politiques et privés des outils d'aide à la prise de décisions pour les fonctions nominatives et électives.

a) Evaluation des activités genre 2021

Programme 2.059 : Promotion de la Femme		Reference		Evaluation 2021			Résultat 2021
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	Prévu	Réel	Taux	
		A	B			C	
Objectif 1: Développer la communication, l'identification et la prise en charge des cas de complication liées aux MGF/VBG.	1.1 Pourcentage de cas liés aux MGF/VBG prise en charge	71	56	54 5	93	172	Des progrès significatifs ont été réalisés par rapport à l'identification et à la prise en charge hollistique des cas de complication de MGF/VBG. Le taux de réalisation de 172% est dû à la mise à la disposition des fonds de l'ABS CANADA et la mise en place de dix ONE STOP CENTER
	1.2 Proportion de village ayant abandonné l'excision	19	13	100	97.71	97.71	513 communautés ont fait une déclaration publique d'abandon des VBG/MGF selon le rapport national VBG sur 525 prévues
	1.3 Proportion d'activités de diffusion de la stratégie nationale de communication holistique sur les VBG réalisées	61	92	100	36.36	36.36	La stratégie nationale de communication a été disséminée dans les régions SI cependant il y reste des cercles à cause de l'insécurité. Le processus se poursuit en 2 022 dans les autres régions Le faible taux de 36% est dû au manque de ressources financières.
	1.4. Proposition des villages ayant abandonné le mariage des enfants	61	13	47	136.8	291	513 communautés ont fait une déclaration publique d'abandon des VBG/MGF selon le rapport national VBG sur 375 prévues Les 291 s'expliquent par les activités de communications des ONG sur le terrain
Objectif 2: Assurer une représentation équitable des femmes et de leurs associations dans les instances de décision y compris celles chargées de prévenir, réguler et résoudre les conflits.	2.1. Taux de représentativité des femmes dans les postes nominatifs		16,25	100	13	13	- On constate un recul dans nomination des femmes à des postes nominatifs. - Taux : 13%
	2.2. Taux de représentativité des femmes dans les postes électifs	25,6	25,6	100	26	25,6	1240 femmes ont été formées dans la prévention et la gestion des conflits. Unité 1325/DNPF, OPF

Programme 2.059 : Promotion de la Femme		Reference		Evaluation 2021			
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	Prévu	Réel	Taux	Résultat 2021
		A	B			C	
	2.3 Taux de représentativité des femmes dans le CSA					12,5	Des dispositions doivent être prises pour la représentativité des femmes dans les autres organes de médiation tel que CVJR, RSSA
Objectif 3 : Développer des programmes appropriés pour soutenir l'équipement et la formation en vue d'accompagner la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les zones rurales et urbaines.	3.1 pourcentage d'organisation de femmes ayant accès aux équipements et aux infrastructures de production	82	32	100	66	66	Des organisations de femmes ont été équipées en matériels de production dans les domaines agricoles et autres ; DNPF/Programme Karité
	3.2 Taux de femmes formées dans les AGR et dans l'entrepreneuriat	85	100	100	107	107	3000 femmes ont été formées en AGR et dans l'entrepreneuriat au niveau du programme Karité DNPF/Programme Karité
	3.3 Taux de réussite des activités et d'AGR d'entrepreneuriat	50	50	500	126	27	Dans le cadre de la formation avec l'appui de ses partenaires 219 femmes issues des groupements ont été formées en savonnerie et 1252 autres dans la production du beurre de karité
Objectif 4 : S'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes au niveau central et déconcentré. Cet objectif est indirectement lié à l'égalité de genre vu que les missions de suivi, cadres de concertation etc. portent sur des activités « genre » contribuant aux autres objectifs ci-dessus.	4.1 Taux de réalisation des missions de suivi et de supervision des activités	75	19	14	08	57	Les missions de suivi supervision des activités ont été réalisées à hauteur de souhait par les structures techniques. Par contre, des efforts sont à fournir dans le domaine du suivi des projets et programmes par le Cabinet. Les missions de suivi et de supervision et de supervision des activités ont été réalisées. Taux 34,54%
	4.2. Proportion des projets/programmes suivis et supervisés	75	75	100	0	0	Les projets/programmes ont été suivis et supervisés Taux 75
	4.3 Proportion de cadres de concertation créés et fonctionnels	-	107	36	9	25	Taux 25%

Le programme 2.060 Promotion de l'Enfant et de la Famille fera l'objet d'une analyse de catégorisation des dépenses en termes de lien avec le genre. Aucun des objectifs et indicateurs ne concerne l'égalité de genre.

Programme 3.003 : Programme Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (PAAFE)		Références		Evaluation 2021			Résultat 2021
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2019	2020	Prévu	Réel	Taux	
		A	B	C	D	E	
Objectif 1: Accroître le potentiel économique des femmes	1.1 Pourcentage d'organisations féminines équipées en matériels et infrastructures de production	68	81	80	80	100	40 organisations de femmes équipées sur 50 prévues Taux 100%
	1.2 Pourcentage de projets d'activités génératrices de revenus/PME financés pour les femmes	78.85	106	100	145.51	145.51	671 plans d'affaires de promotrices d'AGR/PME/PMI ont été financés Taux 145.51%
	1.3 Pourcentage d'emplois créés – Femmes	23	128	22	20.38	92.63	922 emplois créés pour les femmes sur 4 522 prévus Taux 20.38%
Objectif 2: Contribuer au développement du leadership des femmes dans la vie publique et politique	2.1 Pourcentage de personnes formées en leadership	32	151	32	68.52	214	4 461 femmes formées sur 6 510 prévues Taux 68.52%

Les autres réalisations majeures de 2021 par orientations de la Politique Nationale du Genre se présentent:

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE			
Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
Orientation no. 1 : Consolidation de la démocratie malienne et de l'État de droit par l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits fondamentaux pour les femmes et pour les hommes			
1.1. Amélioration de l'arsenal juridique et effectivité d'application des textes juridiques garantissant les droits des femmes et des hommes incluant le code des personnes et de la famille.	- Harmoniser les lois nationales avec les textes des conventions internationales portant sur les droits égaux fondamentaux et réformer les différents codes en vue de supprimer les discriminations.	Programme Administration générale et développement des capacités institutionnelles Promotion de la femme	- Loi n°2019-014 du 03 juillet 2019 portant création du Programme National pour l'abandon des violences basées sur le genre (PNVBG) - Décret: n°2019-0584 /PRM du 29 juillet 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du PNVBG; - Loi n°2019-015 du 03 juillet 2019 portant création de la Maison de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter, vulgariser et faire appliquer le nouveau Code des personnes et de la famille. 	<p>Promotion de l'enfant et de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2019-0681/PRM du 04 septembre 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement MFEF, - Décret n°2019-0682/PRM du 04 septembre 2019 déterminant le cadre organique des MFEF.
<p>1.2. Lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, lesquelles vont à l'encontre du respect des droits égaux fondamentaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les efforts en vue d'éradiquer et de pénaliser l'excision. - Adopter des mesures législatives pour la pénalisation des actes de violences conjugales, familiales et du harcèlement dans le milieu du travail et dans l'environnement scolaire. - Développer des services d'orientation et d'écoute et des mesures de prise en charge médico-sociales pour les femmes et les filles victimes de violences et/ou de harcèlement. 	<p>Programme Promotion de la femme</p> <p>Programme Promotion de l'enfant et de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dissémination des documents stratégiques (la Stratégie nationale holistique pour mettre fin aux VBG, la Stratégie nationale de communication holistique sur les VBG et les argumentaires religieux dans les régions avec l'appui de ONU-FEMMES; - Tenue de quatre (4) sessions de plaidoyers à l'endroit de quatre cent (200) membres du CNT, des membres du Haut Conseil des Collectivités, du Conseil Economique, Social et Culturel en vue de l'adoption d'une loi sur les VBG avec l'appui de l'UNFPA, ONU-FEMMES et PNUD; - Renforcement de capacités de 175 leaders religieux et les élus locaux sur leurs rôles et responsabilité pour l'abandon de la pratique de l'excision à Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti; - Renforcement de capacité de 35 points focaux genre et les membres du comité d'orientation pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre des différents Départements Ministériels sur l'intégration des VBG, PN et DSR dans les programmes et stratégies - Relativement à l'avant-projet de loi sur les VBG, le département a entrepris les actions pour actualiser la feuille de route, la prise en compte des VBG par le processus de révision du code pénal avec la Commission Permanente Législative (volet répression - Mise en place de 10 One Stop Center à Bamako et dans les régions pour la prise en charge holistique des survivantes de VBG et leur suivi avec l'appui de l'UNFPA; - Renforcement de capacités de 150 personnels socio-sanitaire, de la justice et de la sécurité dans le cadre de la prise en charge holistique des complications liées à l'excision à Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Bamako - Mise en place des 863 comités d'éveil et d'alerte dans certaines localités de la majorité des régions et le District de Bamako

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
			<ul style="list-style-type: none"> - Lancement officiel de la stratégie nationale multisectorielle pour mettre fin au mariage d'enfants au Mali; - Dissémination de la stratégie nationale multisectorielle pour mettre fin au mariage d'enfants au Mali; - Formation de 150 acteurs de la chaîne judiciaire sur la prise en charge psychosociale des enfants victimes de violation de leurs droits; - Harmonisation des outils de gestion de cas de protection des enfants; - la formation de 29 formateurs sur les outils harmonisés de gestion de cas de protection des enfants; - Formation décentralisées de 150 gestionnaires de cas sur les outils harmonisés de gestion de cas
<p>1.3. Mise en valeur des compétences et aptitudes des femmes et des associations féminines dans les processus de prévention et de résolution des conflits</p>	<p>Assurer une représentation équitable des femmes et de leurs associations dans les instances chargées de prévenir, réguler et résoudre les conflits.</p>	<p>Programme Promotion de la Femme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 982 personnes dont 758 femmes sont renforcées en techniques de médiation, de négociation et de résolution des conflits, leadership, plaidoyer, sur la Résolution 1325 et le PAN R1325, en formation de formateurs. Elles sont dotées des outils nécessaires pour s'engager comme des ambassadrices de paix, pour faire du plaidoyer pour une plus grande représentation dans les nouvelles instances de gestion des conflits. - Dissémination, sensibilisation sur la Résolution 1325 et du PANR1325, l'Accord pour la paix, la Loi 2015-052 du 18 décembre à Bamako, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal, Taoudenit (2 210 participants dont 1 770 femmes et 440 hommes)
<p>Orientation no. 2 : Développement d'un capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socio-économique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation.</p>			
<p>Axe d'intervention 2.1. Amélioration de l'accès à des services de santé de proximité (santé de la reproduction).</p>	<p>Renforcer les mesures pour réduire davantage les grossesses non désirées, qui rendraient précaire l'état de santé de la mère, de la jeune fille et même des enfants (information, sensibilisation et accès au planning familial).</p>	<p>Programme Promotion de la Femme</p> <p>Programme Promotion de l'Enfant et de la Famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> • formation de 20 jeunes en leadership, droits sexuels et reproductifs/Bafoulabé; • formation de cent vingt (120) femmes leaders du District de Bamako sur les IST-VIH, la TM et leurs impacts sur la santé de la reproduction en vue de leur large diffusion au sein de la population pour le bien-être familial;

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
	Contenir le taux de séroprévalence du VIH-SIDA en habilitant les femmes et les hommes (jeunes et adultes) à adopter des comportements responsables et à faire valoir leurs droits de décision et de protection en matière de sexualité (amélioration de l'offre de soins de santé dans ce domaine et la gratuité des médicaments).		<ul style="list-style-type: none"> formation et recyclage de 29 pairs éducateurs et 88 matrones et relaissur la Planification Familiale et la gestion des produits contraceptifs;
Axe d'intervention 2.2. Élimination des contraintes qui nuisent au bien-être social et économique de la femme et de la fille.	Renforcer les efforts sur les recherches et la vulgarisation des technologies appropriées moins coûteuses et moins consommatrices d'énergie de bois.	Programme Promotion de la Femme Programme Promotion de l'Enfant et de la Famille	
Orientation no. 3 : Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production.			
Axe d'intervention 3.2. Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche).	Développer dans les zones rurales, des organisations et fédérations professionnalisées de femmes dans des secteurs spécifiques pour défendre leurs intérêts économiques.	Programme d'Appui à l'Autonomisation de la femme et à l'Epanouissement de l'Enfant	Renforcement des capacités de 180 groupements de femmes qui ont été accompagnés, formés et dotés en matériels et équipements de production par les ONG partenaires de mises en œuvre du FAFE

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
<p>Axe d'intervention 3.3. Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat.</p>	<p>Soutenir le développement d'activités génératrices de revenus en faveur des groupes défavorisés (femmes chefs de ménage, jeunes filles déscolarisées, filles migrantes, handicapé(e)s) en vue de réduire leur vulnérabilité.</p>	<p>Programme d'appui à l'Autonomisation de la femme et à l'Epanouissement de l'Enfant.</p>	<p>Formation en embouche, pâtisserie, saponification, gestion d'entreprise, élaboration de plan d'affaires de 499 femmes et filles déplacées du Nord et leurs familles d'accueil, promotrices d'AGR/PM/PMI à Koutiala, Sikasso, Koulikoro et le District de Bamako et dotation de 80 d'entre elles en kits et intrants de fabrication de savon.</p> <p>Réhabilitation et équipement du centre de formation professionnel de Missabougou dans le cadre du projet Développement Economique et Social des Femmes dans les Energies Renouvelables dans le Sahel (DESFERS).</p> <p>Dépouillement des demandes d'appui de groupements féminins, organisations œuvrant pour l'épanouissement de l'enfant et des propositions de projets des promotrices de PME/PMI.</p> <p>Dotation de 40 organisations féminines ayant sollicitées l'appui du FAFE en matériels et équipements de production: kits de maraichage, kits de fabrication de savon, motos pompes, moulins, machines à coudre, tricycles, marmites de 35 kg et 50 kg, matériels évènementiels.</p> <p>Formation de 150 adolescents (111 filles et 39 garçons) sur la santé de la reproduction et la planification familiale en lien avec les droits de l'enfant dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti.</p> <p>Inscription de 1 026 femmes promotrices d'AGR sur la plateforme en ligne 50 millions de femmes ont la parole.</p>
<p>Axe d'intervention 3.4. Élargissement de l'offre de services de soutien à la production en vue d'accroître les revenus (microfinance, accès aux formations, intrants techniques et technologies).</p>	<p>Développer des services financiers de proximité adaptés aux besoins de développement économique et au statut social des femmes</p>	<p>Programme d'appui à l'Autonomisation de la femme et à l'Epanouissement de l'Enfant</p>	<p>Tenue de la 10ème réunion ordinaire du Comité de Pilotage du FAFE;</p> <p>Signature de conventions de partenariat avec 11 ONG partenaires de mise en œuvre et 02 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) partenaires financiers du FAFE;</p> <p>Renforcement des capacités des agents de la CT-FAFE par différentes formations sur le contrôle de gestion, l'audit, la comptabilité, l'archivage physique et numérique, la science de l'éducation et la gestion axée sur les résultats;</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre des activités menées par les partenaires de mise en œuvre du FAFE à savoir les ONG, la BNDI et les SFD.</p>

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
Orientation no. 4 : Mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation égale aux sphères de décision			
<p>Axe d'intervention 4.1. Promotion de l'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision, dans les postes électifs et administratifs au niveau national et dans les représentations du Mali au niveau sous-régional (CÉDÉAO, UEMOA) régional (UA) et internationales</p>	<p>Accroître la représentation des femmes dans les postes électifs grâce à des mesures institutionnelles et de soutien prises par l'État et par les partis politiques.</p> <p>Constituer un vivier de femmes aptes à se tailler une place dans la sphère politique au niveau national et communal.</p> <p>Atteindre la parité de représentation entre les femmes et les hommes dans les postes de responsabilité de la fonction publique à l'horizon 2018 grâce à des mesures exceptionnelles de redressement et de soutien.</p> <p>Relever le niveau de représentation des femmes maliennes dans les représentations diplomatiques et les instances sous régionales, régionales et internationales</p>	<p>Programme Administration Générale et développement des capacités institutionnelles</p> <p>Programme Promotion de la Femme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des femmes leaders sur le leadership féminin, le plaidoyer, la citoyenneté et la participation accrue des femmes aux échéances électorales dans le Cercle de Kolondiéba - Promotion du genre à travers la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 avec 23,68 % de femmes dans le Gouvernement de Mai 2019; - 31 femmes sous-préfets sur un total de 285, soit 11%. - Production de l'annuaire statistique sur la promotion du genre dans les fonctions nominales et électives - Mise en oeuvre du PRECOFEM.
<p>Axe d'intervention 4.2. Promotion de la participation citoyenne des femmes et des hommes dans les décisions reliées au développement local en vue d'une meilleure prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans la répartition et l'allocation des ressources et dans les priorités de développement communal.</p>	<p>Mettre en place des mesures incitatives pour tendre vers la parité de représentation dans les instances de décision locale.</p> <p>Modifier les critères, méthodes et pratiques de l'approche participative en vue de favoriser une représentation égale des femmes et des hommes dans le cadre des planifications communale et régionale.</p> <p>Développer une base de connaissances régionales (base de données, études, profil régional) sur les disparités et discriminations entre les sexes en vue de</p>	<p>Promotion de la Femme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de cent (100) agents sur la collecte, le traitement, l'analyse et la remontée des données (SIFEF).

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
	fournir de meilleures assises à la planification régionale.		
<p>Orientation no. 5 : Promotion, sensibilisation et communication pour l'enracinement des valeurs égalitaires au sein de la société malienne tout en ralliant les traditions porteuses d'égalité aux impératifs de la modernité et de l'ouverture sur le monde.</p>			
<p>Axe d'intervention 5.2. Sensibilisation et éducation de la population (femmes-hommes, filles-garçons) pour un changement de mentalité et de comportement pour éliminer les pratiques néfastes à la santé et à l'intégrité physique et psychologique des femmes</p>	<p>Intensifier les campagnes de sensibilisation et d'éducation en vue d'enrayer les pratiques néfastes à l'intégrité et à la santé des femmes et des jeunes filles et préconiser des comportements responsables en matière de santé de la reproduction</p>	<p>Promotion de la Femme Promotion de l'Enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances d'information, de sensibilisation sur le FAFE et ses nouvelles orientations, dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso (cercle de Koutiala), Ségou, Mopti et Bamako. Cette activité tarde à être réalisée en raison de la non mobilisation des fonds qui lui sont alloués. • Information et sensibilisation des adolescents (filles et garçons) du District sanitaire de Sikasso sur la législation relative à la SR ; • Information et sensibilisation de la population sur les VBG lors de la célébration des journées du 08 mars et des 16 jours d'activisme à Yorosso; • Information et sensibilisation des femmes en âge de procréer sur la PF à Wakoro, Farako, Gouroko et Tiongui/ Kolondièba; • Organisation de 5 séances d'information et de sensibilisation sur le genre et la Planification Familiale à l'endroit des 750 adolescents /Koutiala; • Information et sensibilisation de 120 femmes en âge de procréer et 60 adolescents (filles et garçons) sur l'importance de la Planification Familiale dans le cercle de Sikasso; • Information et sensibilisation à l'endroit de 213 femmes en âge de procréer sur l'importance de l'accouchement assisté dans les salons de santé de Karangana, Kifosso, et Menamba; • Information et sensibilisation des groupements de femmes et de jeunes sur leurs rôle et place dans la réduction de la mortalité maternelle, néo-natale et infantile à Bougouni, Koutiala et Sikasso; • Information et sensibilisation des leaders des organisations de femmes et de jeunesse sur la promotion des lignes vertes dans les districts sanitaires de Bougouni, Koutiala et Sikasso; • Information et sensibilisation des femmes sur l'importance des CPN/CPON/Accouchement au Centre de Santé et les signes de dangers chez les femmes enceintes, en travail ou en post-partum immédiat au niveau de 28 villages du District Sanitaire de Kolondièba par le Projet de Communication Communautaire;

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
			<ul style="list-style-type: none"> • Snsibilisation des femmes des 11 communes du cercle de Macinasur la Loi 2015-052 du 18 décembre 2015; • Organisation d'une journée de plaidoyer avec 35 femmes leader des associations de femmes sur les conséquences des mariages d'enfants et excision à Nioro du Sahel; • Organisation des sessions de plaidoyer auprès des leaders communautaires sur la participation accrue des hommes et des femmes au système de référence/évacuation dans les aires de santé de Boura, Kifosso, Koury, Menamba, Ourikéla et Karangana • Organisation de deux (02) conférences de haut niveau à Bamako sur la législation en matière de santé de la reproduction. • Organisation d'une journée d'échanges avec 350 élèves du secondaires (adolescents es) sur les pratiques néfastes affectant les enfants; • Projection du film „la Vaillante“ (sur le mariage d'enfants) en présence de 200 adolescents es.
<p>Orientation no. 6 : Prise en compte de l'EFH comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques les plus porteuses de changement et dans les budgets, en considérant le contexte de la déconcentration et la décentralisation et ce, dans les secteurs prioritaires suivants : Justice, éducation, santé, emploi et formation professionnelle, développement rural, décentralisation, travail, fonction publique et réforme de l'État, économie, finances et communication.</p>			
<p>Axe d'intervention 6.1. Institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les réformes, politiques, institutions et systèmes dans dix (10) secteurs prioritaires porteurs de changement en matière d'EFH.</p>	<p>Réaliser un audit (diagnostic) participatif des politiques, programmes, services, mécanismes de chacun des ministères concernés sous l'angle de la prise en compte du Genre</p> <p>Développer dans chacun des ministères un programme d'institutionnalisation du Genre en vue de traduire les orientations et objectifs et les mesures de la PNG-Mali en actions concrètes et spécifiques pour chacun des départements</p> <p>Instituer officiellement dans chacun des ministères ciblés, des mécanismes Genre pour assurer la réalisation et la coordination des programmes</p>	<p>Programme Administration Générale et développement des capacités institutionnelles</p>	

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE			
Orientations et Axes d'intervention	Objectifs (référence non obligatoire)	Programmes Stratégiques sectoriels	Commentaires sur l'importance stratégique « genre » des programmes
	ministériels d'institutionnalisation du Genre		
	Mettre en place des stratégies de renforcement de capacités et du d'accompagnement-conseil requis pour soutenir la réalisation des programmes ministériels d'institutionnalisation Genre.		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de deux (2) missions de suivi sur la mise en œuvre des compétences et des ressources de l'État transférées aux collectivités territoriales dans les régions de Kayes et le District de Bamako; • Supervision des centres d'autopromotion féminins et un orphelinat à Koutiala; • Supervision des activités des SLPFEF de Tessalit; • Supervision des activités SR-PF des (06) Services locaux par la DRPFEF; • Suivi des Centres d'autopromotion de Tombouctou, Diré et Gourma Rharous; • Supervision et le suivi-évaluation des activités; • suivi de la mise en œuvre des activités de l'Association Professionnelle des Femmes Rurales du District de Bamako. • Répétition Tenue de la 14^{ème} session du Parlement national des enfants du Mali dont le bureau est composé de 07 membres (4 filles et 3 garçons dont un handicapé visuel). • Célébration des journées internationales relatives aux droits des enfants (16 juin, 11 octobre, 20 novembre 2019).
	Établir un système d'information (base de données) et des procédures d'imputabilité et de mesure de rendement par un tableau de bord standardisé en Genre		
Axe d'intervention 6.2. Amélioration du rendement des politiques publiques par l'intégration de l'approche d'élaboration des budgets sensibles au genre (BSG) au niveau national et sectoriel	Former les membres de l'Assemblée nationale sur la compréhension de la pertinence et de l'impact de l'approche BSG.	Programme Administration Générale et développement des capacités institutionnelles	

b) Exécution du Budget 2021

Tableau II.1 Exécution financière 2021 par objectifs :

Programme 2.059

(En Milliers de FCFA)

Objectifs spécifiques	Prévu 2021	Exécution financière des activités		
		Réel 2021	Ecart	Taux
Développer la communication, l'identification et la prise en charge des cas de complication liées aux MGF/VBG.	721 676	898 533	-176 857	124,51
Assurer une représentation équitable des femmes et de leurs associations dans les instances chargées de prévenir, réguler et résoudre les conflits.	6 674	4 363	2 311	65,38
Développer des programmes appropriés pour soutenir l'équipement et la formation en vue d'accompagner la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les zones rurales et urbaines.	124 920	96 480	28 440	77,23
S'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes au niveau central et déconcentré.	1 403 237	635 256	767 981	45,27
Total	2 256 506	1 634 633	652 626	72,44

Analyse : L'analyse fait ressortir un écart de (652 626). Cela s'explique que sur une prévision de 2 256 506 il y a eu une réalisation de 1 634 633 soit un taux de 72,44% due aux restrictions budgétaires.

Difficultés : L'insuffisance de ressources financières

Mesure : Augmentation de crédits budgétaires.

Programme 3.003

(En Milliers de FCFA)

Objectifs spécifiques		Exécution financière des activités			
		Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
1	Accroître le potentiel économique des femmes	376 500	353 770	22 730	93.96
2	Contribuer au développement du leadership des femmes dans la vie publique et politique	120 000	87 849	32 151	73.21
4	Assurer le suivi-évaluation des activités du PAAFE	43 500	25 930	17 930	59.61
Total		650 000	507 808	142 192	78.12

Analyse:

Sur les 650 000 prévus, 507 808 ont réellement été reçus pour la réalisation des activités, soit 78.12% des montants annoncés.

Difficultés:

Comme difficultés, il faut noter :

- la difficulté de mobilisation des fonds alloués au FAFE:
 - retard accusé dans l'ouverture du FAFE;
 - insuffisance des ressources allouées au Programme 3.003;
 - retard dans la mise à disposition des fonds en temps opportun pour réaliser les activités programmées;
- la rétention de 142 192 000 FCFA sur le budget initialement prévus;
- les difficultés rencontrées par les promotrices de PME/PMI financées par le FAFE, à travers la BNDA, pour le remboursement à terme de leurs échéances;
- le retard accusé dans le traitement des besoins exprimés par la CT-FAFE;
- la situation sécuritaire qui a affecté certaines cibles du FAFE issues des régions du centre et du nord du Mali;
- la situation sanitaire qui a affecté de différentes manières les activités de la plupart des promotrices de PME/PMI et de certaines promotrices d'AGR.

Mesure:

Comme mesure correctrice, il faut :

- recommander au MEF d'inscrire dans l'agenda de relecture des textes la révision du mécanisme d'ouverture en deux (02) étapes du compte spécial FAFE;
- mobiliser d'avantage de ressources auprès de l'Etat et des PTF;
- mettre les fonds sollicités pour réaliser les activités programmées à disposition en temps opportun;
- augmenter les ressources allouées au programme 3.003 pour permettre pour le soutien et l'assistance des cibles du FAFE victimes de la crise sécuritaire en les dotant en vivres et non vivres;
- maintenir la communication sur les gestes barrières;
- développer les vidéo-conférences ainsi que les formations et les réunions à distance;
- rééchelonner les prêts des promotrices de PME/PMI/AGR en situation d'impayés victimes de la crise sécuritaire et/ou sanitaire.

Tableau II.2 exécution financière 2021 par Activités

Le MPFEF procédera à la catégorisation de chaque activité des programmes en termes de lien avec l'égalité de genre. Cette analyse n'ayant pas été faite, ce rapport focalise sur l'exécution financière des activités des programmes les plus directement liés à l'égalité de genre - 2.059 Promotion de la Femme et 3.003 Appui à l'Autonomisation de la Femme et l'Epanouissement de l'Enfant.

Programme 2.059**(En Milliers de FCFA)**

Activités				Prévu C	01 Amélioration des conditions de la femme			
					Évaluation annuelle 2020			
Code			Réel D		Ecart	Taux% F=D/C*100		
1	1	1	01	Prise en charge des dépenses de personnel (DNPF)	525 047	732 317	-207 270	140,43
1	1	2	01	Acquisition du bien et service au profil des services	151 422	132 035	19 387	84,20
1	1	3	01	Organisation de la campagne des 16 jours d'activisme	1 579	1 579	0	100
1	2	1	01	Assurer la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre	3 036	6 019	-2 983	198,26
1	3	1	01	Vulgarisation/ dissémination des textes : la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015, APR, R1325, 2030, 2063, CEDEF, Protocole de Maputo, OHADA etc.				
1	3	3	01	Approvisionnement des services régionaux en biens et services				
2	1	1	01	Voyages d'étude et d'échanges (DNPF, projet Karité, Plateforme, RFOE, OPF)				
2	1	2	01	Réalisation des missions de suivi et de supervision des activités	4 737	4 000	737	84,44
2	2	1	01	Organisation des missions trimestrielles conjointes des activités sur le MGF, Genre, VGB au niveau régional et local	10 526	10 000	526	95,00

3	1	1	01	Programme de Développement des Plateformes Multifonctionnelles pour la Lutte contre la Pauvreté				
3	1	3	01	Projet de réhabilitation du centre de lutte contre l'excision	142 500	71 250	71 250	50,00
3	1	4	01	Réhabilitation des Centres d'Autopromotion des Femmes	133 000	99 633	33 367	74,93
3	1	5	01	Projet appui promotion de la femme rurale	190 000	132 130	57 870	69,54
3	1	6	01	Acquisition de biens et services pour la DNPF et OPF				
3	2	1	01	Programme d'Appui à l'Autonomisation des Femmes dans les filières agro sylvo pastorales et le Karité	190 000	90 250	99 750	47,50
3	3	1	01	Programme d'Appui Diversification, Valorisation (filieres porteuses)	142 500	68 190	74 310	47,85
4	2	1	01	Organisation de la journée internationale tolérance zéro aux MGF/E (06 Février)	1 016	683	333	67,24
				Elaboration d'un plan de communication triennal (2020-2022) de mise en œuvre de la stratégie nationale holistique pour mettre fin aux VBG	608	442	166	72,62
				Programme national appui femmes opératrices économiques	114 000	53 202	60 798	46,67
				Projet appui organisation panafricaine des femmes	142 500	68 190	74 310	47,85
				Entretien courant des bâtiments	35 115	31 401	3 714	89,42
4	2	2	01	Approvisionnement en biens et services des directions régionales				
4	2	3	01	Prise en charge des salaires et accessoires au niveau déconcentré				
4	2	4	01	Approvisionnement en biens et services au niveau des services locaux				
Sous total des activités et des projets					1 787 586	2 142 591	-355 005	87,95
Total de l'Action					1 787 586	2 142 591	-355 005	87,95

Analyse : L'écart de -355 005 s'explique par la prise en charge de la valeur indiciaire au niveau des dépenses du personnel.

Difficultés : L'insuffisance au niveau de la planification.

Mesure : Procéder au pointage contradictoire entre le fichier DRH et le fichier BCS.

(En Milliers de F CFA)

02 Formation et Education de la Femme					Prévu C	Évaluation annuelle 2020		
Activités						Réel D	Ecart	Taux% F=D/C+100
1	2	2	02	Prise en charge des dépenses de personnel (CAK, PNLE)	23 410	22 426	-9 641	95,80
3	1	7	02	Approvisionnement en biens et services des maisons de la femme	48 453	28 586	11 406	59,00
3	1	8	02	Equipement de la maison des femmes et des enfants	114 000	55 626	64	48,79
3	3	3	02	Acquisition de biens et services au profit des services et des femmes	20 022	16 450	3 572	82,16
4	1	1	02	Réalisation des missions de suivi et de supervision des activités	43 442	35 823	7 619	82,46
Sous total des activités et des projets					249 327	158 911	90 416	63,73
Total de l'Action					249 327	249 327	90 416	63,73

Analyse : L'écart 90 416 s'explique par la coupe budgétaire sur le chapitre des frais de transport. Le taux d'exécution financière des projets et activités est de 63,73%.

Difficultés : La rétention des crédits.

Mesure : La mesure à prendre serait : d'éviter la rétention budgétaire

Tableau II.2 Exécution financière 2021 par Activités

Programme 3.003

(En Milliers de FCFA)

	Action 01 : Autonomisation de la femme et épanouissement de l'enfant				
	Activité	2021			
		Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
1.1.1	Analyse des besoins en matériels et équipement de production	2 500	2 500	0	100.00
1.1.2	Dotation des organisations féminines en matériels et équipement de production	50 000	50 000	0	100.00
1.1.3	Etudes architecturales pour la réalisation d'infrastructures de production	5 000	4 956	44	99.12
1.1.4	Acquisition de biens et services	15 000	15 425	-425	102.83
1.2.1	Organisation des appels à projets	2 000	0	2 000	0.00
1.2.2	Dépouillement des projets soumis	15 000	13 914	1 086	92.76
1.2.3	Validation des projets éligibles	15 000	10 895	4 105	72.63
1.2.4	Financement des projets retenus	150 000	150 000	0	100.00
1.2.5	Mobilisation des ressources additionnelles auprès des PTF	2 000	0	2 000	0.00
1.2.6	Participation à la mise en œuvre des activités avec les partenaires	100 000	104 074	-4 074	104.07

1.3.1	Appui technique et financier à la participation des organisations aux activités commerciales et promotionnelles	10 000	2 006	7 994	20.06
1.3.2	Suivi des activités commerciales et promotionnelles	10 000	0	10 000	0.00
2.1.1	Identification des besoins de formation et des modules pour les bénéficiaires des projets financés et d'autres groupements de femmes et formation des personnes identifiées	100 000	74 576	25 424	74.58
2.1.2	Identification des besoins de formation et des modules pour la CT-FAFE et formation des personnes identifiées	20 000	13 272	6 728	66.36
3.1.1	Financement des projets retenus en faveur de l'épanouissement de l'enfant	70 000	20 271	49 729	28.96
3.2.1	Appui à la réinsertion des enfants en situation difficile	20 000	19 989	11	99.95
3.3.1.	Appui à l'encadrement des enfants en situation difficile	20 000	0	20 000	0.00
Total de l'Action		606 500	481 878	124 622	79.45

Evolution : Au titre de l'année 2021, l'exécution financière des activités de l'action « Autonomisation de la femme et épanouissement de l'enfant » a été partiellement réalisée. Sur 606 500 prévus 481 878 ont réellement mobilisés, soit un taux de 79.45%.

Analyse : Sur 17 activités programmées, 07 ont été réalisées, 06 ont été partiellement réalisées et 04 n'ont pas été réalisées. Il s'agit de :

- l'organisation des appels à propositions de projets ;
- la mobilisation des ressources additionnelles auprès des PTF ;
- le suivi des activités commerciales et promotionnelles ;
- l'appui à l'encadrement des enfants en situation difficile.

Difficultés : Comme difficultés il faut noter :

- la mise à disposition tardive des fonds ;
- la rétention budgétaire ;
- la crise socio-politique et sécuritaire que traverse le pays.

Mesure : Comme mesures correctrices, accélérer la mise à disposition des fonds pour permettre la réalisation rapide des activités.

Liste des projets sensibles au genre les plus importants

1	Programme de Développement des Plateformes Multifonctionnelles pour la Lutte contre la Pauvreté ;
2	Réhabilitation des Centres d'Autopromotion des Femmes ;
3	Projet appui promotion de la femme rurale ;
4	Programme d'Appui à l'Autonomisation des Femmes dans les filières agro sylvo pastorales et le Karité ;
5	Programme d'Appui Diversification, Valorisation (filières porteuses) ;
6	Equipement de la maison des femmes et des enfants ;
7	Lutte contre Abandon Enfants ;
8	Construction et Equipement du CAPF ;
9	Aménagement de l'espace loisir de la cité des enfants ;
10	Appui valorisation filières porteuses.

Tableau II.3 exécution financière 2021 par Projet

(En Milliers de FCFA)

Liste des projets sensible Genre					
	Activité Programmées	2021			
		Prévu	Réel	Ecart	Taux en %
1	Platef. Mult. Fonct. Lutte contre pauvreté mr	142 500	134 657	7 843	96,60
2	Appui valorisation filières porteuses	142 500	142 489	11	99,99
3	Equipement maisons des femmes et enfants	95 000	94 936	64	99,93
4	Projet réhabilitation centre lutte contre excision	142 500	138 027	4 473	96,86
5	Appui autonomisation femmes filières agro-sylvo-past	139 500	137230	2 300	98,37
6	Projet appui promotion femmes rurales	237 500	231 586	5 914	97,51
7	Réhabilitation centres autopromotion femmes	137 662	122 833	14 829	89,22
8	Lutte contre abandon enfants	95 000	90 608	4 392	95,37
9	Construction / équipement pouponnière Bamako	190 000	189 492	508	99,73
10	Aménagement espace loisirs cite des enfants	285 000	157836	127164	55,38
Totaux		1 607 162	1 439 694	167 468	89,57%

2.1.1.3. Planification et Budgétisation des programmes et actions sensibles au genre (voir format DPPD-PAP)

Le document de Politique Nationale Genre constitue le référentiel du MPFEF en matière de planification.

Comme ci-dessus, vu que l'analyse de catégorisation n'a pas encore été menée, ce rapport focalise sur la planification et budgétisation des programmes qui sont clairement liés à l'égalité de genre (2.059 et 3.003).

Tableau III-1 Budget genre: Dépenses ciblant directement et indirectement l'égalité de genre

L'analyse de catégorisation qui sera faite pour le RG24 permettra de distinguer les dépenses avec un lien direct et celles avec un lien indirect, au niveau des activités. Pour ce RG23, on présente la planification des programmes les plus évidemment liés à l'égalité de genre, 2.059 et 3.003.

(En milliers de FCFA)

Ministère	Exécution	Budget	Prévisions		
Programme/Objectif			2022	2023	2024
Action	2020	2021	2022	2023	2024
Détail					
2.059 : Promotion de la Femme	1 908 668	2 322 692	1 917 813	2 335 176	2 335 176
Action 01 Amélioration des conditions de la femme	1 653 600	2 074 980	1 887 180	2 009 318	2 009 318
Action 02 Formation et Education de la Femme	255 068	247 712	306 333	325 858	325 858
2.060 : Promotion de l'Enfant et de la Famille	1 269 334	1 159 590	881 633	942 752	942 752
Action 01 : Promotion des droits de l'enfant et des valeurs familiales	743 821	653 077	517 086	555 438	555 438
Action 02 : Participation des Enfants	525 513	506 513	364 547	387 314	387 314
3.003 Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant	450 000	650 000	800 000	700 000	700 000
Action 1 : Autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant	450 000	650 000	800 000	700 000	700 000
Total	4 440 439	5 274 236	4 940 013	5 570 380	5 570 380

Tableau III-2 - Programmes stratégiques pour la BSG

(En milliers de FCFA)

MPFEF Programmes	Exécution 2019	Exécution 2020	Budget 2021	Prévisions	
				2022	2023
Programme 2.059	1 908 668	1 908 668	2 322 692	1 917 813	2 335 176
Programme 3.003	500 000	450 000	650 000	800 000	700 000
Total	3 643 271	4 440 439	5 274 236	4 940 013	5 570 380

Analyse:

Le Programm: 2.059 Promotion de la Femme

a) Présentation stratégique du programme:

Ce programme vise à améliorer le statut social, économique, juridique et politique de la femme.

A cet effet, il est chargé de:

- améliorer le statut social et économique de la femme;
- promouvoir les droits sociaux, juridiques et politique de la femme;
- améliorer les cadres de concertation et de partenariat;
- s'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes genre au niveau central et déconcentré.

b). Présentation détaillée des objectifs et des indicateurs du programme:

Le cadre de performance du programme 2.059 est bâti autour de quatre objectifs spécifiques suivants :

- développement d'un capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation;
- mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation égale aux sphères de décision;
- améliorer les cadres de concertation et de partenariat;
- s'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente des projets et programmes au niveau central et déconcentré.

Le Programme: 3.003 Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant
Responsable du Programme:

a). Présentation stratégique du programme:

Ce programme vise à contribuer à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant.

b). Présentation détaillée des objectifs et des indicateurs du programme:

Les objectifs spécifiques du PAAFE sont:

- accroître le potentiel économique des femmes;
- contribuer au développement du leadership des femmes dans la vie publique et politique;
- contribuer à l'épanouissement de l'enfant;
- assurer le suivi-évaluation des activités du PAAFE.

Tableau III-3 Effectifs séxo-désagrégés selon la fonction (BCS)

Tous les ministères pilotes	Total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% Femmes sur le total
Fonction				
1. Ministre	01	00	01	100
2. Secrétariat Général	01	01	00	
Secrétaire Général	01	01	0	0
Conseillers techniques	06	03	03	50
Personnel service courrier (Sp)+chauffeurs et planton	14	07	07	50
3. Cabinet du ministre				
Chef de cabinet	01	01	00	0
Chargés de mission	05	00	05	100
Attaché de cabinet	01	01	00	0
Secrétaire particulier	02	00	02	100
4. services centraux				
4.1 Direction nationale DNPf, DNPEF, DFM				
Directeur nationaux	03	01	02	67
Directeur nationaux adjoint	03	02	01	33
Chef de division	11	07	04	36
Chef de section	09	04	05	56
Chargé de dossier	24	10	14	58
Personnel du support+ chauffeurs secrétaires planton	7	1	06	86
4.2 Services rattachés au niveau central (CNDIFE, SP-PNG, PNVBG, CADD, CAK, CAPF)				
Directeur nationaux	6	3	3	50
Directeur nationaux adjoint	1	0	1	100
Chef de division	10	6	4	40
Chef de section	22	12	10	45
4.3 Projets et Programmes (FAFE, Projet Karité, Projet Plateformes)				
Co- ordinateur	3	1	2	66
Chargés de dossiers	5	2	3	67
4.4 personnel EPA				
Cité des Enfants				
Directeur	01	0	1	100
Directeur adjoint	01	01	0	0
Chef de bureau accueil	01	0	1	100
Chef de Service	05	03	02	43
Chef de sections	20	6	4	20
Comptable/gestionnaire	01	0	1	100
Régisseur	02	01	01	50
Secrétariat particulier	01	0	01	100
Chef secrétariat	01	01	0	0
TOTAL GENERAL	221	116	105	47,5

2.1.2. MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE 2.1.3. ET DU DIALOGUE SOCIAL

Introduction

Le Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue Social prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue Social. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la promotion du dialogue social, la prévention et la gestion des conflits collectifs ;
- la coordination des rapports du Gouvernement avec les organisations syndicales et patronales ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la législation du travail dans le secteur privé ;
- les mesures de lutte contre le travail des enfants, les discriminations et les harcèlements dans les lieux du travail ;
- l'élaboration, l'application ou le contrôle de l'application des règles relatives à l'emploi du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration, et la mise en œuvre de la politique salariale et de rémunération de l'Etat ;
- l'amélioration de la performance du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et l'application des règles relatives à la détermination de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales ;
- la gestion du personnel relevant du statut général des fonctionnaires.

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de plusieurs politiques nationales du pays notamment la Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali). Cette Politique est une opportunité à saisir en vue d'instaurer et préserver l'égalité des chances afin que le sexe ne soit plus un facteur de discrimination. C'est pourquoi le ministère doit jouer son rôle eu égard à la transversalité de ses attributions et à sa position centrale dans la conception et la mise en œuvre des Politiques Publiques.

Pour atteindre cet objectif, il a été mis en place le Comité d'Institutionnalisation Genre chargé entre autres de veiller à la prise en compte des questions genre dans la formulation des Politiques Publiques au niveau du ministère en charge du Travail et de la Fonction Publique.

2.1.3.1. Les enjeux-genre

La représentativité des femmes dans la Fonction Publique demeure un enjeu majeur de la promotion du genre au Mali. Il y a eu des statistiques encourageantes par rapport au nombre de femmes candidates au concours d'entrée à la Fonction publique en 2022. Sur un ensemble de **63 677** candidats, elles étaient au nombre de **32 912**, soit **51,69%**. Cependant, ce taux de participation ne se fait pas sentir au niveau du taux d'admission. En effet 281 femmes ont été admises en 2022 sur 807 admis, soit **34,82%**.

Tableau 1 : Nombre de candidats au concours d'entrée à la fonction publique de l'Etat

Unité : Nombre

Catégories	Inscrits			Présents			Besoins	Admis		
	Général			Général			Général	Général		
	M	F	T	M	F	T	T	M	F	T
A	3 996	2 233	6 229	3 670	2 104	5 774	194	149	36	185
B2	3 949	3 303	7 252	3 681	2 882	6 563	265	146	108	254
B1	21 453	25 494	46 947	19 642	23 602	43 244	286	174	98	272
C	1 367	1 882	3 249	1 260	1 620	2 880	137	57	39	96
Total	30 765	32 912	63 677	28 253	30 208	58 461	882	526	281	807
%F	51,69			51,67				34,82		

Source : CNCFP _Rapport d'activités _2022

Tableau 2 : Nombre de candidats admis au concours d'entrée à la fonction publique de l'Etat

Unité : Nombre

Catégorie	Centres								Total
	Sexe	Bamako	Kayes	Sikasso	Ségou	Mopti	Gao	Tombouctou ²	
A	M	132	3	3	6	3	1	1	149
	F	33	1	0	1	1	0	0	36
	T	165	4	3	7	4	1	1	185
B2	M	104	8	7	17	3	4	3	146
	F	89	4	3	8	3	0	1	108
	T	193	12	10	25	6	4	4	254
B1	M	95	7	36	12	14	2	8	174
	F	55	9	9	9	11	3	2	98
	T	150	16	45	21	25	5	10	272
C	M	31	1	12	12	1	0	0	57
	F	26	4	2	4	0	1	2	39
	T	57	5	14	16	1	1	2	96
Total		565	37	72	69	36	11	17	807
%F		35,93	48,65	19,44	31,88	41,67	36,36	29,41	34,82

Source : CNCFP _Rapport d'activités _2022

Tableau 3 : Nombre de candidats valides et personnes en situation de handicap admis au concours d'entrée à la fonction publique de l'Etat

Unité : Nombre

Candidats	Catégorie/Sexe												Total	%T
	A			B2			B1			C				
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T		
Valide	149	36	185	146	108	254	174	98	272	56	39	95	806	99,88
En situation de handicap	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0,12
Total	149	36	185	146	108	254	174	98	272	57	39	96	807	100,00

Source : CNCFP _Rapport d'activités _2022

2.1.3.2. Les Stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Dans le cadre des réformes publiques, le Programme de Développement Institutionnel (PDI) 2^{ème} génération, dans son plan opérationnel, a inscrit des actions en vue d'intégrer et de promouvoir de manière transversale la dimension « Equité-Genre ».

A cet effet, la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel a été dotée d'une structure organisationnelle pérenne, **une section équité-genre**, chargée de développer et de mettre en œuvre un programme d'accès à l'équité dans l'administration publique.

Le 12 décembre 2019, un Protocole d'accord de partenariat pour le financement du Projet « Femmes Futures (hauts) Fonctionnaires du Mali dénommé 3 F-MLI », a été signé entre le ministère de la Refondation de l'Etat et le ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social.

Le Projet a pour objectif global d'augmenter les chances de succès des femmes aux concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration (ÉNA) pour les neuf (09) corps d'emploi de haut niveau. C'est une expérience pilote qui couvrira 3 cycles de concours d'entrée à l'ÉNA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet dont la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel bénéficie, la Section Equité-Genre a mené les activités suivantes :

- l'étude préliminaire sur les barrières à l'accès et à la réussite des femmes aux concours d'entrée à l'ÉNA a été réalisée et le rapport final est disponible.
- la campagne d'information et de sensibilisation des candidates potentielles au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration réalisée.
- la formation tirant partie des barrières à l'accès et à la réussite des femmes aux concours d'entrée à l'ÉNA a été réalisée.
- la formation préparatoire aux épreuves de culture générale des candidates potentielles au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration a été réalisée.

En plus des activités de la mise en œuvre du Projet 3 F-MLI, la section envisage de mener d'autres activités en collaboration avec les structures chargées de la Gestion des Ressources Humaines.

2.1.3.3. Evaluation des actions sensibles au Genre

Les tableaux suivants présentent l'exécution des actions genre du département en 2021.

Tableau 4 : Programme 1.012 Administration Générale

Programme 1.012		Références		Evaluation 2021		
Objectif	Indicateurs	2019	2020	Prévu	Réel	Taux en %
OBJECTIF1 : Préserver et consolider la paix sociale	Indicateur N°1.3. Taux d'exécution du programme d'activités genres du département	0	50	100	33,33	33,33

Tableau 5 : Programme 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État

Programme 2.030		Références		Evaluation 2021		
Objectif	Indicateurs	2019	2020	Prévu	Réel	Taux en %
Objectif 4 : Assurer l'équité genre dans la fonction publique	Indicateur N°4.3 : Pourcentage de femmes catégorie « A » dans la Fonction Publique d'Etat	23,61	19	25	18	72

2.1.3.4. Planification et budgétisation des programmes et actions sensibles au genre

Les trois programmes du département mènent des activités genre qui sont évaluées par les indicateurs consignés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Les indicateurs genre du Ministère du Dialogue Social, du Travail et de la Fonction Publique

Programmes	Objectifs	Indicateurs	Réalizations			Prévisions	
			2019	2020	2021	2022	2023
Programme 1.012	OBJECTIF 1: Préserver et consolider la paix sociale	Indicateur N°1.3. Taux d'exécution du programme d'activités genres du département	0,00	50,00	33,33	100	100
Programme 2.030	Objectif 4 : Assurer l'équité genre dans la fonction publique	Indicateur 4.3 : Pourcentage de femmes catégories « A » dans la Fonction Publique d'Etat	23,61	19,00	18	30,00	30,00
Programme 2.031	OBJECTIF N°2 : S'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail	Indicateur N°2.3. Pourcentage d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés (dont femmes)	34(15)	57(60)	57(40)	55(40)	60(50)

Source : MDSTFP/DPPD-PAP 2022-2024

Tableau 8: Les activités genre du Ministère du Dialogue Social, du Travail et de la Fonction Publique

Activités	Structures responsables	Coût prévisionnel
Tenue des cadres de concertation sur le genre	Cabinet	15 000 000
Formation des cadres du Département en budgétisation sensible au genre	Cabinet	10 000 000
Exécution du programme d'activité de section équité-genre (DNFPP)	DNFPP	100 000 000
Elaboration d'un répertoire des femmes cadres	DNFPP	10 000 000
Tenue des sessions de formation des Inspecteurs ou Contrôleurs du travail	DNT	3 500 000
Total		138 500 000

2.1.3 MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

Missions :

Il a pour mission de préparer et de mettre en oeuvre la politique nationale en matière de justice et des Sceaux de l'Etat.

A ce titre, il à l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'administration de la justice en matière civile, commerciale, pénale et sociale;
- l'application des lois et règlements;
- la politique criminelle;
- l'authentification et la protection des Sceaux de l'Etat;
- le bon fonctionnement des juridictions;
- la surveillance de l'état civil et des auxiliaires de justice;
- la bonne marche de la police judiciaire;
- la préparation et la mise en oeuvre des décisions de grâce et d'amnistie;
- l'administration des services judiciaires et pénitentiaires;
- l'élaboration et l'application des textes relatifs à la nationalité;
- l'élaboration et l'application du statut de la magistrature et des statuts des autres professions juridiques et judiciaires ;
- la participation à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale, la traite des personnes et les pratiques assimilées;
- les mesures et actions de promotion et de protection des Droits de l'Homme;
- le suivi des questions des Droits de l'Homme au niveau des organisations régionales et internationales.

A. Les enjeux-genre et gaps à combler

Le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) 2000-2009, le Plan opérationnel (2010-2014) et le PU-RSJ-MOA (Programme d'Urgence pour le Renforcement du Service Public de la Justice dans le cadre de la Mise en œuvre de l'Accord de Paix issu du processus d'Alger 2015-2018) marquent la volonté des pouvoirs publics d'inscrire les réformes de la Justice sous le prisme d'une approche programmatique avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers.

Des défis dans la promotion et la protection des droits de l'homme et du genre en général et la promotion de l'égalité homme femme en particulier ont été lancés par la Justice pour appuyer la Politique Nationale Genre adoptée en 2010.

Les questions des droits de l'homme et du genre constituent une des priorités et pour cela, il a en été consacré une composante à part entière.

Sous l'impulsion des plus hautes autorités, le redressement de la justice est devenu le socle sur lequel le nouvel Etat du Mali se bâtira.

La réforme systémique de la justice ainsi prônée a engendré le contrat de transparence entre les membres de la famille judiciaire et les autres acteurs de la société dans le but de faciliter la saine distribution de la justice au bénéfice du peuple, la promotion du droit d'accès à la justice des femmes et des hommes et le respect des engagements pour une justice performante, crédible, responsable et indépendante.

Par ailleurs, à l'analyse du genre et l'égalité homme femme démontre un déséquilibre assez important quant à la représentativité entre les hommes et les femmes dans les corps de métier de la justice. Le nombre de femmes diminue en allant vers les échelons supérieurs : elles ne représentent que 7,5% de l'effectif total des magistrats. Elles ne représentent que 10,7% des effectifs des ordres professionnels. Par contre, elles sont plus nombreuses dans les échelons inférieurs où elles représentent 80,5% des auxiliaires de justice.

Au niveau des gaps à combler :

- la plupart des activités menées dans le cadre du genre au niveau du secteur de la Justice ont été financées par les partenaires ;
- les ressources nationales allouées aux activités genre ne permettent pas d'avoir les résultats escomptés dans la promotion du genre et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- les comités sectoriels doivent déjà être opérationnels, tel n'est pas le cas au niveau du secteur de la Justice, d'où les difficultés dans la mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale Genre.

B. Mesures spécifiques ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Afin de remédier à ces déséquilibres accrus au niveau des effectifs de personnel juridique et judiciaire et de corriger les disparités d'accès aux services publics et privés de la justice, des politiques, programmes et orientations ont été initiés par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et leur mise en œuvre a démarré.

En septembre 2008, la politique d'Egalité Femme-Homme du Ministère de la justice fut adoptée. Cette politique est axée sur l'égalité en droit et dans les faits pour les femmes et les hommes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes et professions du système judiciaire. Elle est assortie d'un Plan d'Actions et la mise en place d'un Comité Adviseur Genre dont une des missions est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'appareil judiciaire.

Par ailleurs, avec l'adoption en 2011 de la Politique Nationale Genre, le département de la justice à l'instar des autres départements a créé un point focal genre avant la création d'un comité sectoriel d'institutionnalisation de la politique nationale genre, chargé de la mise en œuvre de ladite politique et de la promotion de l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes.

De même à partir de 2021, le comité sectoriel a été créé et mis en place avec à sa tête le point focal genre (une chargée de mission, dont les attributions sont relatives à la promotion du genre et à la lutte contre les violences basées sur le genre). Dans cette optique, le département a initié de mettre place des points focaux genres dans toutes les juridictions et ses services centraux, ce processus est déjà en cours.

Toujours dans la promotion du genre, les actions ont surtout concerné le milieu carcéral par la systématisation des quartiers séparés hommes/femmes/enfants, d'une part et l'amélioration des conditions de vie des femmes en milieu carcéral avec la distribution des « kits de dignité ». Toutes ces actions sont le fruit du partenariat avec la Munisma avec son projet « Prison Mandela ».

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre au niveau du secteur de la justice, quelques activités ont été réalisées :

- le projet de politique nationale en matière de droits de l'Homme a été adapté au contexte actuel ;
- l'amélioration de l'accessibilité à la justice s'est traduite surtout par la mise en œuvre d'un système de communication et l'opérationnalité des Bureaux de l'Assistance Judiciaire;
- le Fonds d'appui à la société civile en matière d'accès à la justice et aux droits de la personne pour la prise en charge des violences basées sur le genre a été créé ;
- l'amélioration des conditions de détention avec la généralisation des quartiers ou cellules séparées.
- le renforcement de capacité en genre et violences basées sur le genre de certains acteurs de la Justice a été fait avec l'appui des partenaires tels que le MJP (Mali Justice Project).
- le renforcement de capacité en genre et violences basées sur le genre des membres du Cabinet et des directeurs des services centraux du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme « Initiative Spotlight » a été fait avec l'appui de ONU femmes.

C. Evaluation des activités genre 2020

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a réalisé peu d'activités relatives au genre malgré la programmation dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et du Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2020-2022. La non réalisation desdites activités s'explique par la crise sanitaire causée par la COVID-19. Toutes ressources prévues pour la prise en charge des activités genre ont contribué à l'acquisition des matériels de prévention contre la COVID-19.

En matière de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme est partie prenante du Spotlight, un programme du Systèmes des Nations Unies, Co-piloté par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle

Objectif 3 : Contribuer à la promotion du genre et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, le VIH/SIDA et l'apatridie						
Indicateur de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Evaluation
Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le genre	%		78.43	0	76.67	37.67

Analyse de la situation :

Les ressources qui étaient prévues pour la réalisation des activités genre ont servi à l'acquisition des matériels de prévention contre la COVID-19.

D. Recommandation :

Au regard de ce qui précède, nous souhaiterions une augmentation du budget alloué au genre pour pouvoir réaliser des activités dans le cadre de la promotion du genre, de la lutte contre les violences basées sur le genre et l'égalité entre homme et femme au sein du secteur de la Justice.

2.1.4. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE NUMERIQUE 2.1.5. ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION.

2.1.5.1. Les Enjeux genre

L'inégalité persistante entre hommes et femmes dans les domaines de la communication, de l'information et des nouvelles technologies diminue relativement grâce aux efforts entrepris dans le secteur.

La progression favorable des indicateurs que ce soit pour l'accès à la radio, à la télévision, au téléphone et à l'internet, améliore l'image de la femme dans les médias. Des avancées sont notées dans le domaine de l'information et de l'animation qui donne une image de femme élégante et moderne, impliquée dans sa profession, engagée, compétente, égale à ses collègues masculins.

Aussi, dans le domaine de la publicité et les sketches les clichés montrant une image négative de la femme s'améliorent, ils montrent de plus en plus les femmes au centre de la décision, participatives, entreprenantes et impliquées.

La modernisation économique et sociale du Mali, à laquelle les femmes prennent une part importante, passera par l'amélioration de l'accès à Internet, un accès encadré des femmes à Internet permet de réelles perspectives d'apprentissage, et d'accès à un nombre particulièrement important de documents pédagogiques.

La répartition des effectifs de la fonction publique d'Etat selon le statut, la catégorie et le sexe du Ministère de la Communication.

Catégorie	Masculin		Féminin		Total
	Effectif	Pourcentage %	Effectif	Pourcentage %	
Fonctionnaire					
A	17	80,95	4	19,05	21
B2	5	71,43	2	28,57	7
B1	0	0	3	100	3
C	1	33,33	2	66,67	3
Contractuel					
	13	68,42	6	31,58	19
Total	36	67,93	17	32,07	53

2.1.5.2. Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

- la vision sectorielle à long terme est d'accélérer le processus de développement par une utilisation accrue des TIC, grâce à un accès universel aux technologies de l'information et de la communication de qualité.
- l'objectif stratégique consiste à étendre et améliorer la qualité des infrastructures et services de communication et à assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût les principaux acteurs sont: l'Administration, les PTF, les usagers des infrastructures et moyens de communication existants, les journaux et radios privés, les syndicats et les ONG (Organisations Non Gouvernementales).

Les Partenaires Techniques évoluant dans les TIC sont la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence Française de Développement (AFD) avec le projet « Techno ». La Loi sur la Publicité adoptée et sa mise en œuvre entamée pour lutter efficacement contre les clichés dépassés, réducteurs et dégradants qui véhiculent une image négative des femmes.

- **la mobilisation des femmes, gardiennes des valeurs, artisanes de paix, de solidarité, et forces de changement;**
- **la promotion des TIC auprès des jeunes, des femmes et des associations TIC.**

2.1.5.3. Les mesures spécifiques

- a les réalisations majeures enregistrées au cours de l'année 2018 ont porté sur la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur grâce à des infrastructures et services de communication dans le but d'assurer l'accessibilité de tout citoyen à un moyen de communication à moindre coût.
- b un cadre juridique propice à la promotion des services privés de communication audiovisuelle est mis en place grâce au vote de la loi relative aux services privés de communication audiovisuelle et ses décrets d'application, l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi sur la publicité.
- c l'année 2018 a aussi été marquée par la poursuite de la connexion à l'Internet des communes et des écoles du Mali réalisées par l'AGETIC la promotion de l'information et de la communication assurée grâce à l'extension de la couverture TV/FM du territoire national et à la réalisation et la diffusion des paquets pédagogiques par l'ANCD.
- d la couverture du territoire national en télévision et en radio a été assurée par l'ORTM.

2.1.5.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

La démarche de planification et de budgétisation sensible au genre souffre toujours due au retard dans la mise en place du mécanisme de Politique Nationale Genre, de l'insuffisance des données sexo-spécifiques, du faible niveau d'appropriation du concept genre.

Au regard de ces difficultés, il est indispensable:

- d'élaborer le profil genre des dix secteurs identifiés dans la Politique Nationale Genre;
- de réaliser la formation sur l'Indice de développement des Inégalités en Afrique;
- de former les cadres des départements ministériels en matière de Budgétisation sensible au Genre.

CHAPITRE 2 : **Accès équitable aux droits sociaux** **(Services sociaux de Base)**

- Ministère de la Santé et du Développement Social ;
- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique ;
- Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.

2.2.1. MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Introduction

La vision du PDDSS 2014-2023 se décline, comme étant le meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population malienne, en général, et pour les femmes et les enfants, en particulier, à travers un accès universel à des soins de santé de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Les fondements, valeurs et principes de cette Vision pour la santé sont basés sur la Constitution du Mali qui reconnaît la santé comme un droit fondamental. L'Etat a, par conséquent, le devoir de définir et mettre en œuvre une politique de santé pertinente et cohérente qui répond aux aspirations légitimes des populations et aux exigences du contexte international.

Pour la mise en œuvre des principes et valeurs mentionnés supra et de ses engagements internationaux, le Mali a pris un certain nombre de textes législatifs et a adopté des politiques nationales qui traduisent sa volonté politique en faveur de la santé et de la prise en compte de des questions de Genre dans les politiques de santé. Il s'agit, notamment de :

2.2.1.1. Les enjeux genre /gaps à combler

1) Les enjeux genre

Les efforts déployés par le Gouvernement du Mali avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ont permis d'améliorer significativement l'état de santé de la mère et de l'enfant. C'est ainsi que⁸ le taux de mortalité infanto-juvénile est de 101/1000 en 2018, le taux de mortalité infantile est de 54/1000 en 2018 et le taux de mortalité maternelle est passé de 368 (2013) à 325 (2018) pour 100.000 naissances vivantes (EDSM VI).

En observant les tendances, on peut aisément affirmer que, si des actions vigoureuses et courageuses ne sont pas prises, le rendez-vous pour l'ODD n°03 (Bonne santé et Bien-être) pour les femmes et les enfants ne sera pas respecté même au-delà de 2030.

a) Situation Sanitaire

En nous référant au rapport de suivi des ODD 2016-2017, notamment l'ODD n°03 (Bonne santé et Bien-être) et des résultats de l'EDSM VI 2018, il est procédé à une présentation thématique de la situation sanitaire.

Santé maternelle : L'EDSM VI (2018) fait ressortir que :

- parmi les femmes ayant eu une naissance vivante au cours des 5 années ayant précédé l'enquête, 80% ont reçu, pour la naissance la plus récente, des soins prénataux dispensés par un prestataire formé ; 43% ont effectué au moins les quatre visites prénatales recommandées et, dans 36% des cas, la première visite prénatale a eu lieu au premier trimestre de la grossesse ;
- pour la moitié des femmes (50%), la dernière naissance a été protégée contre le tétanos néonatal ;
- parmi les naissances vivantes ayant eu lieu au cours des 5 années ayant précédé l'enquête, 67% ont eu lieu dans un établissement de santé. À l'opposé, 33 % ont eu lieu à la maison ;
- parmi les femmes ayant eu une naissance au cours des 2 dernières années, près de six sur dix (56 %) ont reçu des soins postnatals dans les 2 premiers jours après l'accouchement. Cependant, 40% des femmes n'ont jamais reçu de soins postnatals ;
- parmi les naissances ayant eu lieu au cours des 2 années avant l'enquête, 42% n'ont reçu aucun soin postnatal. Dans 54% des cas, l'état de santé du nouveau-né a été examiné dans les 2 jours qui ont suivi sa naissance.

⁸ EDSM IV (2006), EDSM V (2012).

L'accès aux établissements de santé dans les zones rurales est plus difficile que dans les zones urbaines en raison de la distance, de l'inaccessibilité et du manque d'infrastructures appropriées. Globalement, une femme sur trois (33%) a accouché à la maison au cours des 5 années précédant l'enquête. À l'opposé, les deux tiers (67%) des naissances ont eu lieu dans un établissement de santé, en majorité dans les établissements du secteur public (63% contre 4%) dans le secteur privé.

b) Problèmes d'accès aux soins de santé

Selon l'EDSM VI les problèmes d'accès aux soins de santé sur lesquels les populations enquêtées se sentaient concernées sont entre autres :

- obtenir la permission d'aller chez un médecin (problème lié à position dans la prise de décision) ;
- avoir l'argent pour des conseils ou un traitement (problème lié au la possession de revenus) ;
- Distance à l'établissement de santé (problème lié à l'accessibilité physique des structures de santé)
- Ne pas vouloir aller seule (problème de soutien en accompagnement).

Problèmes d'accès aux soins de santé						
Caractéristique Sociodémographique	Obtenir la permission d'aller se faire soigner	Obtenir l'argent pour se faire soigner	Distance jusqu'à l'établissement de santé	Ne veut pas s'y rendre seule	Au moins un problème d'accès aux soins de santé	Effectif de femmes
Ensemble	27,1	40,5	28,5	20,1	47,3	10 19

Il ressort du tableau 9.14 que plus de quatre femmes sur dix (47%) ont déclaré qu'au moins un des problèmes cités lors de l'interview pouvait constituer un obstacle important pour recevoir un traitement ou un avis médical.

Parmi ces problèmes, obtenir l'argent pour le traitement (41%) constitue le principal obstacle aux soins de santé le plus fréquemment cité par les femmes.

En dehors de ce problème, près de trois femmes sur dix (29%) ont cité la distance à l'établissement de santé et pour 27% des femmes, obtenir la permission d'aller se faire soigner peut constituer un problème quand elles recherchent des soins de santé.

c) Nutrition des enfants et des femmes :

Les résultats clés issus de l'EDSM VI montrent que sur le plan de l'état nutritionnel des enfants, trois enfants de moins de 5 ans sur dix (27%) souffrent de malnutrition chronique ou retard de croissance, 9 % de malnutrition aiguë ou émaciation, 19 % présentent une insuffisance pondérale et 2 % un surpoids.

d) Taux de fécondité désiré

Au Mali, si toutes les naissances non désirées étaient évitées, le nombre moyen d'enfants par femme serait de 5,5 enfants au lieu de 6,3 enfants.

Les tendances montrent globalement, une baisse de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), celui-ci étant passé de 7,1 enfants en 1987 à 6,3 enfants en 2018. On note la même tendance à la baisse concernant l'Indice Synthétique de Fécondité Désirée (ISFD) puisqu'il est passé de 6,6 enfants en 1987 à 5,5 enfants en 2018. L'écart entre l'ISF et l'ISFD, qui était demeuré stable entre 1995-1996 et 2006, a diminué entre 2006 et 2018, passant de 0,6 à 0,8 enfants (Graphique 6.6). Variations par caractéristique :

- l'ISFD est plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural (4,2 enfants contre 6,0 enfants) ;
- les résultats selon la région montrent que l'ISFD varie d'un minimum de 2,6 enfants à Kidal à un maximum de 6,8 enfants à Tombouctou ;
- l'ISFD diminue avec la hausse du niveau d'instruction, passant de 6,0 enfants parmi les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction à 4,2 enfants parmi celles ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus.

On retiendra que l'autonomisation économique de la femme et sa volonté d'expression sont à prendre en compte en matière de détermination des besoins sexospécifiques pour proposer des interventions en relation avec la fécondité et la planification familiale.

e) Planification Familiale

En termes de prévalence de la PF, 16% des femmes utilisaient au moins une méthode contraceptive au moment de l'enquête dont 15% une méthode moderne et 1% une méthode traditionnelle. Cette prévalence de la contraception est de 17% chez les femmes actuellement en union et de 36% parmi celles qui ne sont pas en union mais qui sont sexuellement actives.

f) Violences basées sur le genre (VBG)

Ce chapitre porte sur la violence domestique, une forme de violence basée sur le genre. Elle est définie par les Nations Unies comme tout acte de violence pouvant causer aux femmes, aux jeunes filles, aux hommes et aux jeunes garçons un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de libertés.

Les résultats essentiels issus de l'EDSM VI 2018, sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17.6 Expérience de diverses formes de violences

Âge actuel	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi diverses formes de violence, selon l'âge actuel, EDSM-VI Mali 2018				Effectif de femmes
	Violence physique seulement	Violence sexuelle seulement	Violence physique et sexuelle	Violence physique ou sexuelle	
15-19	27,0	3,0	6,6	36,6	713
15-17	27,6	3,1	2,2	32,8	387
18-19	26,3	3,0	11,9	41,1	326
20-24	30,9	0,9	12,6	44,5	650
25-29	31,8	2,9	11,8	46,5	730
30-39	34,9	1,0	13,3	49,2	1 121
40-49	37,2	1,4	7,8	46,4	570
Ensemble	32,5	1,8	10,8	45,1	3 784

Les évidences du tableau 17.6 montrent à bien des égards que les VBG doivent être prises en comptes dans la détermination des besoins sexo spécifiques en matière de respects des droits de la femme, d'en tenir compte dans les priorités du développement sanitaire.

g) Pouvoir d'action des femmes

Selon les résultats clés de l'EDSM VI 2018, montrent qu'au Mali, dans 83% des cas, les femmes décident principalement de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent contre 97% des hommes. Seulement 10% des femmes participent dans les prises de décisions importantes du ménage. Pour leurs propres soins de santé, la décision est prise principalement par l'homme dans 78% des cas.

2. Les gaps à combler

2.1 Objectif général:

Réduire le ratio de mortalité maternelle de 325 à 146 pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale de 33 à 20 pour 1 000 naissances vivantes d'ici 2030.

2.1.1 Objectifs spécifiques

- rendre disponibles et accessibles les soins obstétricaux et néonataux essentiels dans 100% des structures offrant les services de SR d'ici 2030.
- augmenter la disponibilité et l'accessibilité des SONUB de qualité de 36% à 60% des CSCom et des SONUC de qualité dans 100% des structures de référence (CS Réf, EPH) d'ici 2030.
- augmenter la prévalence contraceptive de 16% à 30% en 2030;
- renforcer les capacités des individus, des familles, de la communauté et des collectivités pour l'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans 95% des villages en 2030.

2.2.2. Résultats attendus:

- **R1.** la disponibilité et l'accessibilité du paquet de SR/PF et des soins offerts par le système de référence / évacuation sont renforcées;
- **R2.** les ressources humaines en matière de SR/PF sont mieux développées;
- **R3.** l'état nutritionnel des enfants de 0 à 59 mois et des femmes enceintes et allaitantes est amélioré;
- **R4.** le changement de comportement nécessaire au niveau des populations en matière de sexualité SR est promu;
- **R5.** le système d'information sanitaire en matière de la SR est renforcé;
- **R6.** la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation sont renforcés.

2.2.1.2. Mesures spécifiques et stratégies pour réduire les inégalités de genre en Santé

1) Les mesures ou stratégies spécifiques

- renforcer l'accès aux soins prénataux et l'assistance à l'accouchement;
- renforcer le système de référence évacuation;
- repositionner la planification familiale dans les activités de la SR;
- préconiser des mesures efficaces visant à éradiquer les violences faites aux femmes et aux enfants;
- lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.

2) Au titre des politiques et des stratégies de développement :

- la Politique Sectorielle de la santé, 1990 ;
- la Politique Nationale de Solidarité, 1993 ;
- la Politique Nationale de Protection de l'Environnement, 1998 ;
- la Politique Nationale de Médecine Traditionnelle, 2005 ;

- la Politique Nationale de l'Eau, 2006 ;
- la Politique Nationale Genre, novembre 2010 ;
- la politique Nationale de Développement des Ressources Humaines pour la Santé en 2009 ;
- la Politique Nationale pour l'Abandon de la Pratique de l'Excision en 2010 ;
- la Politique Nationale de Recherche ;
- la Politique Nationale de Nutrition (PNN) ;
- la Politique Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire, 2014 ;
- le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social 2014-2023 et son programme (PRODESS) ;
- la Politique Nationale de Protection Sociale, 2016 ;
- la Politique Nationale de l'Action Humanitaire, 2018 ;
- le Plan Décennal de Développement de l'Autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (2020 -2029 et son PRODAFFE 2020-2024.

3) Au titre des Lois

- la Loi n°02-044 du 24 juin 2002 relative à la santé de la reproduction ;
- la Loi n°02- 049 du 22 juillet 2002 portant Loi d'Orientation sur la Santé ;
- la Loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi Hospitalière ;
- la Loi n°06-028 du 29 Juin 2006 fixant les règles relatives à la prévention, à la prise en charge et au contrôle du VIH/SIDA ;
- la loi n°2015- 052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir l'accès aux instances nominatives et électives et son décret d'application (Décret n°2016-0909 du 16 décembre 2016 ;
- la loi n°2018-027 du 12 juin 2018, portant sur la promotion et la protection des personnes handicapées ;
- les conventions communautaires dans le cadre de l'abandon de la pratique de l'excision.

La prise en compte de la question de l'équité entre les sexes reste dans la pratique très limitée malgré les tentatives entreprises par la Direction Nationale des Collectivités Territoriales et les collectivités territoriales elles-mêmes pour l'intégrer.

L'attention semble s'être focalisée sur les quelques femmes élues comme maire ou conseiller, alors que la décentralisation est une opportunité inédite pour faire progresser un développement motivant. En plus, l'intégration des données du MFPFE dans le système d'information socio-sanitaire reste un défi majeur à relever.

Le nouveau PDDSS 2014 à 2023 a pour but de corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du précédent PDDSS. Il est l'instrument de mise en œuvre de la Politique Nationale de Santé consacrée par la Loi n°02- 049 du 22 juillet 2002, portant Loi d'Orientation sur la Santé. Le présent PDDSS est désormais, le document de référence nationale pour toutes les interventions dans le secteur de la santé et de l'Hygiène Publique, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

2.2.1.3. Evaluation des activités genre N-1 (2021)

Programme 1.021: Administration, Coordination et Décentralisation

Le Comité Sectoriel d'Institutionnalisation de la Politique Nationale Genre a été mis en place en 2018. Il a eu à organiser une session de renforcement des capacités en 2020 au profit de ses **28 membres dont 17 femmes et 11 hommes.**

Programme 2.061 : Renforcement de la Solidarité et de la Lutte Contre l'Exclusion :

Dans le cadre du Renforcement de la Solidarité et de la Lutte Contre l'Exclusion beaucoup d'efforts ont été fournis en matière d'accès des femmes et des filles vulnérables aux infrastructures sociales économiques de base et à la prise en compte du budget des programmes affectés aux financements du genre. Malgré cela des défis demeurent. Il faut noter que des disparités subsistent entre Hommes / femmes et garçons / filles en matière de réinsertion de groupes cibles qu'il conviendrait de corriger en accordant des financements conséquents au secteur.

Tableau 1 : Pourcentage de personnes handicapées réinsérées

Régions	Nombre de personnes handicapées enregistrées			Nombre de personnes handicapées réinsérées			Taux de réinsertion		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Ensemble Pays	11 096	17 534	28 630	2 218	2 705	4 923	19,99	15,43	17,20

Tableau 2 : Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillage

Régions	Nombre de personnes handicapées en besoin d'appareillage enregistrées			Nombre de personnes handicapées en besoin d'appareillage satisfaites			Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillage		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Ensemble Pays	5 857	1 932	7 789	987	1 381	2 368	16,85	71,48	30,40

Tableau 3: Taux de suivi socio médical des personnes âgées

Régions	Ne Nombre de personnes âgées enregistrées			Ne Nombre de personnes âgées ayant bénéficié de suivi socio médical			Taux de suivi socio médical		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Ensemble Pays	24 271	7 433	31 704	4 014	2 933	6 947	16,54	39,46	21,91

Tableau 4 : Pourcentage de femmes démunies seules chargées de famille ayant bénéficié de suivi

Régions	Nombre de femmes enregistrées	Nombre de femmes suivies	Taux de suivi
Ensemble Pays	11 291	7 921	70,15

Tableau 5: Pourcentage de femmes démunies porteuses de fistule vésico vaginal ayant bénéficiée de suivi

	Nombre de femmes enregistrées	Nombre de femmes suivies	Taux de suivi
Ensemble Pays	186	166	89,25

Le nombre de PDI est en effet passé de 401736 personnes (rapport tCMP de septembre 2021) à **350 110** en décembre 2021, soit une baisse de 51 626 personnes (13%). Ce rapport de la Commission Mouvement des Populations (CMP) en 2021 indique que parmi les **350 110** personnes déplacées internes qui sont enregistrées 55% sont des femmes et 45% des hommes. Les femmes même déplacées demeurent des actrices incontournables du développement. Elles contribuent fortement à l'économie des ménages et au marché local.

Tableau 6: Déplacés Internes au Mali

Région	Ménage	Femme	Homme	Total Individus
Ensemble Pays	62 088	192 762	157 348	350 110

Les régions de Mopti, Gao, Tombouctou, Ségou et Ménaka abritent le plus grand nombre de PDI. Ce nombre est dû aux incidents répétitifs qui ont affecté les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kayes et Ségou entre 2018 et 2021.

PDIS RETOURNÉES**Tableau 8 : PDI retournées en 2021**

Région de retour	Ménages	Total Individus	Enfants (<18ans)			Adultes (18-59ans)			Plus de 60 ans		
			Filles	Garçons	Total	F	H	Total	F	H	Total
Ensemble Pays	11 843	82 272	2 4844	19 602	44 446	8 099	6 455	34 554	824	2468	3292

Tableau IV : Nombre Cumulé de PDI retournées de juillet 2013 au 31 décembre 2021

Région	Ménage	Femme	Homme	Individus
Ensemble Pays	139 850	361 215	297 790	659 005

Le nombre de PDI retournées est estimé à **659 005** individus en décembre 2021.

Tableau IX: Répartition par tranches d'âges et par sexe des rapatriés au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Homme	Total	Femme	Homme	Total	
16 570	16 805	33 375	24 317	20 492	44 809	2 908	3215	6123	84307
20%	20%	40%	29%	24%	53%	3%	4%	7%	100%

La population rapatriée est constituée de 52% de femmes et 48% d'hommes. Par ailleurs, 40% des personnes rapatriées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), les adultes (18 à 59 ans) représentent 53% et les personnes âgées représentent 7% de la population rapatriée.

2.061 Renforcement de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire

Tableau 10: Situation des ASACO et données sexo-spécifiques des organes en 2021

INDICATEURS	Nombre total	Nbre fonctionnel	Taux	Observations
Nombre total ASACO en 2021	1640	1430	87,20	
Représentativité des femmes et des jeunes dans les organes de gestion ASACO				
INDICATEURS	Nombre total	Nombre réalisé	Taux	Observations
ASACO avec 30% des membres qui sont des femmes dans les organes de gestion	1640	1013	61,77	
ASACO présidées par des femmes	1640	66	4,02	
Nombre de Femmes dans les comités de gestion des ASACO	6805	2031	29,85	
Nombre de Femmes dans le CA des ASACO	12944	5470	42,26	

Tableau 11: Données sexo-spécifiques dans les organes des mutuelles

Région	Conseil administration				Commission de contrôle			
	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Ensemble Pays	1491	584	2075	28,14	392	141	533	26,45
Pourcentage	71,86	28,14	100	28,14	73,55	26,45	100	26,45

NB : Deux mutuelles de santé ont été agréées dans le District de Bamako il y a eu une légère augmentation dans la représentativité du nombre de femmes dans les organes de gestion soit 28,14% dans le conseil d'administration et 28,45% dans la commission de contrôle.

Tableau 12 : Données sexo-spécifiques de la population couverte par les mutuelles de santé en 2021

N°	Régions	Population totale			Bénéficiaires inscrits en 2021			Pourcentage		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	H	F	Total
	Ensemble Pays	10 320 710	10 563 846	20 884 557	224 216	231 662	455 878	2,17	2,19	2,18
	Cible Mutuelle		78%	16 289 954						

Tableau 14: Données sexo-spécifiques dans les organes des Sociétés Coopératives

1- Société Coopératives avec Conseil de Gestion.

Étiquettes de lignes	Conseil de Gestion (CG)				Comité de Surveillance (CS)			
	Hommes	Femmes	TOTAL	% femmes	Hommes	Femmes	TOTAL	% Femmes
Ensemble Pays	8318	16195	24513	66,07	44383	21166	65549	32,29

2- Société Coopératives avec Conseil d'Administration.

Étiquettes de lignes	Conseil d'Administration (CA)				Comité de Surveillance (CS)			
	Hommes	Femmes	Total	% Femmes	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Ensemble Pays	56 362	19 211	75 573	25,42	50 858	16 896	67 754	24,94

Quelques indicateurs 2021 du Budget-programmes indirectement liés au genre 2.054 Soins de Santé Primaire et Lutte contre les Maladies

Objectif: 1-Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2021			
	2019	2020	Prévu	Réel	Ecart	Taux (%)
Taux d'accouchements assistés	56,5	55,1	70	60	-10	85,7
Taux de malnutrition aigüe sévère (6-59 mois)	2	1,3	1,3	1,8	0,5	138

Sur les 2 indicateurs, aucun n'a atteint sa cible. Ceci s'explique par l'instabilité du personnel liée à l'insécurité dans certaines parties du pays d'une part et d'autre part par l'impact de la pandémie de la COVID-19 ainsi que le faible niveau de recrutement de personnel socio sanitaire dans la fonction publique.

2.057 Soins Hospitaliers et Recherche

Objectif 1 : Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile

Indicateurs et cibles de performance	Référence		Prévu	Evaluation 2021 Réel	Ecart	Taux (%)
	2019	2020				
Le taux de mortalité maternelle intra-hospitalière liée à l'accouchement	1,60	1,75	1,55	1,49	-0,06	96,13
Taux de mortalité néo-natale précoce intra-hospitalière	7,85	9,90	6,49	9,97	3,48	153,62

L'indicateur dont la cible n'a pas été atteinte est relatif à la mortalité néonatale précoce intra-hospitalière. Cette non-atteinte est due au recours tardif des patients aux hôpitaux, à l'insuffisance dans le renforcement des capacités et du plateau technique. Aussi, il faut signaler que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact négatif considérable sur les activités hospitalières.

2.063 Lutte contre la pauvreté

Objectif 1: Contribuer à assurer une meilleure couverture des prestations sociales

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2021			
	2019	2020	Prévu	Réel	Ecart	Taux (%)
Nombre d'Activités Génératrice de Revenus initiées en faveur des personnes vulnérables	-	-	15	26	11	173

173% d'activités génératrices de revenus réalisées en 2021 majoritairement en faveur des femmes seules chargées de famille et des enfants en situation difficile. Ce taux élevé est essentiellement dû à l'augmentation de la demande et l'utilisation efficiente des ressources mobilisées.

Objectif 3: Renforcer la solidarité en faveur des militaires, de leurs familles et leurs ayant droits

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2021			
	2019	2020	Prévu	Réel	Ecart	Taux (%)
Nombre de veuves des militaires ayant bénéficiés d'Activité Génératrices de Revenus	-	-	100	0	-100	0

Le taux nul a été enregistré au niveau de l'indicateur 4, car n'a pas été réalisé faute de ressources budgétaires.

2.2.1.4. Planification et budgétisation des actions genre

a) Objectifs, indicateurs et activités

1.021 Administration, Coordination et Décentralisation

Objectifs	Indicateurs					Activités 2023
	Libellés	Référence 2021	Cibles			
			2023	2024	2025	
1-Assurer la disponibilité des ressources humaines qualifiées, compétentes, performantes et de façon équitable.	1.3. Proportion de femmes aux postes nominatifs.	ND	16,5	16,7	16,8	1.3.1 Renforcement des capacités opérationnelles de la DRH

2.054: Soins de santé primaires et lutte contre les maladies.

Objectifs	Indicateurs					Activités 2023
	Libellés	Référence 2021	Cibles			
			2023	2024	2025	
1-Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile	1.1 Taux d'accouchements assistés	60	62	65	67	Mise en œuvre du paquet minimum d'activités CSCOM

2.057 Soins Hospitaliers et Recherche

Objectifs	Indicateurs					Activités 2023
	Libellés	Référence 2021	Cibles			
			2023	2024	2025	
1-Réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infantile et infanto-juvénile.	1.1 Le taux de mortalité maternelle intra-hospitalière liée à l'accouchement ;	1,49	1,45	1,43	1,41	1.1.1 Prise en charge des dépenses de personnel des hôpitaux

2.061: Renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion

Objectifs	Indicateurs					Activités 2023
	Libellés	Référence 2021	Cibles			
			2023	2024	2025	
1 : Promouvoir l'intégration socioéconomique des catégories sociales vulnérables	1.5 Proportion de femmes seules chargées de famille assistées/suivies	70,15	65	70	80	2.2.1 Prise en charge des dépenses de gestion des cas sociaux

2.062 : Renforcement de la protection sociale et de l'économie solidaire

Objectifs	Indicateurs					Activités 2023
	Libellés	Référence 2021	Cibles			
			2023	2024	2025	
4-Développer les capacités des structures de Protection Sociale et d'Economie Solidaire.	4.3 Pourcentage d'ASACO avec 30% de femmes dans les organes de gestion	61,77	65	67	70	1.2.2 Renforcement de la capacité opérationnelle des structures de la DNPSES

2.063 : Lutte contre la pauvreté

Objectifs	Indicateurs					Activités 2022
	Libellés	Référence 2020	Cibles			
			2022	2023	2024	
3-Renforcer la solidarité en faveur des militaires blessés, les familles et les ayant droits de ceux tombés pour la nation	3.3Nombre de veuves des forces de défense et de sécurité ayant bénéficié d'Activité Génératrices de Revenus (AGR)	0	90	100	110	Appui aux AGR des femmes FSN

b) Budget genre, programmes stratégiques et effectifs du ministère

Tableau III.1 – Budget genre : Dépenses ciblant directement l'égalité de genre *En milliers de FCFA*

Programme/Action/Détail/Projet	Exécution	Budget	Prévisions		
	2021	2022	2023	2024	2025
Programme 1,021 Administration, Coordination et Décentralisation	11 961 000	20 147 000	20 147 000	23 169 000	25 949 000
Action 3: Gestion des ressources humaines du secteur	11 961 000	20 147 000	20 147 000	23 169 000	25 949 000
1.1.2 Renforcement des capacités opérationnelles de la DRH	11 961 000	20 147 000	20 147 000	23 169 000	25 949 000
Programme 2,054 Soins de Santé Primaire et Lutte Contre la Maladie	9 868 114 000	10 441 932 000	12 367 966 000	11 274 224 000	11 274 224 000
Action 2: Santé communautaire	9 868 114 000	10 441 932 000	12 367 966 000	11 274 224 000	11 274 224 000
Mise en œuvre du paquet minimum d'activités CSCOM	9 868 114 000	10 441 932 000	12 367 966 000	11 274 224 000	11 274 224 000
Programme 2.057 Soins Hospitaliers et Recherche	12 222 663 000	10 655 379 000	12 919 403 000	14 354 901 000	16 447 579 000
Action 1: Fourniture de Soins hospitaliers	12 222 663 000	10 655 379 000	12 919 403 000	14 354 901 000	16 447 579 000
1.1.1 Prise en charge des dépenses de personnel des hôpitaux	12 222 663 000	10 655 379 000	12 919 403 000	14 354 901 000	16 447 579 000

2.061 Renforcement de la Solidarité et de la Lutte Contre l'Exclusion	72 242 000	424 082 000	424 082 000	390 152 000	460 376 000
Action 1: Gestion des groupes vulnérables, des populations victimes de situation d'urgence et ou de catastrophe et de renforcement de l'autopromotion des communautés	72 242 000	424 082 000	424 082 000	390 152 000	460 376 000
2.2.1 Prise en charge des dépenses de gestion des cas sociaux	72 242 000	424 082 000	424 082 000	390 152 000	460 376 000
2.062 Renforcement de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire					
Action 1: Mise en œuvre et suivi de la Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire	578 960 000	975 722 000	975 722 000	1 098 900 000	1 269 624 000
1.2.2 Renforcement de la capacité opérationnelle des structures de la DNPSES	578 960 000	975 722 000	975 722 000	1 098 900 000	1 269 624 000
2.063 Lutte Contre la Pauvreté					
Action 1: Assistance aux démunis et acces aux services sociaux de base	48 695 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	116 000 000
Appui aux AGR des femmes FSN	48 695 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	116 000 000
TOTAL GENERAL	22 802 635 000	22 617 262 000	26 807 320 000	27 241 346 000	29 593 752 000

Les allocations budgétaires de 2022 sont conformes à la loi de finances 2022, celles de 2023 sont les chiffres issus de l'arbitrage technique du Ministère de l'Economie et des Finances relatives au projet de budget 2023.

Tableau III.2 - Programmes stratégiques de la budgétisation sensible au genre En milliers de FCFA

Programme	Exécution	Budget	Prévisions		
	2021	2021	2022	2023	2024
Programme 2.054 : Soins de Santé Primaire et Lutte Contre la Maladie	9 868 114	10 441 932	12 367 966	11 274 224	11 274 224
Programme 2.057 Soins Hospitaliers et Recherche	12 222 663	10 655 379	12 919 403	14 354 901	16 447 579

Le programme 2.054 est chargé du Suivi/supervision des orientations et de la mise en œuvre de la politique de santé.

A ce titre, il réalise à l'endroit des deux sexes, les activités de soins préventifs et curatifs, la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, la promotion de la santé à travers la communication, l'information et la sensibilisation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Le programme est appuyé par les services techniques des composantes « Développement Social et Promotion de la Famille du PRODESS » dans la mise en œuvre des documents nationaux de politique (Santé, Genre ...).

Le programme « Soins Hospitaliers et Recherche » vise à améliorer la performance des hôpitaux, des institutions de recherches et des établissements spécialisés dans le domaine de la santé.

Tableau III.3 - Effectifs du ministère séxo-désagregés

Fonctions	Total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% Femmes sur le total
Ministre	1	0	1	100%
Ministre Délégué	1	1	0	0%
Secrétaire Général	1	1	0	0%
Directeurs	43	38	5	12%
Directeurs Adjoints	37	33	4	11%
Chefs de Division/Section	307	220	87	28%
Chargés de dossiers	17 403	10 304	7 099	41%
Personnel de support	3 464	2 633	831	24%
TOTAL	21 257	13 230	8 027	38%

2.2.2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Introduction

Présentation du Ministère de l'Éducation Nationale:

Missions:

Mettre en œuvre la politique nationale en matière d'éducation préscolaire et spéciale, d'enseignements fondamentaux, secondaires normal, d'alphabétisation.

Objectifs globaux:

Améliorer la qualité et la gestion financière, matérielle et humaine de l'éducation. Pour l'atteinte de ces objectifs; le Ministère de l'Éducation Nationale est décomposé en quatre (04) programmes:

- le Programme 1.017: Administration générale;
- le Programme 2.041: Développement de l'Éducation de Base;
- le Programme 2.042: Développement de l'Enseignement Secondaire Général;
- le Programme 2.043: Consolidation et diversification de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel.

Les objectifs et les indicateurs de performance des différents programmes sont consignés dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et le Projet Annuel des Dépenses (DPPD-PAP) 2023-2025.

2.2.2.1. Enjeux genre et gaps à combler

La Politique Genre prend appui sur un ensemble de fondements d'ordre juridique, politique et socioculturel. Elle prend sa légitimité d'un ensemble d'instruments juridiques nationaux, internationaux et africains. La Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) consacre l'égalité dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les objectifs de Développement Durable consacrent la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'agit spécifiquement de:

- **ODD 4:** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- **ODD 5:** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Au Mali, la promotion de l'accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous est confrontée à des contraintes qui se traduisent par le très faible taux de préscolarisation, la faible couverture de l'éducation spéciale, les inégalités de genre dans tous les ordres et types d'enseignement, les violences physiques subies par les filles, la baisse du Taux Brut d'admission surtout dans les années 2011 à 2014, les insuffisances dans l'implantation et la gestion des cantines scolaires, l'insuffisante prise en compte du volet alphabétisation fonctionnelle et éducation non formelle dans les politiques de développement de l'éducation de base, la non scolarisation et la déscolarisation, la faible capacité d'accueil dans l'enseignement secondaire (technique, professionnel et général) public, la faible proportion des filles au supérieur, l'inadéquation entre les capacités d'accueil des Instituts d'Enseignement Supérieur (IES), les possibilités offertes par le marché du travail et l'augmentation des effectifs des étudiants.

Les différentes politiques en faveur de l'éducation en général et de la promotion de la scolarisation des filles en particulier, ont permis d'enregistrer des résultats significatifs au niveau national, mais l'intégration des questions de genre dans l'éducation constitue encore un défi qui doit être relevé à travers la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle deuxième génération (PRODEC 2), 2019-2028, adopté en Conseil des Ministres le 05 juin 2019.

En effet, pour l'effectivité d'un changement en faveur de l'égalité entre les sexes, il faut une nouvelle perception du concept genre à travers la formation, la sensibilisation, l'information et l'éducation.

Tableau 1 : Evolution de quelques indicateurs de l'Education

N°	Intitulé des indicateurs	Lien/ODD	Valeur de référence				Réalisations	
			2018	2019	2020	2021	2021	
1	Taux brut de scolarisation (TBS) au fondamental 1	ODD4	Garçons	86%	83%	81%		
			Filles	74%	75%	76%		
			TOTAL	80%	79.0%	79%	83,0%	
2	Indice de parité fille/garçon du TBA au fondamental 1	ODD4	0,85	0,86	0,87	0,93	1.0	
3	Taux d'Admission au Fondamental 1	ODD4	Garçons	82%	72%	71%		
			Filles	71%	70%	67%		
			TOTAL	76,5%	71%	69,00	74	

Sources: "Rapport d'analyse des indicateurs de 2018 à 2022" CPS-secteur Education

Le TBS (79,2%) enregistré en 2021 est inférieur à la cible prévue (83.0%) mais reste aussi légèrement supérieur à celui de 2020. En dépit de ce gain, nous constatons une couverture scolaire encore en-deçà des attentes au regard de la population scolarisée dans le système. Cela pourrait s'expliquer par la fermeture de plusieurs écoles dues à l'insécurité et le déplacement massif des populations vers les zones les plus sécurisées. Des stratégies sont développées pour apporter des solutions adaptées à cette contrainte.

Bien que des disparités régionales existent, une évolution favorable est observée sur le plan national entre 2018 et 2020. En ce qui concerne le TBA, passant de 76,30% en 2018 à 71% en 2020 puis diminué en 2021 (69,00%), ce qui reste en deçà de la cible qui est de 74% en 2021.

C'est pourquoi, le système éducatif malien s'efforce de garantir l'égalité des chances d'accès à l'éducation, quelles que soient les caractéristiques et les conditions de vie des individus, dans la mesure où celles-ci ne doivent pas être des facteurs discriminants dans la scolarisation. Pour ce faire, il est utile d'identifier les disparités qui existent dans le système, puis d'essayer de comprendre les facteurs qui les expliquent de sorte à examiner les possibilités de les réduire avec les instruments appropriés dans le PRODEC 2.

L'analyse fait ressortir au niveau des écoles publiques du fondamental I, un Ratio élèves-maître (REM) du fondamental 1 qui est inférieur à la cible 58 en 2021. Pour ce qui est de l'allocation des moyens par rapport au REM, il est apparu que la cohérence dans l'allocation des enseignants dans le 1er cycle du fondamental s'est progressivement dégradée.

En outre, du fait de la crise et de ses implications sur les déplacements des populations et des enseignants, plusieurs des enseignants qui avaient quitté leur milieu de travail pour des raisons de d'insécurité ne sont plus retournés, aggravant ainsi les incohérences évoquées d'avant la crise.

Il est à noter que certaines régions sont plus concernées que d'autres par le problème d'incohérence déterminé par des facteurs autres que le nombre des élèves. Ces disparités sont encore plus marquées à l'intérieur des Académies d'Enseignement (AE) et notamment entre les Centres d'Animation Pédagogique (CAP), révélant ainsi des déséquilibres non négligeables dans le déploiement des enseignants. Cela signifie que si les enseignants étaient bien répartis au niveau national, le taux d'encadrement se situerait à un niveau satisfaisant.

Par rapport à l'Indice de parité fille/garçon du TBA, on enregistre un gain de 0,07 point entre 2020 à 2021, la cible est presque atteinte, cela démontre une amélioration progressive de cet indicateur grâce à des actions menées par le département avec l'accompagnement de ses partenaires techniques et sociaux.

Tableau 2 : Statistiques des Instituts de Formation des Maîtres (IFM) en 2020-2021.

Indicateurs	Effectif	Hommes	%	Femmes	%
Personnel administratif	249	185	74,29%	64	25,70%
Personnel enseignant	1118	1013	90,60%	105	9,39%
Achèvement des élèves-maitres de niveau DEF	1473	1023	69,45%	450	30,55%
Achèvement des élèves-maitre de niveau BAC	1742	1328	76,23%	414	23,77%

Source: Rapport DNEN-MEN

Le constat général qui se dégage reste la sous représentativité des filles par rapport aux garçons dans l'enseignement normal malgré tous les efforts consentis par l'Etat pour minimiser les disparités filles-garçons dans le système éducatif. L'objectif d'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement n'est pas encore atteint dans l'enseignement Normal et demeure à cet effet un enjeu majeur.

2.2.2.2. Mesures et stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre

a) Les mesures spécifiques

Le Ministère en charge de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a mis en place différentes stratégies et mesures dans le but d'améliorer l'accès et les conditions en matière d'éducation des filles. Ces mesures sont davantage renforcées à travers la mise en œuvre du PRODEC 2 notamment à travers son Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022.

En effet, la résorption des disparités dans l'éducation suppose l'atténuation progressive des iniquités de genre et des inégalités géographiques en termes d'accès, de qualité et de gestion. Pour l'atteinte de l'équité (filles/garçons, milieu rural/milieu urbain, enfants issus de milieux défavorisés/enfants issus de milieux favorisés, enfants vivant avec un handicap/ autres enfants), les stratégies suivantes sont envisagées:

- (i) l'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation sur l'obligation et la gratuité scolaire pour tous sans exclusive;
- (ii) la poursuite de la prise en charge des frais de scolarité, des manuels et des fournitures scolaires surtout pour les enfants des milieux défavorisés;
- (iii) la prise en compte de l'équité du genre dans les constructions et équipements scolaires, et l'allocation des enseignants;
- (iv) l'octroi de primes spéciales aux enseignants affectés dans les zones défavorisées;
- (v) la mise en œuvre d'actions de mobilisation sociale en faveur de l'éducation inclusive et de l'éducation spéciale;
- (vi) l'instauration de récompenses aux filles méritantes et issues de milieux défavorisés, notamment sous la forme de bourses, qui seront attribuées suivant des critères combinant le niveau scolaire de l'élève et le niveau de revenus des parents;
- (vii) l'extension des cantines scolaires, surtout dans les zones défavorisées.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la politique nationale de scolarisation des filles (SCOFI) doit permettre d'accélérer la réduction de l'écart entre filles et garçons en matière d'éducation.

2.2.2.3. L'évaluation des activités genre N-1 (2021)

Résultats :

Durant l'année 2021, les efforts du Ministère en charge de l'éducation ont permis d'atteindre certains résultats.

Les principaux résultats, mesurés par des indicateurs de performance en lien avec les activités genre, se présentent par programme comme suit:

b.1 Programme 2.041: Développement de l'Education de Base

Objectif N°3 : Renforcer la scolarisation des filles						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
3. 1. Taux d'admission en dernière année du fondamental 1 pour les filles	%		40,6	44,60	46,60	46,79
3. 2 Taux brut d'Admission des filles au fondamental 1	%		65,6	70,00	68,7	67,9

D'une manière générale, on observe une faible diminution dans la scolarisation des filles qui impacte l'indicateur relatif au taux brut d'admission des filles au fondamental 1. En effet, sur une prévision de 68,70% en 2021, le taux de réalisation effectif est de 67,90% sur la période.

b.2 Programme 2.043: Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel.

Objectif N°2 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC)						
Indicateur de résultat	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
2.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	%	22,49	35,00	32,73	40,00	53,57

Le pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC, a dépassé sa cible prévisionnelle en 2021. En effet, sur une prévision de 40,00%, la réalisation est de 53,57%. Ce taux de réalisation supérieur aux prévisions s'explique par des activités de sensibilisation et d'information sur l'importance des filières scientifiques pour tous et particulièrement pour les filles; ainsi que l'attrait que représente le fait qu'il y a de bons débouchés pour les filles qui suivent ce type de formation.

Exécution financière

Tableau II.1 – Exécution financière 2021 par objectifs

Programme 2.041 : Développement de l'Education de Base

En milliers de FCFA

Objectifs spécifiques	Exécution financière			
	Prévu	Réel	Ecart	Taux %
Objectif N°3 : Renforcer la scolarisation des filles	145 013	144 007	1 006	99,30
Total	145 013	144 007	1 006	99,30

L'atteinte de l'objectif n°3 : renforcer la scolarisation des filles est mesuré à travers l'indicateur relatif au taux brut d'admission des filles au fondamental 1. L'activité concourant à la mise en œuvre de cet indicateur est la mise en œuvre de la politique nationale de la Scolarisation des Filles (SCOFI). La nature de dépense destinée à la prise en charge de l'activité est inscrite au niveau des Académies d'Enseignement (AE), chargée de la mise en œuvre. Ainsi, en 2021 sur une dotation initiale de 145,013 millions de F CFA. Le montant exécuté sur la période est de 144,007 millions de F CFA soit un taux d'exécution de dotation révisée de 99,30%.

Tableau II.2 – Exécution financière 2021 par objectifs

Programme 2.043 : Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel

En milliers de FCFA

Objectifs spécifiques	Exécution financière			
	Prévu	Réel	Ecart	Taux %
Objectif N°2 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC)	13197	9237	3960	69,99
Total	13197	9237	3960	69,99

De même, l'atteinte de l'objectif n°2: Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC) est mesuré à travers l'indicateur relatif au pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC. L'activité qui concoure à la mise en œuvre de cet indicateur est la sensibilisation et l'information sur l'importance des filières scientifiques pour tous et particulièrement pour les filles.

La nature de de dépense destinée à la prise en charge de l'activité est inscrite au niveau de la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnelle (DNETP), chargée de la mise en œuvre. Ainsi, la dotation initiale de cette nature de dépense est de 13,197millions de FCFA en 2021 contre une dotation révisée de 9 238 millions de FCFA. Le montant exécuté sur la période est de 9237 millions de FCFA.

Là, également, le taux de 69,99% est calculé sur la dotation initiale. Si ce taux avait été rapporté à la dotation révisée, il serait alors de 99,98%.

Tableau II.3 – Exécution financière 2021 par détail des activités.

En milliers de FCFA

<i>Intitulé de l'activité</i>	Exécution financière			
	<i>Prévu</i>	<i>Réel</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux %</i>
Mise en œuvre de la politique nationale de SCOFI	145 013	144 007	1 006	99,30
Total	145 013	144 007	1 006	99,30

(Voir commentaires tableau II.1).

Tableau II.3 – Exécution financière 2021 par détail des activités.

En milliers de FCFA

<i>Intitulé de l'activité</i>	Exécution financière			
	<i>Prévu</i>	<i>Réel</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux %</i>
Sensibilisation et information sur l'importance des filières scientifiques pour tous et particulièrement les filles	13197	9237	3960	69,99
Total	13197	9237	3960	69,99

(Voir commentaires tableau II.2).

2.2.2.4. Planification et budgétisation des actions genre en 2023.

a) Objectifs, indicateurs et activités.

Au titre de l'exercice 2023, la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera poursuivie, au Ministère l'Education Nationale à travers deux programmes.

Programme 2.041: Développement de l'Education de Base

Objectifs	Indicateurs						Activités 2023
	Libellé	Unité	Référence 2021	Cibles			
				2023	2024	2025	
Objectif N°3 : Renforcer la scolarisation des filles	3. 1. Taux d'admission en dernière année du Fondamental 1 pour les Filles.	%	46,79	46,60	49,10	50	3.2.1 Mise en œuvre de la politique nationale de la SCOFI.
	3. 2 Taux brut d'Admission des filles au fondamental 1.	%	67,90	72,00	74,20	76	

Le choix de la cible de 72,20% de l'indicateur relatif au Taux brut d'Admission des filles au fondamental 1 en 2023 traduit la volonté du département à inciter davantage les parents d'élèves pour une scolarisation massive des filles.

Programme n°2.043: Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Objectifs	Indicateurs						Activités 2023
	Libellé	Unité	Référence 2021	Cibles			
				2023	2024	2025	
Objectif N°2 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agrosylvopastorale, TIC).	2.2 Pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvopastorales, TIC.	%	54,24	45,00	45,00	45,00	2.2.5 Sensibilisation et information sur l'importance des filières scientifiques pour tous et particulièrement les filles

De même, le choix de la cible de 45,00% de l'indicateur relatif au pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvopastorales, TIC en 2023, traduit la volonté du département à susciter plus d'engouement des filles vers les filières industrielles, agro-sylvopastorales, TIC.

b) Budget genre, programmes stratégiques et effectifs du ministère
Tableau III.1 – Budget genre : Dépenses ciblant l'égalité de genre

En milliers de FCFA

Programme/Objectif	Exécution	Budget	Prévisions		
			2021	2022	2023
Action					
Détail	2021	2022	2023	2024	2025
Programme 2.041: Développement de l'Education de Base					
Objectif N°3 : Renforcer la scolarisation des filles					
Action 2 : Enseignement Fondamental					
3.1.1 Mise en œuvre de la politique nationale de la SCOFI	144 007	224127	224 127	199 459	213 406
Programme n°2.043: Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel					
Objectif N°2 : Améliorer l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agrosylvo-pastorale, TIC)					
Action 1 : Enseignement Technique et Professionnel					
2.2.5 Sensibilisation et information sur l'importance des filières scientifiques pour tous et particulièrement les filles	9237	13 197	13 197	11217	11418
Total	153 244	237 324	237 324		

On note dans ce tableau, qu'une seule activité du Programme 2.041: Développement de l'Education de Base cible directement l'égalité genre. Il en est de même pour le Programme n°2.043: Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionnel. Dans ces deux programmes, les dotations initiales de l'exercice 2021 ont été reconduites systématiquement au titre des dotations prévisionnelles 2022.

Catégorisation des dépenses du DPPD-PAP du MEN en termes de lien avec l'égalité de genre

Le MEN mène de nombreuses activités qui ont le potentiel de contribuer indirectement à réduire les inégalités de genre. Rendre le budget du MEN plus sensible à l'égalité de genre demande d'identifier et de renforcer ce potentiel. Pour ce faire, il y a lieu d'analyser les activités inscrites dans le DPPD-PAP en termes de lien avec l'égalité de genre. Le MEN est l'un des six ministères qui a entamé une démarche d'analyse des activités/dépenses du DPPD-PAP, en les classifiant en

- dépenses ciblant directement l'égalité de genre (telle que l'activité de mise en oeuvre de la SCOFI reprise dans les tableaux ci-dessus
- dépenses ciblant indirectement/ayant un lien indirect avec l'égalité de genre
- dépenses n'ayant aucun lien explicite avec l'égalité de genre.

Cette démarche a été entamée en vue du RG23, mais non terminée. Le tableau suivant reprend à titre d'illustration quelques analyses de catégorisation faites dans le cadre d'un atelier de formation sur le budget-programmes sensible au genre. Ces analyses doivent être approfondies et la démarche doit être élargie à toutes les activités du DPPD-PAP. Le MEN poursuivra ces analyses afin de finaliser la catégorisation des dépenses du DPPD-PAP, pour le RG24.

Exemples de catégorisation des dépenses du MEN en termes de lien avec l'égalité de genre

				1e Question: L'égalité de genre est-elle ciblée/ promue/renforcée dans le programme/ l'action/l'activité/le projet?		2e Question : Le programme/ l'action/ l'activité/ le projet aurait-il été mis en œuvre si l'égalité de genre n'avait pas été mentionnée ?		3e Question : L'égalité de genre est-elle mentionnée dans la définition du programme/ de l'action/ l'activité/ du projet de manière explicite et formelle ?		Catégorisation en lien
				Oui/ Non	Justification du OUI	Oui/ Non	Justification	Oui/ Non	Justification du OUI : Quelle mentions/traces etc.?	Direct/Indirect/Aucun lien explicite
					Que fait-on pour promouvoir l'égalité des genres ? Quelles sont les mesures ? Quels sont les effets ?		Pourquoi le programme/ action/ activité/ projet n'existerait-il pas sans la politique d'égalité de genre ? Y a-t-il des parties non négligeables qui auraient été mises en œuvre même sans la politique d'égalité de genre ?		Quels sont les définitions concrètes, objectifs de genre, indicateurs cibles, etc. dans les documents officiels (DPPD-PAP, documents de projet, etc.) ? Enumérer explicitement, en indiquant le type de document.	Le lien est direct si la réponse est "oui" à la 1ère question et "non" à la 2ème question; indirect si la réponse est "oui" à la 1ère question, "oui" à la 2ème, et "oui" à la 3ème. Dans tous les autres cas de figures il n'y a pas de lien explicite.
1.017	Administration générale									
	01	Coordination et pilotage de la politique du département								
		2.3.2	Organisation des ateliers de sensibilisation sur le VIH/SIDA/COVID-19	OUI	Dans le document de formation le le genre est pris en compte	OUI	Il y a eu toujours des sessions de sensibilisation sur le VIH/SIDA/COVID-19	OUI	Le genre est explicitement mentionné dans le cadre stratégique et dans le module de formation	Indirect (à confirmer)
2.041	Développement de l'Education de Base									
	02	Enseignement Fondamental								
		2.1.2	Suivi/supervision des activités pédagogiques et Renforcement des capacités des acteurs	Oui	Le suivi pédagogique des CP prend en compte le genre	OUI	Il peut avoir des classes dans une école ou il n'y a pas de fille	Oui	La grille d'observation et le rapport de suivi doivent en principe distinguer entre garçons et filles	Indirect (à confirmer)

		2.2.5	Facilitation de la prise en charge sanitaire des élèves et des enseignants (niveaux déconcentré et décentralisé)	Oui	Les latrines sont séparés par H/F	oui	Le projet peut être réalisé sans le genre. Tous les élèves sont pris en charge sans distinction	Non		Non explicite
		2.4.3	Suivi-évaluation de l'implantation et de la fonctionnalité des cantines scolaires (niveaux déconcentré et décentralisé)	OUI	Maintien des élèves à l'école, en particulier les filles	Oui	Objectif : fonctionnalité des cantines	OUI	Dans le DPPD-PAP, le rapport de suivi des cantines scolaires désagrège les données par sexe	Indirect (à revoir, pas certain)
		2.2.3	Acquisition d'équipements pédagogiques et divers (niveaux déconcentré et décentralisé)	Oui	Lors de la distribution les filles sont souvent prioritaires lorsque les manuels sont insuffisants	Oui	L'objectif premier est l'acquisition des équipements pédagogiques	Non		Non explicite
		2.2.6	Formation des enseignants (préscolaire, fondamental et normal)	Oui	Renforcement des capacités des enseignants sur la promotion de la politique genre en pratique de classe	oui	L'objectif premier est le renforcement des capacités pour améliorer les pratiques de classe	non		Non explicite
2.043	Consolidation et Diversification de l'Enseignement Technique et Professionnel									
	01	Enseignement Technique et professionnel								
		2.2.5	Sensibilisation et information sur l'importance des filières scientifiques pour tous et particulièrement les filles	Oui	Un objectif majeur de cette activité vise à réduire l'écart filles/garçons	Oui	L'activité vise d'abord à promouvoir les filières scientifiques quel que soit le genre de l'étudiant.	Non	Dans le DPPD-PAP, l'un des indicateurs du programme mesure le pourcentage de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvo-pastorales, TIC	Lien indirect

Tableau III.2 - Programmes stratégiques de la budgétisation sensible au genre

En milliers de FCFA

Programme	Exécution	Budget	Prévisions		
	2021	2022	2023	2024	2025
	Programme 2.041: Développement de l'Education de Base	144 007	224127	224127	199 459
Programme n°2.043: Consolidation et diversification de l'enseignement secondaire technique et professionne	9237	13 197	13 197	11217	11418
Total	153 244	237 324	237 324		

Le programme 2.041, vise l'amélioration de l'efficacité interne du système et la promotion de l'égalité et de l'équité d'accès à l'éducation pour tous à travers le renforcement des capacités d'accueil au niveau de l'éducation préscolaire et spéciale, la promotion de tous les enfants en âge scolaire d'accéder à un enseignement de base gratuit et obligatoire, le renforcement de la scolarisation des filles et l'amélioration des compétences de base des élèves et des apprenants du système en lecture, écriture et calcul. C'est ce programme qui est chargé de la mise en œuvre de politique nationale de la scolarisation des filles à travers la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental en collaboration avec les Directions d'Académies d'Enseignement au niveau déconcentré.

Le programme 2.043, vise d'une part, à assurer le développement d'un enseignement secondaire technique de qualité et d'un coût abordable en lien avec les besoins de l'économie et d'autre part à accroître l'offre de formation en développant des alternatives crédibles et attractives en adéquation avec l'auto-entreprenariat et les besoins du marché du travail à travers le renforcement des capacités d'accueil et l'amélioration de l'accès des apprenants aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC). Ce programme contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de la scolarisation des filles à travers la Direction Nationale de l'Enseignement Technique qui met l'accent sur la sensiblement pour accroître le nombre de filles fréquentant les filières industrielles, agro-sylvopastorales, TIC.

Tableau III.3 - Effectifs du ministère séxo-désagregés

Nom du ministère: Ministère de l'Education Nationale	Total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% Femmes sur le total
Fonction				
Ministre(s)	1	0	1	100%
Secrétaire Général (SG)	1	1	0	0%
Chef de Cabinet	1	1	0	0%
Conseiller Technique	6	5	1	17%
Chargé de mission	3	3	0	0%
Directeur	15	12	3	20%
Directeur Adjoint	13	13	0	0%
Chef de division	58	49	9	14%
Chef de sections	78	60	18	23%
Chargé de dossier	334	209	125	37%
Personnel du support	330	195	135	41%
Total	840	549	291	35%

Source: DRH-Secteur Education

2.2.3. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Introduction

Le Programme Décennal de Développement de l'Education (**PRODEC 2**) et le nouveau plan d'actions **2023-2027** adossé à la Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique marquent la volonté des pouvoirs publics d'inscrire des réformes pour mettre en place un système d'enseignement et de recherche plus performant, au cœur des problématiques de développement, se nourrissant de notre réalité et contribuant à la faire évoluer.

Dans ce cadre, des défis dans la promotion du genre sont à relever pour appuyer la Politique Nationale Genre.

En effet, l'intégration de la dimension genre améliore la qualité globale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elle permet non seulement d'abattre les préjugés sexistes et d'élaborer des productions plus robuste et fondée sur des données probantes, mais elle contribue également à la pluridisciplinarité.

Étant donné que la science et l'innovation sont toujours plus envisagées comme un travail pour et avec la société, être en mesure de refléter la diversité de leurs futurs utilisateurs dès les premières étapes de développement est devenue un critère indispensable.

Les institutions de l'enseignement supérieur et de recherche participent à la formation des futurs personnels professionnels à travers une formation initiale et continue interdisciplinaire.

Par contre les institutions de recherche étudient un spectre de sujets variés qui ont un impact sur la vie des femmes et des hommes à travers des recherches.

Afin de palier à la production structurelle des inégalités dans le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, il est crucial d'identifier et de modifier les mécanismes qui nécessitent d'être changés.

Le genre est un facteur fondamental qui structure l'organisation de la vie et de la Société. C'est pourquoi reconnaître et prendre en compte le genre est une démarche capitale dans l'élaboration des savoirs scientifiques.

2.2.3.1. Les enjeux-genre

Le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ne ressort pas un accent particulier sur le genre (promotion du genre). Il est difficile de retrouver la précision genre dans les documents de politique de l'Enseignement Supérieur et celui de la Recherche Scientifique et technologique. Mais, il existe de réelle préoccupation en matière de promotion du genre dans le sous-secteur.

Les femmes et les hommes travaillent dans les institutions de l'enseignement supérieur et de recherche. Aujourd'hui, au mali, la proportion de femmes Recteur, Doyenne ou Directrice d'institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche est relativement faible sinon nulle.

Tableau 1 : Postes de responsabilité occupés par les femmes dans les institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Postes	Homme	Femme	Total	% Femme
Recteur	4	0	4	0
Doyen	13	0	13	0
Directeur d'institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche	10	1	11	0,09
Total	27	1	28	0,035

Au regard du tableau ci-dessus, on peut aisément constater l'absence des femmes dans les instances de responsabilités des institutions d'enseignement supérieur. Cette situation s'explique par le fait que très peu de femmes arrivent au grade de Maître de conférences ou de professeur constituant un facteur prépondérant l'occupation de ces postes. C'est pourquoi, le département est entrain de sensibiliser les femmes enseignant-chercheurs.

Effectif des étudiants dont proportion de femmes

Il faut noter que la production de l'annuaire statistique du supérieur est énormément en retard. Le dernier annuaire validé date de 2019.

Ainsi, il faut noter que le système d'enseignement supérieur du Mali comptait **84 364** étudiants en 2019, dont **27 865** étudiants femmes dans les Institutions d'Enseignement Supérieur, soit **33,03%** de l'effectif total. Le rapport entre le nombre de filles et de garçons s'est nettement amélioré; il est passé de **31,59%** de filles et **68,41%** de garçons en 2018 à **33,03%** de filles et **66,97%** de garçons en 2019. Les filles sont majoritairement inscrites dans les domaines des lettres, langues, droit, sciences sociales et gestion soit **65,63%** contre **34,37%** dans les domaines des sciences, des techniques et des technologies en 2019. Ce rapport aussi s'est nettement amélioré par rapport à 2018 où il était de **81,81%** contre seulement **18,19%**. Cette réduction est l'effet d'une politique de sensibilisation des étudiants d'aller vers des filières scientifiques et technologiques.

Tableau 1 : Evolution des effectifs par sexe en 2019

Sexe	2017-2018		2018-2019	
	Effectif	%	Effectif	%
F	26 945	31,59%	27 865	33,03%
M	58 339	68,41%	56 499	66,97%
Total général	85 284	100,00%	84 364	100,00%

Source : Annuaire statistique Année universitaire 2018-2019

Tableau 2 : Effectifs par famille disciplinaire et par sexe en 2019

Famille disciplinaire	Sexe				Total général	
	F	%	M	%	Eff.	%
Lettres, Langues, Droit, Sciences sociales et de Gestion, Sports	22 132	34,37%	42 269	65,63%	64 401	100%
Sciences, des Techniques et Technologies	5 733	28,72%	14 230	71,38%	19 963	100%
Total général	27 865	33,03%	56 499	67,97%	84 364	100,00%

Source : Annuaire statistique Année universitaire 2018-2019

Tableau 3 : Effectifs par structure selon le sexe en 2019

Structures	Sexe				Total général	
	F		M			
	EFF	%	EFF	%	EFF	%
CERFITEX	18	16,82%	89	83,2%	107	0,13%
ENETP	229	22,79%	776	77,2%	1 005	1,19%
ENI-ABT	208	12,56%	1 448	87,4%	1 656	1,96%
ENSUP	210	11,15%	1 673	88,8%	1 883	2,23%
ESJSC.	16	37,21%	27	62,8%	43	0,05%
FAGES	44	13,50%	282	86,5%	326	0,39%
FAMA	480	28,62%	1197	71,4%	1 677	1,99%
FAPH	695	41,34%	986	58,7%	1 681	1,99%
FASSO	812	33,27%	1 629	66,7%	2 441	2,89%
FDPRI	2 590	43,41%	3 377	56,6%	5 967	7,07%
FDPU	1 319	36,00%	2345	64,0%	3 664	4,34%
FHG	1 063	19,87%	4286	80,1%	5 349	6,34%
FLSL	4 269	30,80%	9591	69,2%	13 860	16,43%
FMOS	1 733	29,71%	4100	70,3%	5 833	6,91%
FSAP	497	38,32%	800	61,7%	1 297	1,54%
FSEG	7 275	39,71%	11047	60,3%	18 322	21,72%
FSHSE	2 574	33,48%	5115	66,5%	7 689	9,11%
FST	712	25,30%	2 102	74,7%	2 814	3,34%
IC	18	50,00%	18	50,0%	36	0,04%
IHERI-ABT	2	8,70%	21	91,3%	23	0,03%
INFSS	800	54,38%	671	45,6%	1471	1,74%
INFTS	322	44,29%	405	55,7%	727	0,86%
INJS	33	18,64%	144	81,4%	177	0,21%
IPR-IFRA	692	23,00%	2 317	77,0%	3 009	3,57%
ISA	225	30,74%	507	69,3%	732	0,87%
IUFP	222	39,50%	340	60,5%	562	0,67%
IUG	687	41,49%	969	58,5%	1 656	1,96%
IUT	110	48,03%	119	52,0%	229	0,27%
IZSEJ	10	7,81%	118	92,2%	128	0,15%
Total général	27 865	33,03%	56 499	67,0%	84 364	100,00%

Source : Annuaire statistique Année universitaire 2018-2019

Tableau 4 : Effectifs par diplôme selon le sexe

Diplômes	Sexe				Total général	%
	F	%	M	%		
Diplôme de Technicien Supérieur	11	13,58%	70	86,42%	81	100%
Diplôme d'Etat de Docteur	2 428	32,31%	5 086	67,69%	7 514	100%
Diplôme d'ingénieur	77	12,56%	536	87,44%	613	100%
Diplôme Universitaire de Technicien Supérieur	17	16,67%	85	83,33%	102	100%
Diplôme Universitaire Technologique	294	25,15%	875	74,85%	1169	100%
Licence	19 329	32,84%	39 532	67,16%	58 861	100%
Licence Professionnelle	5 355	38,70%	8 483	61,30%	13 838	100%
Maîtrise	23	16,79%	114	83,21%	137	100%
Master	331	16,15%	1718	83,85%	2 049	100%
Total général	27 865	33,03%	56 499	66,97	84 364	100,00%

Source : Annuaire statistique Année universitaire 2018-2019

Les enjeux genre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sont:

- l'insuffisance des activités spécifiques genre dans les plans d'actions des Institutions d'Enseignement Supérieur et de la Recherche;
- la faible représentativité des femmes au poste de responsable dans les institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche;
- l'absence des modules genres dans les curricula de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS);
- le manque d'organisation des ateliers sur la promotion genre au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS);
- la faible prise en compte la dimension du genre dans les productions de la recherche et de l'innovation;
- l'insuffisance de femmes dans le domaine de recherche.

2.2.3.2. LES STRATEGIES DE REDUCTION DES INEGALITES LIEES AU GENRE

En réponse aux défis de la promotion du genre dans le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique les actions et ou recommandations importantes suivantes sont proposées:

- mettre en place un recrutement et un processus de promotion sensible au genre dans les IES;
- réaliser des audits et mener des évaluations sur l'impact des procédures et des pratiques afin d'identifier l'existence de discriminations et de préjugés sexistes dans les IESR;
- créer un master en genre boosté la promotion de la femme et du genre au Mali;
- conduire une étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali;
- renforcer les discriminations positives envers les filles dans l'octroi des bourses;
- encourager les femmes enseignant-chercheurs à postuler aux différentes sessions de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitudes (**CNELA**) afin de gravir de grades.

2.2.3.3. EVALUATION DES ACTIONS GENRE EN 2021

Par rapport au suivi des activités genres du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il se présente dans le tableau ci-après:

Tableau 5 : Suivi et évaluation des indicateurs

Activités	Indicateurs	Valeur d'exécution
Elaborer une stratégie interne genre	Nombre de réunion tenue pour l'élaboration de la stratégie interne genre	0
Désigner les points focaux genre des facultés	Nombre de facultés ayant désignés un point focal	17
Créer et opérationnaliser le MASTER en genre et politiques de développement	Nombre de texte portant création de MASTER en genre	0
Organiser des cours de soutien pédagogiques pour les étudiantes et étudiants en difficulté	Pourcentage des étudiants (es) bénéficiant d'un soutien pédagogique (60%)	0
Définir les critères d'admission aux cours de soutien pédagogique	Nombre de réunion tenue pour la définition des critères d'admission de soutien pédagogique	3
Suivre et évaluer les cours de soutien pédagogique aux étudiantes et étudiants en difficulté	Nombre d'outils de suivi évaluation	2
Construire les toilettes séparées pour femmes-hommes	Nombre de toilettes construites femmes-hommes	200
Mettre en place le système de quota dans la désignation des membres des organes de l'université	Pourcentage de femmes/membres des organes de l'université	20%
Organiser des sessions de formation en genre à l'endroit des enseignants et du personnel administratif	Nombre de sessions de formation organisées pour les enseignants et le personnel administratif	0
Organiser une session de formation en genre à l'endroit des responsables de l'université	Nombre de sessions de formation organisées pour les responsables de l'université	0

Tableau 6 : Suivi et évaluation de la feuille de route du Cadre de Concertation Genre Inter Universitaire (CCG-IU)

Activités	Responsables	Structures impliquées	Niveau de réalisation			Observations
			Réalisée	Non Réalisée	En cours de Réalisation	
Résultat I. Renforcement des capacités des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche Président : USJPB, collaborateurs : ULSHB, ESJSC, INJS						
1. Former les nouveaux membres du CCG-IU sur le genre	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		
2. Former les recteurs, vice-recteurs Directeurs généraux et Directeurs adjoints des grandes écoles sur le genre	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		
3. Former les enseignant-e-s sur la thématique «genre et éducation »	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		
4. Former les membres du REFUE-MA sur le genre et le leadership féminin	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS	X			
5. Former les membres du CCG-IU en technique de plaidoyer et de lobbying	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		

Activités	Responsables	Structures impliquées	Niveau de réalisation			Observations
			Réalisée	Non Réalisée	En cours de Réalisation	
Résultat II. Information-Communication et Sensibilisation sur le Genre. Président : US collaborateurs : USTTB, IPR/IFRA, ESJSC, INFSS, CFP-STAT						
1. Organiser des séances d'information des étudiant/es sur le genre, le VIH/SIDA, les VBG, et les ODD	US	USTTB, IPR/IFRA, ESJSC INFSS, CFP-STAT	X			
2. Mettre en place un tableau de bord « genre » pour les IES et le MESRS à partir du SIGE Cocktail	US	USTTB, IPR/IFRA, ESJSC INFSS, CFP-STAT	X			
Résultat III. Plaidoyer pour une prise en compte effective du genre dans les projets/programmes et politique de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS). Président : DGESRS, Collaborateurs : INFSS, USTTB, ENI-ABT						
1. Conduire une étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT	X			
2. Disséminer les résultats de l'étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT		X		
3. Plaider pour la relecture et /ou l'élaboration des Plans Stratégiques des IES avec des « lunettes genres »	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT			X	
4. Plaider pour la création des bourses au mérite « Sciences » pour les filles	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT	X			
Résultat IV. Intégration du genre dans les actions, stratégies, projets/programmes et politique dans l'ESRS. Président : ULSHB, Collaborateurs : US, ENETP, IPR/IFRA						
1. Organiser le concours de la meilleure IES Genre sensible : « Champions Genre »	ULSHB	USSGB, ENETP, IPR/IFRA		X		
2. Mettre en place les Cellules Genre dans les structures de formation et de recherche	ULSHB	USSGB, ENETP, IPR/IFRA		X		
3. Suivre et évaluer la prise en compte du genre dans les IES	ULSHB	USSGB, ENETP, IPR/IFRA			X	

Activités	Responsables	Structures impliquées	Niveau de réalisation			Observations
			Réalisée	Non Réalisée	En cours de Réalisation	
Résultat V. Capitalisation et diffusion des bonnes expériences en matière de prise en compte du genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Président : ENETP, Collaborateurs : CAMM-BFK, ENI-ABT, ESJSC, CERFITEX						
1. Organiser des ateliers d'auto évaluation participative de la mise en œuvre de la Feuille de route du CCG-IU 2021	ENETP	CAMM-BFK, ENI-ABT, ESJSC, CERFITEX				X
2. Planifier de façon participative la Feuille de route du CCG-IU 2021	ENETP	CAMM-BFK, ENI-ABT, ESJSC, CERFITEX				X

2.2.3.4. PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES ACTIONS GENRE

La poursuite des activités du Cadre de Concertation Genre Inter Universitaire (CCG-IU)

Tableau 7: Suivi et évaluation de la feuille de route du Cadre de Concertation Genre Inter Universitaire (CCG-IU)

Activités	Responsables	Structures impliquées	Niveau de réalisation			Observations
			Réalisée	Non Réalisée	En cours de Réalisation	
Résultat I. Renforcement des capacités des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche Président : USJPB, collaborateurs : ULSHB, ESJSC, INJS						
1. Former les nouveaux membres du CCG-IU sur le genre	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		
2. Former les recteurs, vice-recteurs Directeurs généraux et Directeurs adjoints des grandes écoles sur le genre	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		
3. Former les enseignant-e-s sur la thématique «genre et éducation »	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		
4. Former les membres du REFUE-MA sur le genre et le leadership féminin	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS	X			
Former les membres du CCG-IU en technique de plaidoyer et de lobbying	USJPB	ULSHB, ESJSC, INJS		X		
Résultat II. Information-Communication et Sensibilisation sur le Genre. Président : US collaborateurs : USTTB, IPR/IFRA, ESJSC, INFSS, CFP-STAT						
1. Organiser des séances d'information des étudiant/es sur le genre, le VIH/SIDA, les VBG, et les ODD	US	USTTB, IPR/IFRA, ESJSC, INFSS, CFP-STAT	X			

Activités	Responsables	Structures impliquées	Niveau de réalisation			Observations
			Réalisée	Non Réalisée	En cours de Réalisation	
2. Mettre en place un tableau de bord « genre » pour les IES et le MESRS à partir du SIGE Cocktail	US	USTTB, IPR/IFRA, ESJSC INFSS, CFP-STAT	X			
Résultat III. Plaidoyer pour une prise en compte effective du genre dans les projets/programmes et politique de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS). Président : DGESRS, Collaborateurs : INFSS, USTTB, ENI-ABT						
1. Conduire une étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT	X			
2. Disséminer les résultats de l'étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT		X		
3. Plaider pour la relecture et /ou l'élaboration des Plans Stratégiques des IES avec des « lunettes genres »	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT			X	
4. Plaider pour la création des bourses au mérite « Sciences » pour les filles	DGESRS	INFSS, USTTB, ENI-ABT	X			
Résultat IV. Intégration du genre dans les actions, stratégies, projets/programmes et politique dans l'ESRS. Président : ULSHB, Collaborateurs : US, ENETP, IPR/IFRA						
1. Organiser le concours de la meilleure IES Genre sensible : « Champions Genre »	ULSHB	USSGB, ENETP, IPR/IFRA		X		
2. Mettre en place les Cellules Genre dans les structures de formation et de recherche	ULSHB	USSGB, ENETP, IPR/IFRA		X		
3. Suivre et évaluer la prise en compte du genre dans les IES	ULSHB	USSGB, ENETP, IPR/IFRA			X	
Résultat V. Capitalisation et diffusion des bonnes expériences en matière de prise en compte du genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Président : ENETP, Collaborateurs : CAMM-BFK, ENI-ABT, ESJSC, CERFITEX						
1. Organiser des ateliers d'auto évaluation participative de la mise en œuvre de la Feuille de route du CCG-IU 2018	ENETP	CAMM-BFK, ENI-ABT, ESJSC, CERFITEX			X	
2. Planifier de façon participative la Feuille de route du CCG-IU 2019	ENETP	CAMM-BFK, ENI-ABT, ESJSC, CERFITEX			X	

Tableau 8 : Budget des activités prévues au titre de l'exercice 2022

Libellé des activités	Coût	Source de financement	Chronogramme
L'organisation des ateliers sur la promotion genre sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS)	90 000 000	BN, PTF	T1, T2, T3, T4
Faire une étude sur la problématique du Genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Mali	30 000 000	BN, PTF	T2
L'élaboration de modules Genre dans les curricula de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS)	50 500 000	BN, PTF	T1, T2, T3, T4
Organisation des conférences sur « genre et recherche » au près des IES	70 000 000	BN, PTF	T1, T2, T3, T4
Organisation des sessions de formation à l'endroit des responsables de programmes sur la GAR sensible au genre et planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG).	60 000 000	BN, PTF	T1 et T4
Total général	300 500 000		

Conclusion:

La mise en œuvre de la feuille de route n'a pas été satisfaisante au titre de l'exercice **2021** suite à l'instabilité institutionnelle de notre pays et à la pandémie de **COVID-19**. Il faut aussi noter les difficultés de réalisation des activités liées au genre grâce à l'insuffisance des ressources financières. Toutefois, le département s'engage à mettre des moyens pour diminuer l'inégalité dans le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Recommandations

Les formations ont été suivies avec intérêts, aussi il a été recommandé:

- d'organiser des sessions de formation à l'endroit des responsables de programmes sur la **GAR** sensible au genre et planification et la budgétisation sensible au genre (**PBSG**);
- de Continuer à renforcer la capacité sur le suivi et évaluation selon la **GAR** sensible au genre.

2.2.4. MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Introduction

Présentation du Ministère

Suivant le Décret n°2020-0095/PT-RM du 16 octobre 2020, le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de recherche, d'exploitation et de valorisation des ressources minérales, énergétiques et hydrauliques.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes:

- le développement et le suivi des sociétés et industries minières et le renforcement de leur compétitivité et de leur contribution au développement économique et social du pays;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles en matière de recherche, d'implantation et d'exploitation des mines, des carrières modernes et du pétrole;
- la mise en place d'une industrie minière par le développement de toutes les fonctions du Secteur;
- la promotion de la diversification et des potentialités minérales;
- la recherche et l'exploitation des hydrocarbures;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des conventions minières et des accords d'établissement, en concertation avec les ministres concernés notamment le ministre chargé des Finances et le ministre chargé de la Promotion de l'Investissement;
- l'encadrement de l'artisanat minier;
- le développement de la recherche, l'exploitation et la valorisation des ressources minérales et des industries y afférentes;
- la promotion de la transparence dans les industries extractives;
- la mise en valeur des ressources énergétiques et la réalisation des infrastructures y afférentes;
- le suivi et le contrôle de la production, du transport et de la distribution de l'énergie;
- le renforcement du réseau électrique et de la desserte nationale en énergie;
- le développement des énergies conventionnelles, nouvelles ou renouvelables;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles applicables en matière d'exploitation et de gestion des ressources énergétiques et hydrauliques;
- la réalisation d'études de travaux d'aménagement des cours d'eau;
- le développement de l'accès des populations à l'eau;
- la maîtrise et l'économie d'énergie;
- la promotion de la sûreté radiologique et de la sécurité des sources radioactives et des équipements associés sur le territoire national.

2.2.4.1. Enjeux et gaps genre à combler:

a) Enjeux selon l'analyse officielle des missions du département

Au Mali, les secteurs des Mines, de l'Energie et de l'Eau ont trois défis principaux à relever en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 : n°6 (eau propre et assainissement), n°7 (énergie propre et d'un coût abordable) et n°12 (établir des modes de consommation et de production durables) parmi les 17 ODDs qui traduisent un appel mondial à œuvrer pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, à travers l'ensemble de ses structures techniques et opérationnelles, conformément aux axes prioritaires du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), intègre parfaitement ces enjeux mondiaux et nationaux dans toute sa logique de gouvernance et d'action afin de permettre un développement équitable et durable des secteurs de l'accès à l'énergie propre et à l'eau potable.

De la sorte, les efforts déployés par le MMEE entendent contribuer à un accès universel des hommes et des femmes aux sources d'énergie propres et abordables et à l'eau potable pour les usages domestiques et économiques. Ces avancées devraient contribuer significativement non seulement au bien-être familial par l'allègement de la charge de travail des femmes et l'amélioration des revenus par l'auto emploi mais aussi au développement économique et social national par l'implication de tous les genres aux activités productives.

Cet accès universel à l'électricité et à l'adduction d'eau potable pourra se traduire pour les femmes, les hommes et les jeunes vivant en milieu rural et péri-urbain par:

- l'accès à l'eau potable par le plus grand nombre des populations avec le démarrage de la station de Kabala
- la facilité d'accès aux soins modernes de santé, aux technologies de communication et d'information et à l'éducation.
- l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé des populations par l'accès à l'eau potable;
- l'allègement des tâches domestiques (cuisine, décorticage et mouture des céréales, broyage de karité, exhaure de l'eau, jardinage, etc.);
- la modernisation/développement d'activités génératrices de revenu.

Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau compte atteindre tous ces objectifs à travers essentiellement la mise en œuvre du Programme d'urgence Sociale Energie et Eau et des projets d'électrification d'Energie Renouvelable (ENR) des différentes agences dédiées (AMADER, AER, ANADEB) ainsi que par l'extension des domaines concédés de EDM, SOMAPEP et SOMAGEP. Dans le but d'intégrer la dimension genre dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du Ministère en matière d'électrification et d'adduction d'eau potable, les services techniques et les Agences d'exécution du département développent des stratégies spécifiques selon leur domaine d'intervention et les missions que la loi leur assigne.

b) Les GAPS à combler

Les gaps à combler sont entre autres:

Dans le secteur de l'énergie:

- le manque d'appui aux femmes à devenir des opératrices d'électrification rural;
- le manque de femmes formées à la production, l'utilisation et l'exploitation des biocarburants/bioénergies;
- le faible accès des femmes aux produits et sous-produits du domaine des biocarburants/bioénergies;
- la quasi inexistence de PME/PMI féminines qui évoluent dans le domaine des biocarburants/bioénergies;
- le faible accès des ménages aux formes d'énergies propres;
- l'absence de part des femmes dans le budget alloué au sous-secteur biocarburant;
- l'insuffisance des ressources financières nationales et la faible mobilisation de ressources financières pour les projets et programmes des biocarburants/bioénergies;
- la faible production de biocarburants au Mali et l'absence de marché de biocarburants sur le marché malien;
- l'absence de contrôle qualité et sûreté des produits de bioénergies;
- Problème de représentativité des femmes dans les CGE.

Dans le secteur de l'eau :

- les difficultés d'accès des femmes aux points d'eau modernes ;
- le non-respect de la représentativité des femmes dans les comités de gestion des ouvrages d'eau;
- les coupures du temps de service d'approvisionnement en eau potable;

Dans le secteur des mines:

- la formation et sensibilisation des femmes et des jeunes sur l'utilisation des produits chimiques sur les sites d'orpaillages;

Cross-sectorally:

- le problème de sensibilisation et formations des femmes techniciennes dans les domaines de l'électricité et des mines ;
- la non-prise en compte d'une composante génératrice de revenu pour les femmes dans les différents projets.

2.2.4.2. Mesures et stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre:

Les mesures spécifiques

Le MMEE est l'un des ministères pilotes dans l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) menée par le MEF. A ce titre, le MMEE a entamé la catégorisation de toutes les dépenses du DPPD-PAP en termes de lien avec l'égalité de genre (lien direct, lien indirect, pas de lien explicite). Cette catégorisation est presque terminée et a servi de base pour cette section II et la section III de ce RG23 du MMEE. Le tableau A en annexe montre quelques exemples de catégorisation pour chaque secteur.

Au niveau du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, trois directions nationales ont en charge l'effectivité de la mise en œuvre de mesures spécifiques dans le domaine du genre, à savoir: la Direction Nationale de l'Energie, la Direction Nationale de l'Hydraulique, et la Direction Nationale des Mines. Ces mesures spécifiques sont opérationnalisées essentiellement à travers les nombreuses agences et des projets spécifiques intégrant les spécificités genres liées aux secteurs des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

2.2.4.3. Evaluation des activités genre pour l'année 2021

Le tableau II.1 ci-dessous rend compte de l'état d'exécution des résultats des activités sensibles au genre identifiés dans le RAP du ministère. Il s'agit d'activités ayant un lien indirect avec le genre - à savoir, l'objectif premier de ces activités n'est pas l'égalité de genre, mais les activités y contribuent par des composantes ou mesures incluses dans l'activité.

Tableau II.1 - Résultats des activités et projets ayant un lien indirect avec le genre

Code	Programme	Indicateur	Cible 2021	Résultat obtenu 2021
	Programme 2.073 « Développement des ressources énergétiques			
1.1.6	Projet d'Amélioration du Secteur de l'Energie au Mali (PASEM).			
1.1.7	Projet Construction Liaison Double Terne Sikasso-Bougouni-Bamako			
1.1.9	Projet Interconnexion Electrique Guinée-Mali (PIEGM)			
1.1.10	Projet Régional Accès Electricité (PRAE)			

1.1.11	Projet Central Hydraulique De Djenne			
2.1.7	Projet Systèmes Hybrides Electrification Rurale (SHER).			
2.3.2	Opérationnalisation du programme de suivi-évaluation du sous-secteur des biocarburants.			
2.3.3	Programme Développement Energie Biocarburant			
	Programme 2.074 « Développement des ressources en eau »			
4.1.1	Programme Appui Collectivité Territoriale Eau Potable Assainissement au Mali (PACTEA 3)			
3.3.2	Programme Commun Appui à la GIRE			
	Programme 1.026 « Administration générale »			
1.1.7	Projet Gouvernance Secteur des Mines			

Exécution financière des activités genre 2021

Tableau II.1 – Exécution financière en année 2021 par objectif

Le MMEE n'a pas d'objectif de programme sensible au genre.

Tableau II.2 – Exécution financière 2021 par détails des activités

Le Tableau ci-dessous présente l'état d'exécution financière des activités sensibles au genre identifiées dans le RAP du ministère. Il s'agit des mêmes activités que ci-dessus, ayant un lien indirect avec le genre. Le tableau II.2 reprend les montants totaux budgétisés et dépensés pour ces activités. Il est important de noter que ces activités contribuent à l'égalité de genre par des composantes ou mesures incluses dans l'activité. On ne peut donc pas considérer que les montants renseignés dans le tableau représentent un « budget genre », mais ils incluent un « budget genre ». Le MMEE entend continuer à progresser dans les analyses pour être en mesure de présenter un budget genre dans le prochain RG.

<i>Intitulé de l'activité</i>	<i>Exécution financière 2021 (En milliers de FCFA)</i>			
	<i>Prévu</i>	<i>Réel</i>	<i>Ecart</i>	<i>Taux %</i>
Programme 2.073 « Développement des ressources énergétiques »				
Projet d'Amélioration du Secteur de l'Energie au Mali (PASEM)	9 969 128	3 321 000	6 648 128	33,31
Projet Construction Liaison Double Terme Sikasso-Bougouni-Bamako	13 125 000	10 074 000	3 051 000	76,75
Projet Interconnexion Electrique Guinée-Mali (PIEGM)	10 714 000	6 177 000	4 537 000	57,65
Projet Régional Accès Electricité (PRAE)	3 036 000	72 000	1 224 000	59,68
Projet Central Hydraulique De Djenne	3 972 400	1 812 000	2 160 400	45,61
Projet Systèmes Hybrides Electrification Rurale (SHER).	7 770 000	6 653 000	1 117 000	85,62
Opérationnalisation du programme de suivi-évaluation du sous-secteur des biocarburants.	185 888	186 631	-743	100,39
Programme Développement Energie Biocarburant	170 000	130 036	39 964	76,49
Programme 2.074 « Développement des ressources en eau»				
Programme Appui Collectivité Territoriale Eau Potable Assainissement au Mali (PACTEA 3)	2 250 000	1 002 443	1 247 557	44,55
Programme Commun Appui à la GIRE	1 952 263	532 000	1 420 263	27,25
Programme 1.026 « Administration générale »				
Projet Gouvernance Secteur des Mines	3 696 000			
Total	56 840 679	29 960 110	26 880 569	52,70

2.2.4.4. Planification et budgétisation des actions genres:

a) « Budget genre » existant

Les tableaux ci-dessous présentent un « budget genre » constitué des allocations budgétaires pour les activités/projets, actions, programmes dans le RAP du ministère qui ont un lien direct avec l'égalité de genre (Tableau III.1a), ou un lien indirect mais explicite (Tableau III.1b).

Tableau III.1a - Budget genre: Dépenses ciblant l'égalité de genre

Il n'y a pas d'activités ciblant directement l'égalité de genre au MMEE.

Tableau III.1b - Budget genre: Dépenses ayant des liens indirects avec l'égalité de genre

Ce tableau présente les allocations budgétaires des activités ayant un lien indirect avec l'égalité de genre. Comme pour le Tableau II.2 ci-dessus, il s'agit des montants totaux budgétés pour ces activités, qui contribuent à l'égalité de genre par des composantes ou mesures incluses dans l'activité. On ne peut donc pas considérer que les montants renseignés dans le tableau représentent un «budget genre», mais ils incluent un « budget genre ». Le MMEE entend continuer à progresser dans les analyses pour être en mesure de présenter un budget genre dans le prochain Rapport Genre.

<i>Intitulé de l'activité</i>	<i>Dotation financière 2023 (en million de FCFA)</i>
<i>Programme 2.073 « Développement des ressources énergétiques »</i>	
Projet d'Amélioration du Secteur de l'Energie au Mali (PASEM)	7 469 000
Projet Construction Liaison Double Terme Sikasso-Bougouni-Bamako	3 000 000
Projet Interconnexion Electrique Guinée-Mali (PIEGM)	3 134 000
Projet Régional Accès Electricité (PRAE)	-
Projet Central Hydraulique De Djenne	2 134 000
Projet Systèmes Hybrides Electrification Rurale (SHER).	1 460 000
Opérationnalisation du programme de suivi-évaluation du sous-secteur des biocarburants.	185 888
Programme Développement Energie Biocarburant	340 000
<i>Programme 2.074 « Développement des ressources en eau»</i>	
Programme Appui Collectivité Territoriale Eau Potable Assainissement au Mali (PACTEA 3)	1 742 000
Programme Commun Appui à la GIRE	2 255 000
<i>Programme 1.026 « Administration générale »</i>	
Projet Gouvernance Secteur des Mines	800 000
<i>Total</i>	<i>22 519 888</i>

Tableau III.2b - Programmes stratégiques de la budgétisation sensible au genre

Ce tableau reprend le ou les programmes du Ministère qui ont un lien avec le genre à travers la PNG.

Exemple :

(En milliers de FCFA)

	<i>Exécution</i>	<i>Budget</i>	<i>Prévisions</i>		
<i>Programme</i>					
	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Programme X</i>	X	X	X	X	X
<i>Total</i>	X	X	X	X	X

NB: Les analyses continuent par rapport au remplissage de ce tableau dans les rapports genres futurs.

Tableau III.3b - Effectifs du ministère séxo-désagrégés

Un « budget genre » focalisé sur les dépenses de personnel des départements ministériels et proposant de présenter la répartition de ces dépenses de façon sexo-spécifique en effectuant une répartition du personnel conformément aux lois n°2014-049 du 18 septembre 2014 relative aux principes de création et de fonctionnement des services publics et n° 2015-052 du 18 décembre 2015 relative à la promotion du genre dans les fonctions nominatives et électives.

NB : il s'agit du personnel qui émerge sur le Budget National

Fonctions	Total	Hommes	Femmes	% Femmes sur le Total
1. Ministre	1	1	0	0,00
2. Secrétariat Général	39	27	12	30,76
Secrétaire Général	1	1	0	0,00
Conseillers Techniques	6	5	1	16,66
Personnel service courrier (y compris chauffeurs et plantons)	32	21	11	52,38
3. Cabinet	7	5	2	28,71
Chef de Cabinet	1	1	0	0,00
Chargés de Mission	4	3	1	25,00
Attaché de Cabinet	1	1	0	0,00
Secrétaire Particulier Ministre	1	0	1	100
4. Services Centraux	129	80	48	
4.1. Directions Nationales et services Rattachés	-	-	-	-
Directeurs nationaux	5	4	1	20,00
Directeurs nationaux Adjointes	5	4	1	20,00
Chefs de Division	9	9	0	0,00
Chefs de section	17	13	3	17,64
Chargés de dossier	61	35	26	42,62
Personnel service courrier (y compris chauffeurs et plantons)	32	15	17	53,12
4.2. Personnel EPA	-	-	-	-
4.3. Personnel EPST	37	21	16	43,24
Total				

2.2.4.5. Perspectives:

Le MMEE va notamment poursuivre l'institutionnalisation de la BSG sous la guidance du MEF. Dans les mois qui viennent, il est prévu de procéder à la validation finale de la **catégorisation** des dépenses du DPPD-PAP en termes de **lien avec l'égalité de genre**; et de procéder à la « **qualification** » des liens directs et indirects avec l'égalité de genre qui ont été identifiés à travers la catégorisation. La « qualification » des liens vise à évaluer la **qualité des dépenses liées au genre** en termes d'impact sur l'égalité de genre. La qualification est très importante car pour rendre le budget plus sensible au genre, l'objectif devrait être d'accroître la part des dépenses sensibles au genre ayant un impact élevé « Qualifier » les liens genre identifiés dans le DPPD-PAP peut guider les décisions visant à rendre le budget plus sensible au genre, en indiquant où agir en premier lieu.

Tableau A - Exemple d'analyse de catégorisation des dépenses en termes de lien avec l'égalité de genre au MMEE

	1 ^{ère} Question: L'égalité de genre est-elle ciblée/ promue/renforcée dans le programme/ l'action/l'activité/le projet?		2 ^{ème} Question: Le programme/l'action/ l'activité/le projet aurait-il été mis en œuvre si l'égalité de genre n'avait pas été mentionnée?		3 ^{ème} Question : L'égalité de genre est-elle mentionnée dans la définition du programme/de l'action/ l'activité/ le projet de manière explicite et formelle		Classification des dépenses selon le lien
	Oui/ Non	Justification du OUI	Oui/ Non	Justification du NON	Oui/ Non	Justification du OUI: Quelle mentions/traces etc.?	Direct/ Indirect/ Aucun lien explicite
		Que fait-on pour promouvoir l'égalité des genres? Quelles sont les mesures ? Quels sont les effets ?		Pourquoi le programme/ action/ activité/ projet n'existerait-il pas sans la politique d'égalité de genre? Y a-t-il des parties non négligeables qui auraient été mises en œuvre même sans la politique d'égalité de genre ?		Quelles sont les définitions concrètes, les objectifs de genre, les indicateurs cibles, etc. dans les documents officiels (DPPD-PAP, documents de projet, etc.)? Veuillez les énumérer de manière explicite, en indiquant le type de document.	Le lien est direct si la réponse est "oui" à la 1 ^{re} question et "non" à la 2 ^e question. Le lien est indirect si la réponse est "oui" à la 1 ^{re} question, "oui" à la 2 ^e , et "oui" à la 3 ^e . Dans tous les autres cas de figures il n'y a pas de lien explicite.
2.073 Développement des ressources énergétiques	Oui	Dans le programme, il y a beaucoup de projets, activités etc. qui bénéficient les femmes en particulier (AGR, maraichage via pompage, unités de transformation etc.) + Femmes impliquées dans les structures de gestion	Oui	L'objectif premier du programme est le développement des ressources énergétiques. Le programme aurait été mis en œuvre même sans la politique nationale genre.	Non	Pas d'indicateur dans le DPPD-PAP au niveau du programme	Aucun lien explicite
02 Promotion des énergies renouvelables	Oui	Même justification que pour le programme	Oui	Même justification que pour le programme	Non	Même justification que pour le programme	Aucun lien explicite
Prog Dev Energie Biocarburant	Oui	L'égalité genre est appuyé par la création de PME/PMI en faveur des femmes, l'organisation, la sensibilisation, la formation, la création de partenariats avec les agences nationales, internationales	Oui	L'objectif global du Programme de Développement des Bioénergies est de contribuer à la promotion d'un développement durable par la mise à	Oui	L'emploi des femmes est appuyé par la création de PME/PMI à leur profit dans les différentes sous filières de Bioénergie (Jatropha, Bioéthanol, Biogaz, Briquettes combustibles). Cela ressort dans les résultats attendus	Indirect

		chargés des financements et la promotion des emplois des femmes dans les sous-filières de la Bioénergie (Jatropha, Bioéthanol, Biogaz, Briquettes combustibles, etc.). Le programme de développement des Bioénergies au Mali (PDBM) a une durée de cinq (5) ans, 2022-2026		disposition des populations d'une énergie locale à moindre cout, propre et respectueuse de l'environnement.		suivants R1.5; R2.5; R3.6; R7.3; R7.6 du programme de développement des bioénergies au Mali avec des indicateurs de résultats pour les femmes.	
2.074 Développement des ressources en eau							
01 Approvisionnement en Eau Potable							
Prog AppuiCollectivité Territoriale Eau Potable Assain. Mali (PACTEA III)	Oui	Le programme vise l'amélioration des conditions d'accès de la population à l'eau potable ce qui réduiraconsidérablement le temps de corvée d'eau des femmes d'où l'amélioration des conditions de vie de la femme en milieu rurales et semi-urbaines. Les femmes occuperont d'importantes places dans les associations des usagers d'eau potable et dans les comités de gestion.	Oui	L'objectif global du programme est de Promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté dans les deux régions (Sikasso et Ségou) par un accès à l'énergie renouvelable et service public de l'eau et de l'assainissement durable.	Oui	Le nombre de femmes au sein des bureaux des AUEP est un indicateur du programme. L'égalité entre homme et femme (y compris le rôle des femmes dans le développement) est un objectif important dans la convention de financement	Indirect
1.026 Administration Générale	Non		Oui		Non		
01 Coordination et pilotage de la politique du département							
Projet Gouvernance Secteur des Mines	Oui	Dans le document du projet Gouvernance du Secteur Minier, toute une composante est consacrée au genre. Sous-composante C3 - Autonomisation économique des femmes dans l'industrie minière (3,30 millions USD): pour combler les écarts entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'ASM au Mali, où les femmes ont un contrôle limité sur le revenu du ménage et un accès limité aux moyens de production, cette sous-composante soutiendra l'autonomisation économique des femmes dans l'exploitation minière artisanale en soutenant: (i) les femmes dans les associations minières à	Oui		Oui	Voir réponse à la question 1	Indirect

	<p>former des membres pour des professions non minières dans lesquelles les femmes ont un avantage comparatif (collecte, taille, polissage et fabrication de pierres semi-précieuses pour la bijouterie ou l'art); (ii) les mêmes associations ont mis au point trois projets pilotes de récupération et de conversion de sites d'EMA précédemment exploités en coopératives de production de légumes; et (iii) les organisations impliquées dans des activités de sensibilisation et de prévention centrées sur les victimes de violence sexiste. Au-delà de la composante du projet, une série d'activités est prévue aussi entrant dans le même cadre à savoir:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation l'étude cartographique des femmes prestataires évoluant dans le contenu local (Zones minières, Kayes, Koulikoro et Sikasso); 2. Elaboration d'une stratégie genre du projet adapté aux organisations féminines et 3. Formation des points focaux genre sur les concepts genres et les outils de collectes d'informations 					
--	--	--	--	--	--	--

2.2.5 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

La démarche de la Planification et de la Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) a été introduite dans le processus budgétaire depuis quelques années au Mali. Il est piloté par le Ministère de l'Economie et des Finances.

L'impact de la politique budgétaire sur la réduction de la pauvreté et des inégalités est devenu une préoccupation des autorités, tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. Cela nécessite l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses.

Une des stratégies pour améliorer cet impact passe par la budgétisation sensible au genre qui constitue également l'un des axes d'orientation de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG). La budgétisation sensible au genre s'est concrétisée par l'élaboration d'une annexe budgétaire relative au genre ou le rapport-genre.

Le rapport-genre du MEADD a été élaboré conformément aux orientations de la politique budgétaire fixées par la lettre circulaire n°01194/ MEF-SG du 17 mars 2022, fixant le cadre budgétaire pour 2022. Il est fondé sur l'obligation de rendre de la prise en charge des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budgets- programmes. Il recense ainsi les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes du Ministère qui contribue à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre.

2.3.1.1. LES ENJEUX - GENRE

Les enjeux du genre du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) portent sur les points suivants:

- l'insuffisance de la prise en compte des activités spécifiques aux femmes dans les plans d'actions des politiques en matière d'Assainissement et de Protection de l'Environnement;
- l'absence de statistiques désagrégées hommes/femmes en matière de gestion de ressources naturelles et d'Assainissement;
- l'insuffisance d'une option sociale qui démontre une évolution favorable de la vision stratégique de la gestion des ressources forestières;

Aussi, il est impossible de déterminer le gap sans avoir au préalable les statistiques désagrégées hommes/femmes du secteur.

2.3.1.2. LES STRATEGIES DE REDUCTION DES INEGALITES LIEES AU GENRE

Les mesures spécifiques:

Au MEADD, les aspects genre sont essentiellement pris en compte au niveau des lignes ci-dessous: (i) Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) et (ii) l'Agence de l'Environnement pour le Développement Durable (AEDD), le PDD-DIN et le projet GEDEFORIII.

Cependant en raison des contraintes budgétaires, les projets n'ont pas bénéficié de financement du volet genre comme souhaité. Ce qui a réduit considérablement les actions relatives au genre au niveau du MEADD.

Par ailleurs, une avancée notable a été faite à travers l'élaboration par le cabinet du MEADD de « l'Etude genre pour l'élaboration de la stratégie d'institutionnalisation et d'intégration du genre dans le secteur de l'environnement » qui avait été faite. Ledit rapport a permis de mettre à la disposition du MEADD une stratégie d'institutionnalisation du genre dans le secteur de l'environnement, assortie d'un plan d'actions pour la période 2020-2022.

Ce rapport a pour objet de donner la situation des réalisations dans la prise en compte du genre au titre de l'année 2021 et les perspectives pour 2022 en vue de renseigner les réalisations du MEADD dans le cadre de la Politique Nationale Genre.

Le Genre/Equité sociale, communication et VIH est la quatrième composante dans le document du programme. Le genre/équité sociale est pris en compte dans le cadre logique et cadre institutionnel du programme. Par conséquent la prise en compte du genre/équité sociale est obligatoire à tous les niveaux d'exécution des activités du programme enfin d'atteindre les résultats escomptés.

2.3.1.3. Les réalisations 2021 et les Perspectives de 2022:

La situation des réalisations dans la prise en compte du genre au titre de l'année 2021 et les perspectives pour 2022 sont consignées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau de réalisations pour 2021: Concernant le Programme PDD-DIN les activités réalisées sont ci-dessous:

Activités réalisées au cours de l'année 2021	Activités réalisées	Budget prévu	Budget affecté
2.3.2.2 : Poursuivre la vulgarisation et la subvention des foyers améliorés	Néant		
2.2.3 : Sensibiliser et former sur l'utilisation du charbon amélioré	Néant		
2.3.2.5 : Faciliter l'accès à moindre coût des femmes aux technologies appropriées moins consommatrices de bois	Néant		
2.3.2.6 : Renforcer les GIE de femmes	Néant		
2.3.2.7 : Doter les femmes de plates-formes multifonctionnelles	En 2021 le PDD-DIN a doté cent vingt (120) femmes de deux périmètres maraichers du delta en 2 unités de conservation et transformation de produits agroalimentaire	56 422 000	56 422 000
3.2.2.3 : Former les femmes en technique aquacole et piscicole	Dix-huit (18) femmes des deux groupements bénéficiaires des fermes piscicoles sont formées en technique de production piscicole	3 000 000	3 000 000
3.2.2.5 : former les femmes en embouches	Néant		
3.2.2.6 : former les femmes en aviculture, cuniculture	Soixante (60) femmes des trois groupements bénéficiaires des fermes avicoles sont formées en techniques de production avicole	12 000 000	12 000 000
3.2.3.1 : Former les femmes aux techniques modernes de conservation et de transformation agroalimentaire	Cent vingt (120) femmes des deux groupements bénéficiaires des périmètres maraichers sont formées en techniques modernes de conservation et de transformation agroalimentaire	1 500 000	1 500 000
3.2.3.3 : Former les femmes en techniques modernes de conservation et de transformation des produits d'élevage	Néant		

3.2.3.4 : Doter les femmes en équipement adéquats pour la conservation et la transformation des produits d'élevage	Néant		
3.2.3.6 : Faciliter l'accès aux moyens de transport pour l'écoulement des produits	Néant		
3.2.4.1 : Sensibiliser les leaders et les partenaires pour une meilleure implication des femmes dans les programmes et projets de conservation et de restauration de la forêt et de la faune			
3.2.4.2 : Promouvoir la création d'emplois ou AGR pour les femmes dans les activités de conservation	Avec l'implantation des Périmètres maraichers, des fermes avicoles, des fermes piscicoles et des plantations d'arbres fruitiers et de plantations de productions de bois au profit des femmes ont créé au moins 200 emplois dans le delta en 2021	57 922 000	57 922 000
3.2.4.3 : Sensibiliser les femmes sur la prévention et la gestion des feux de brousse	Néant		

Quant à la DNACPN:

Les réalisations de la DNACPN prenant en compte le genre au titre de l'année 2021 ont concerné 21 513 personnes dont 12 184 femmes, soit un taux de participation genre (femmes) de **56, 63%**. Pour les perspectives au titre de l'année 2022, les réalisations intégrant le genre vont concerner **20 818** personnes dont **12 536** femmes, soit un taux prévisionnel genre (femmes) de **60,22%**. Lesdites réalisations et prévisions sont consignées dans le tableau ci-dessous:

N°	Réalizations dans la prise en compte du genre					Programmations tenant en compte le genre			
	Au titre de l'année 2021					Au titre de l'année 2022			
	Désignation	Réalizations	Effectif en 2021			Réalizations programmées en 2022	Effectifs ciblés en 2022		
			F	H	Total		F	H	Total
I	Formations	formations diplômâtes	1	2	3	formations diplômâtes	1	2	3
		Voyages d'études: sur un nombre de 9 voyages prévus, 2 ont pu être réalisés sur financement du MEADD et ACF/KEAB, soit un taux de réalisation de 22,22%. Sur 9 participants à ces voyages, 7 sont des hommes et 2 sont des femmes. Il est prévu de réaliser 14 voyages au cours de l'année 2022 et concerneront 10 personnes dont 5 femmes	2	7	9	Voyages d'études	5	5	10
		Formations des collectivités territoriales et autres acteurs en 2021	295	865	1160	colloques/séminaires	10	15	25

N°	Réalizations dans la prise en compte du genre				Programmations tenant en compte le genre				
	Au titre de l'année 2021				Au titre de l'année 2022				
	Désignation	Réalizations	Effectif en 2021			Réalizations programmées en 2022	Effectifs ciblés en 2022		
F			H	Total	F		H	Total	
		et prévisions 2022: au cours de l'année 2021, sur un nombre prévu de 64 séances de formation, 54 ont pu être réalisées, soit un taux de 84,37%. Sur 1160 participants, 865 sont des hommes et 295 sont des femmes. Il est prévu 43 séances de formation en 2022.							
		Atelier de formation des cadres centraux des ministères /secteurs sur le Gendermainstreaming :				Ateliers : partager les acquis de la formation des cadres centraux des ministères /secteurs sur le Gendermainstreaming aux niveaux régional et subrégional.			
		L'objectif global Former les participants sur l'approche gendermainstreaming notamment ses enjeux afin d'éviter que les pouvoirs publics ne mettent en place des politiques qui créent des inégalités entre hommes et femmes	2	3	5		70	30	100
		stages de qualification	5	2	7	stages de qualification	5	2	7
II		en petits matériels d'assainissement des GIE ou des BECEYA TON	-	-	-	en petits matériels d'assainissement des GIE ou des BECEYA TON	-	-	-
	Appui-matériels	en matériels informatiques (ordinateurs fixes ou portables, les clés USB, disques durs, imprimantes, les scanners, les vidéoprojecteurs, etc.).	15	30	45	en matériels informatiques (ordinateurs fixes ou portables, les clés USB, disques durs, imprimantes, les scanners, les vidéoprojecteurs, etc.).	25	15	40
		en matériels roulant (motos)	6	8	14	en matériels roulant (motos)	-	-	-
III	Journées de sensibilisation: Sur un nombre de 49 séances de formations	participation aux émissions radiophoniques et télévisuelles en rapport avec la législation nationale en matière d'assainissement et	69	382	451	participation aux émissions radiophoniques et télévisuelles en rapport avec la	380	120	500

N°	Réalizations dans la prise en compte du genre					Programmations tenant en compte le genre			
	Au titre de l'année 2021					Au titre de l'année 2022			
	Désignation	Réalizations	Effectif en 2021			Réalizations programmées en 2022	Effectifs ciblés en 2022		
F			H	Total	F		H	Total	
	prévues au cours de l'année 2021, 58 ont été réalisées, soit un taux de 118,36%. Sur un nombre de 451 participants, 382 sont des hommes et 69 sont des femmes. Il est prévu de réaliser 47 séances de formation au cours de l'année 2022	du contrôle des pollutions et des nuisances (la Loi 2021-034 du 24 mai 2021).				législation nationale en matière d'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances (la Loi 2021-032 du 24 mai 2021).			
		Journée de sensibilisation pour le ramassage des ordures ménagères en 2021,	6150	3750	9900	Journée de sensibilisation pour le ramassage des ordures ménagères	6 150	3 750	9 900
		participation à la journée mondiale des toilettes (JMT), 19 novembre 2021	3 800	1 200	5000	participation à la journée mondiale des toilettes (JMT)	3 810	1 210	5 020
IV	Missions de suivi environnemental : sur un nombre de 465 missions de suivi prévues, 300 ont pu être réalisées, soit 64,51%. Il est prévu d'en réaliser 434 au cours de l'année 2022.	participation aux missions de contrôles des établissements classés et des projets/programmes	28	50	78	participation aux missions de contrôles des unités industrielles ou artisanales	30	55	85
V	les procédures d'EIES :	Participation aux travaux de consultation publique pour les EIES :	850	1580	2430	participation aux travaux de consultation publique pour les EIES	900	1000	1900
		participation aux travaux de validation de Rapports d'Études d'Impacts Environnemental et Social (REIES)	911	1300	2211	participation aux travaux de validation des Rapports d'Études d'Impacts Environnemental et Social (REIES)	1 100	2 000	3100
VI	Elaboration de la Politique Nationale d'Assainissement (PNA) et ses programmes	participation aux activités d'élaboration et de validation de la Politique Nationale d'Assainissement (PNA) et ses programmes	50	150	200	Adoption politique de la PNA et ses programmes	50	78	128
Total Général			12 184	9 329	21 513	Total Général	12 536	8 282	20 818

SITUATION DES REALISATIONS 2020 DE L'AEDD DANS LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

Réalizations dans la prise en compte du genre au titre de l'année 2021				
Activités	Bénéficiaires		Cercle	Commune
	Femme	Homme		
1. CEMALI (Climat et Energie au Mali) : Fonds climat Mali				
Le renforcement des femmes réparties dans confection de 17 559 foyers améliorés en banco.	473			
Formation sur l'intégration de l'approche du genre dans la mise en œuvre du projet CEMALI par ONU Femmes sur « l'approche Genre ».	19 agents de l'équipe GERES et de ses partenaires			
2. Programme: Programme d'Appui à l'Agriculture Durable et de Résilience contre les Changements Climatiques à Yanfolila (PAADRCY)				
Formation des avicultrices aux techniques d'aviculture familiale améliorée et dotées en coqs géniteurs de race améliorée dans les trois communes.	-	-	Yanfolila	
3. Programme de Réduction des Effets Néfastes des Changements Climatiques dans le Delta Intérieur du Niger				
2 hectares de périmètres maraichers clôturés auprès des bas-fonds et dotation des femmes en semences autour des bas-fonds;	150		Mopti	
Formation des femmes sur les techniques maraichères.	150			Madiama
4. Appui à l'Amélioration de la Productivité Agricole, Animale, Piscicole pour la Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques de petites Exploitations Agricoles Familiales dans le cercle de Kita				
Exploitation des mares et de cage flottante à au profit des autour de la filière	39	-	Kita	Kassaro- Torolo-sébécoro
Formation des femmes sur les changements climatiques	42			Sanando
Formation des femmes et leur dotation en équipement de production et d'agro métrologie	5			
5. Programme de développement des capacités de production aquacole résiliente et durable adaptées aux changements climatiques et à la variabilité climatique au Mali				
Formation des femmes travaillant sur 100 sites de mares en techniques d'empoissonnement des mares aménagées dans la zone du projet ;	150		San	
Formation des représentantes des associations de femmes rurales formées sur les techniques de la pisciculture en cage flottante (cinq sites équipés de cages flottantes).	10		San-Kayes-Koulikoro	
6. Projet« Facilité pour le financement de l'adaptation aux changements climatiques » (LoCAL-Mali)				
Renforcement de capacités des femmes sur les techniques culturales innovantes de compostage	280	-	Nioro	Simby et Sandaré
Formation sur les changements climatiques, les techniques de pisciculture et maraichage	245	-	Nioro	Simby et Sandaré
Dotation des groupements de femmes en intrants agricoles	285	-	Nioro	Simby et Sandaré
Financement des projets d'adaptation aux changements climatiques				
7. Contribution Déterminée au niveau National (CDN)				
Analyse du genre dans l'adaptation pour aider à identifier les mesures d'adaptation qui seront incluses dans la CDN en cours;	-	-	-	-
8. Programme Régional d'Aménagement Intégré des Ressources Naturelles du Massif du FoutaDjallon (PRAI)				
Formation des bénéficiaires sur l'entretien et l'utilisation des bassins de réception d'eau dans les périmètres maraichers de	-	-	Narena et Kéniéba	Linguekoto, Kéniema
Construction des canaux d'irrigation a l'intérieure des nouveaux périmètres (02 périmètres maraicher 05 canaux d'irrigation et 90 planches) pour les femmes	-	-		

Perspectives dans la prise en compte du genre au titre de l'année 2022

1. réalisation des projections climatiques du Mali et mener des évaluations de vulnérabilité de deux secteurs;
2. élaboration des outils MRV du Fonds Climat Mali;
3. Mobilisation des ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers: Coopération canadienne, la délégation de l'Union Européenne, la Coopération Sud-Sud, le Fonds vert Climat;
4. élaboration des outils de mise en œuvre de la CDN sensible au genre: feuille de route, plan d'investissement, plan de partenariat et le plan de communication;
5. développement de tous les projets prioritaires de la CDN sensible au genre;
6. réalisation de l'étude genre sur l'analyse genre et le plan d'engagement des parties prenantes dans le cadre du projet Quatrième Communication sur les Changements Climatiques.

2.3.1.4. Evaluation des activités genre 2021:

Au niveau du programme: « Amélioration du Cadre de Vie des Populations », les efforts de sensibilisation consentis par la DNACPN et ses démembrés à travers: (i) l'organisation des journées de salubrité par les communautés, les ONG, les GIE, les Associations d'assainissement et des entreprises et (ii) le ramassage des ordures des dépôts de transit vers les dépôts finaux. Ce qui a contribué à améliorer la salubrité du milieu de vie des populations en vue d'un changement de comportement.

Au niveau du programme n°4 « Protection et conservation de la nature » l'appui des groupements de femmes en moyens matériels et financiers dans le cadre des activités génératrices de revenus et la gestion des ressources forestières et fauniques a été à hauteur de souhait à travers l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Faunique (GRFF). Les activités ont été menées par la Direction Nationale des Eaux et Forêts et ses démembrés et le Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger (PDD-DIN).

Cependant, il faut noter le faible taux d'implication des groupements de femmes dans la GRFF qui est lié à l'insécurité généralisée au centre du pays qui est la zone d'action du PDD-DIN.

Quant au taux d'admission satisfaisant des élèves du Centre de Formation Pratique (CFPF) de Tabakoro, il est le résultat de l'encadrement de proximité et le respect des périodicités des évaluations et des sorties pédagogiques.

Planification et budgétisation des actions Genre 2022:

Dans le domaine de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, les actions en genre seront mises en œuvre à travers les programmes « Amélioration du cadre de vie des populations » et « Protection et Conservation de la Nature » du Département.

Programme 2.069 : Amélioration du Cadre de Vie des Populations

Objectif	Indicateurs					
	Libellé	Réf	Cibles			
		2020	2021	2022	2023	2024
Objectif 1 : Réduire durablement l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement	1.1 : Taux de réalisation des séances de sensibilisation	100	100	100	100	100
Objectif 2: Assurer l'accès des populations à un service durable d'assainissement	2.3 Taux de ménages raccordés à un réseau d'égouts	100	100	100	100	100

Commentaire : A travers ce programme, nous constatons une progression des pourcentages de réalisation des séances de sensibilisation et le taux de ménages raccordés à un réseau d'égouts.

Programme 2.071 : Protection et conservation de la nature

Objectif	Indicateurs					
	Libellés	Réf	Cibles			
		2020	2021	2022	2023	2024
4 : Renforcer les capacités des acteurs dans la conservation et la valorisation de la Biodiversité	4.1. Taux de réalisation des séances de CCC	100	100	100	100	100
	4.4. Taux de réalisations des séances de formations et de recyclages des acteurs de la GRFF	100	100	100	100	100

Commentaire : De plus en plus une performance est constatée dans l'implication des groupements féminins dans la Gestion des Ressources Forestières et Faunique (GRFF) à travers les appuis financiers, les formations et les encadrements.

En ce qui concerne le Programme 2.072, les perspectives dans la prise en compte du genre au titre de l'année 2022 sont entre autres :

- appuyer les femmes des communes vulnérables dans l'établissement et la gestion des projets de jardinage en saison sèche;
- réaliser les projections climatiques du Mali et mener des évaluations de vulnérabilité de deux secteurs;
- élaborer les outils MRV du Fonds Climat Mali;
- poursuivre et renforcer la mise en œuvre des mesures d'adaptation à travers la finalisation du renforcement des 14 périmètres maraîchers réalisés par le projet, l'introduction de la pisciculture dans deux périmètres maraîchers de la région de Kayes;
- organiser des ateliers spécifiques de sensibilisation et d'appropriation à l'intention des associations féminines à travers les femmes conseillères;
- procéder à une large diffusion du SAP à travers les médias en français et dans les langues nationales;
- procéder à la formation des conseillères et les comités de veilles sur la gestion des inondations et généralité sur les changements climatiques.

CHAPITRE 3 :

Accès équitable aux droits économiques et aux opportunités économiques

- Ministère du Développement Rural ;
- Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme ;
- Ministère de l'Industrie et du Commerce.

2.3.1 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Introduction :

Le Ministère du Développement Rural est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. A ce titre, en résumé, il a l'initiative et est responsable :

- a d'améliorer la production agricole, halieutique, aquacole et animale (développement et accès aux technologies et intrants, aménagements et équipements, services vétérinaires etc.) ;
- b d'améliorer les conditions de vie des producteurs (appui aux producteurs, appui à la diversification et l'organisation des filières de production, appui à la commercialisation etc.).

L'importance de ces activités en ce qui concerne l'égalité de genre tient au rôle important que jouent les femmes dans le secteur. Ce rôle est reconnu mais des progrès importants restent à faire afin de mieux appuyer les femmes à le remplir plus pleinement.

Présentation du Ministère

Le ministre du Développement Rural prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'accroissement de la production et de la productivité agricoles en vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaires;
- la vulgarisation des techniques modernes de production agricole;
- l'organisation de l'approvisionnement des producteurs agricoles en matériels, intrants et semences et l'amélioration de leur qualité en rapport avec le ministre chargé de l'Industrie;
- l'appui à la structuration, à l'organisation et à la formation des organisations de producteurs agricoles et des exploitations familiales;
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement des unités de production agricole;
- l'organisation, la diversification et la modernisation des filières et des circuits de commercialisation des productions agricoles en rapport avec le ministre chargé du Commerce;
- l'amélioration du cadre de vie des producteurs agricoles en milieu rural;
- la contribution au développement et à la sécurisation de l'emploi rural salarié;
- la gestion du foncier en rapport notamment avec les ministres chargés des Finances de l'Administration du Territoire et de l'Aménagement du Territoire;
- la conservation et la restauration des sols cultivés;
- la protection des cultures et la conservation des récoltes;
- le développement de la recherche, de l'enseignement et de la formation dans le domaine de l'agriculture;
- la réalisation de travaux d'aménagements hydro-agricoles, d'équipements ruraux et de maîtrise de l'eau;
- l'organisation de l'approvisionnement des producteurs agricoles en équipements;
- l'accroissement de la production et de la productivité pastorale et aquacole en vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaires;
- la vulgarisation des techniques modernes de production animale ou aquacole;
- l'appui à la structuration, à l'organisation et à la formation des organisations de producteurs;
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement des unités de production animale;
- l'organisation la diversification et la modernisation des filières et des circuits de commercialisation des productions animales et aquacoles, en rapport avec le ministre chargé du Commerce;

- la contribution au développement et à la sécurisation de l'emploi rural salarié;
- la gestion des espaces pastoraux en rapport notamment avec les ministres chargés des affaires foncières de l'administration territoriale et de l'aménagement du territoire;
- le développement de la recherche, de l'enseignement et de la formation dans les domaines de l'Élevage et de la Pêche;
- la prévention et la lutte contre les maladies animales.

2.3.1.5. Enjeux et gaps à combler :

Le Ministère du Développement Rural est confronté à un certain nombre de défis en matière de genre parmi lesquels on peut citer :

a) Enjeux selon l'analyse officielle des missions du département.

- le faible accès des femmes à la terre et aux intrants agricole subventionnés;
- l'insuffisance dans la prise en compte des besoins des groupes vulnérables (femmes jeunes) lors de la réalisation et la gestion des infrastructures agricoles, pastorales et halieutique;
- les difficultés d'encadrement et de suivi, l'insuffisance du système d'appui conseil des femmes au niveau local due au manque de moyens matériels, financiers et humains;
- le faible niveau de formation des femmes évoluant dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et de la pêche;
- la forte vulnérabilité des femmes et de jeunes face aux aléas climatiques et aux crises sociales; l'insécurité dans les régions du centre et du nord affectant les activités agricole, d'élevage et de la pêche, principales sources de revenus des femmes de ces localités;
- l'insuffisance dans le renforcement de capacités institutionnelles en genre du Ministère (mise en place d'une cellule genre au niveau du département);
- l'impact négatif en particulier sur les femmes de la maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux (mauvaise utilisation des cours d'eau et pâturages, insalubrité) engendrant la dégradation du cadre de vie;
- la disponibilité encore limitée de statistiques et données de performance désagrégées par genre;
- l'insuffisance de financement d'activités ciblant directement les inégalités de genre dans les actions et programmes du MDR;
- Combler le déficit alimentaire et nutritionnel.

b) Les Gaps à combler

- Faciliter l'accès des femmes à la terre et aux intrants agricole subventionnés en appliquant les textes en vigueur;
- prendre en compte des besoins des groupes vulnérables (femmes jeunes) lors de la réalisation et la gestion des infrastructures agricoles, pastorales et halieutiques;
- encadrer et appuyer les femmes au niveau local en matériels, financiers et humains;
- former les femmes aux techniques dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et de la pêche;
- renforcer la résilience des femmes et de jeunes face aux aléas climatiques et aux crises sociale;
- opérationnaliser les comités genre du Ministère;
- maîtriser les problèmes environnementaux (mauvaise utilisation des cours d'eau et pâturages, insalubrité) engendrant la dégradation du cadre de vie;
- rendre disponibles des statistiques et données de performance désagrégées par genre;
- augmenter l'apport nutritionnel de la femme.

2.3.1.6. Mesures ou stratégies de réduction des inégalités liées au genre:

Le Ministère du Développement Rural à travers ses services centraux et déconcentrés, ses projets et programmes met en œuvre plusieurs stratégies de réduction des inégalités liées au genre.

Mesure spécifiques:

Les structures centrales/services rattachés et leurs démembrements au niveau régional et local réalisent des activités de renforcement des capacités des groupes vulnérables (femmes et les jeunes) pour réduire les inégalités liées au genre à travers :

- ✓ les formations dans les différents domaines de l'agriculture, l'élevage et de la pêche,
- ✓ les dotations en équipement agricole, d'élevage et de la pêche;
- ✓ la réalisation des infrastructures agricole, l'élevage et de pêche en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes.
- ✓ la mise en œuvre d'activités de protection phytosanitaire et de santé animale

Les projets/programmes du département procèdent à l'intégration de la dimension genre depuis la conception en précisant le pourcentage de jeunes et de femmes à atteindre pendant la mise en œuvre du projet/programme.

2.3.1.7. Réalisations des activités liées indirectement à la réduction des inégalités de genre

Catégorisation des dépenses du DPPD-PAP du MDR en termes de lien avec l'égalité de genre

Le MDR mène de nombreuses activités qui ont le potentiel de contribuer directement ou indirectement à réduire les inégalités de genre. Rendre le budget du MDR plus sensible au genre demande d'identifier et de renforcer ce potentiel, et donc, d'analyser les activités inscrites dans le DPPD-PAP en termes de lien avec l'égalité de genre. Le MDR est l'un des six ministères qui a entamé une démarche d'analyse des activités/dépenses du DPPD-PAP, en les classifiant en

- dépenses ciblant directement l'égalité de genre;
- dépenses ciblant indirectement/ayant un lien indirect avec l'égalité de genre;
- dépenses n'ayant aucun lien explicite avec l'égalité de genre.

Ce type d'analyse est illustré ci-dessous. Le MDR poursuivra cette analyse afin de la finaliser pour le RG24.

Activité 1.1.3 Appui à l'amélioration de l'aviculture traditionnelle (dotation de femmes et jeunes en unités wassaché et intrants, construction de poulaillers améliorés) dans l'action 01 Promotion filières de production et industrie animales, renforcement des capacités techniques des intervenants du programme 2.090 Développement des Productions et Industries Animales

1^{ère} Question : L'égalité de genre est-elle ciblée/ promue/renforcée dans le programme/ l'action/ l'activité/ le projet ? **OUI**

Que fait-on pour promouvoir l'égalité de genres ? Quelles sont les mesures ? Quels sont les effets ?

Ce projet vise l'autonomisation des femmes et jeunes avec l'augmentation de leur revenu

2^{ème} Question : Le programme/ l'action/ l'activité/ le projet aurait-il été mis en œuvre si l'égalité de genre n'avait pas été mentionnée ? **OUI**

Pourquoi le programme/ action/ activité/ projet n'existerait-il pas sans la politique d'égalité de genre ? Y a-t-il des parties non négligeables qui auraient été mises en œuvre même sans la politique d'égalité de genre ?

Le programme accorde les mêmes avantages aux intervenants de la filière quel que soit leur statut.

3^{ème} Question : L'égalité de genre est-elle mentionnée dans la définition du programme/ de l'action/ l'activité/ du projet de manière explicite et formelle ? **OUI**

Quelles sont les définitions concrètes, les objectifs de genre, les indicateurs cibles, etc. dans les documents officiels (DPPD-PAP, documents de projet, etc.) ? Veuillez les énumérer de manière explicite, en indiquant le type de document.

L'activité 1 budgétisée à hauteur de 200 millions s'occupe spécifiquement du genre, au sein du programme.

Classification des dépenses selon le lien - Le lien est direct si la réponse est "oui" à la 1^{ère} question et "non" à la 2^{ème} question. Le lien est indirect si la réponse est "oui" à la 1^{ère} question, "oui" à la 2^{ème}, et "oui" à la 3^{ème}. Dans tous les autres cas de figures il n'y a pas de lien explicite.

L'activité cible indirectement l'égalité de genre (lien indirect).

Le tableau ci-dessous reprend des activités du DPPD-PAP pour lesquelles un début d'analyse de classification suggère un lien indirect. Cette analyse doit encore être validée.

Tableau II.1 : réalisation des activités 2021.

Structures	Activités réalisées en 2021	Nombre de Femmes bénéficiaires
P. 2.087 Appui au monde Rural	Appui aux femmes et aux groupements des jeunes ruraux en petits équipements de transformation et la formation des formatrices sur les technologies alimentaires de l'arachide.	20
	Appui à l'installation (formation, équipement, dotation en plants sains) et le suivi de 60 femmes et 40 jeunes dans la production de banane.	60
	Formation de femmes et de jeunes en techniques de production de banane	7
P. 2.088	Atelier de renforcement des capacités des services techniques, partenaires et producteurs sur les CES/DRS (Conservation Eaux et Sols/Défense et Restauration des Sols du 16 au 19/11/2021 femme (01)	1
	Atelier de formation des formateurs sur le genre et développement des institutions et organisations de la société civile au niveau de la région de Koulikoro et du niveau central du 22 au 26/02/2021, femme (01)	1
	Formation des bénéficiaires sur l'entretien et la maintenance des AHA femmes (05)	5
P. 2.089 IER		

P. 2.090 DNPIA	Dans le domaine de la production d'œufs, 12 jeunes dont (2) femmes ont été installés à Koulikoro (6), Sikasso (3) et le District de Bamako (3).	2
	Dans le domaine de l'aviculture traditionnelle améliorée, 67 bénéficiaires dont 36 femmes et 21 hommes (jeunes) ont été installés dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako.	36
	15 membres de l'équipe technique d'élaboration du bilan fourrager dont 3 femmes formés sur l'outil « feed balance sheets » bilan alimentaire des animaux (FAO).	3
	20 acteurs dont 3 femmes formés sur le géo-portail et bibliothèque numérique par le Centre AGRHYMET dans le cadre du Système Régional d'Information sur la Pastoralisme.	3
P. 2.091 DNP	Promotion pêche et Aquaculture	
	Deux cent (200) femmes sont formées en technique de fumage par la fumée par le PAFHa.	200
	Les nouveaux aménagements et les réhabilitations en 2021 ont permis d'installer 2 200 personnes dont 710 femmes dans les différentes régions du Mali.	710
	Formation des 30 producteurs en technique de pisciculture dont 2 femmes et 28 hommes	2
	Formation de 100 agents de la DNP en technique d'utilisation des désinsectisant du poisson sur financement du projet REDISSE III dont 12 femmes.	12
	Formation de 180 agents de la DNP dont 32 femmes sur la production d'alevins Tilapia mono sexe mâle, conditionnement et transport par le projet jegue Ni Jaba.	32
	Formation de 60 élus des collectivités territoriales dont 5 femmes et 9 Sous-préfets dont 2 femmes des régions de Ségou et Mopti sur la démarche d'élaboration de la cogestion des pêcheries et le fonctionnement des conseils de pêche.	5
	Formation de 40 agents de la DNP et des ONG dont 2 femmes sur le processus de la cogestion des pêcheries organisé par le PAFHa.	2
	Formation de 34 agents dont 3 femmes de la DNP sur l'administration de la pêche organisée par le PAFHa.	3
	Formation de 25 agents dont 2 femmes sur la conduite des champs écoles des producteurs aquacoles organisée par le PADEL-M.	
	Les bénéficiaires de la subvention d'aliment poisson et alevins en 2021 sont de 774 producteurs composés de 576 hommes et 198 femmes.	198
P. 2.092 DNSV	Santé animale et Santé publique vétérinaire	
	la réalisation des 6 sessions de sensibilisation des pasteurs et agro-pasteurs y compris les femmes sur la vaccination contre la fièvre aphteuse, la PPR et PPCB sur 6 prévues.	2

2.3.1.8. Planification et budgétisation des actions genre pour 2022-2023

Le Tableau III.1b ci-dessous reprend les dépenses du PAP du MDR pour lesquelles il a été identifié, par l'analyse de classification, qu'elles avaient potentiellement un lien indirect avec l'égalité de genre. L'analyse a été réalisée pour certaines de ces dépenses. Pour d'autres, l'analyse n'a pas encore été validée et le lien est donc à confirmer. Ceci sera fait au cours de l'année en vue d'améliorer la précision du budget genre de dépenses ayant des liens indirects avec l'égalité de genre pour le RG24.

Tableau III.1b Budget genre (dépenses ayant des liens indirects avec l'égalité de genre)

Programme/Objectif	Exécution	Budget	Prévisions		
	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Programme 2.087:</i>					
Projet (Mise en valeur du Système Faguibine)	200 000	200 000	200 000	200 000	100 000
Projet de développement de la ferme rizicole de sabe (SABE)	190 000	190 000	190 000	190 000	100 000
Projet d'amélioration de la productivité des petits exploitants en Afrique Sub saharienne (SAPEP)	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Projet de renforcement de la résilience au sahel (P2RS)	500 000	500 000	500 000	500 000	100 000
ABS-D LUX DEV (DEVELOP. RURAL & SECU. ALIM)/ CONSEIL REGIONAL	963 806	963 806	963 806	963 806	963 806
Appui budgétaire Suisse PAFA (conseil Sikasso)	1 480 142	1 480 142	1 480 142	1 480 142	1 480 142
PROJET DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE KITA (PDRIK) II	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Transfert Fonds Nat de l'Agriculture	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Programme développement rural sécurité alimentaire (ML021)	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES HORTICOLES	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<i>Programme 2.088:</i>					
Projet renforcement sécurité alimentaire devlt cult irrig (PRESA-DCI)	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Projet de renforcement sécurité alimentaire nutritionnelle région de Koulikoro (PRESAN-KL)	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Projet appui irrigation de proximité d'IPRO-GAO et Ménaka	3 359 000	3 359 000	3 359 000	3 359 000	3 359 000
Projet de Dvpt INTEGRE résilience climatique plaines delta II	760 000	760 000	760 000	760 000	760 000
Projet Irri Proximité Initiative Renforcement IPRO IRRIGAR III composante KLKRO	312 000	312 000	312 000	312 000	312 000
<u>Programme 2.089:</u>					
PROJET D'APPUI COMPETITIVITE AGRO-INDUSTRIE AU MALI	2 297 000	2 297 000	2 297 000	2 297 000	2 297 000
PROJET ADAPTATION AGRICOLE-ELEVAGE CHANGEMENT CLIMATIQUE (ACC)	891 000	891 000	891 000	891 000	891 000
PROJET APPUI TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ZONE COTONNIERE (AGRECO)	2 066 500	2 066 500	2 066 500	2 066 500	2 066 500
<u>Programme 2.090:</u>					
Intensification des activités d'embouche et organisation de vente promotionnelles d'animaux à l'occasion des fêtes religieuses	28 260	28 260	28 260	28 260	28 260
Appui à l'amélioration de l'aviculture traditionnelle (dotation de femmes et jeunes en unités wassaché et intrants, construction de poulaillers améliorés)	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Installation de jeunes pour la production de poulets de chair	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Appui aux producteurs	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Etude de Développement et de Valorisation de la production laitière au Mali (PRODEVALAIT II)	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Installation des jeunes pour la production d'œufs de consommation	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Formation des producteurs et des encadreurs en aviculture (techniques de production d'œufs, de chair et aviculture traditionnelle améliorée)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Formation des Femmes dans divers thèmes en avicultures	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<u>Programme 2.091:</u>					
Programme Quinquennal d'Aménagement Aquacoles (PQAA 2016-2020)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000

Approvisionnement en glace de conservation des producteurs (Agence Central Poisson de Bamako)	56 500	56 500	56 500	56 500	56 500
Appui à l'installation et à l'organisation des producteurs	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Appui conseil pour le stockage et conservation du poisson frais	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Renforcement des capacités de l'Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Delta Intérieur du Niger (ODPA-DIN)	152 000	152 000	152 000	152 000	152 000
Projet d'Appui au Filière Halieutique au Mali (PAFHA+-Mali)	2 410 000	2 410 000	2 410 000	2 410 000	2 410 000
Appui à l'amélioration de la pisciculture (Alevins)	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Programme 2.092:					
Organisation de la campagne de vaccination contre la PPCB	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Organisation de la campagne de vaccination contre la PPR	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Projet d'Appui Contrôle Surveillance Epizooties	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Organisation de la campagne de vaccination contre la maladie de Newcastle	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
Appui à la Cellule de Coordination de la Lutte contre les Mouches Tsé-Tsé	27 360	27 360	27 360	27 360	27 360
Mise en place des intrants de production de vaccins (LVG)	44 665	44 665	44 665	44 665	44 665
Total	30 388 233	30 388 233	30 388 233	30 388 233	29 798 233

a) SITUATION DU PERSONNEL

Tableau III. 3b : Effectifs du ministère sexo-désagrégés (ce tableau n'a pas pu être renseignés et nous avons jugés de ne pas le garder dans le rapport).

L'effectif du MDR est de 5 320 agents contre 8 227 prévus par les cadres organiques. Cet effectif de 5 320 est réparti comme suit :

- un effectif total de 3 477 agents fonctionnaires ;
- un effectif total de 1 843 agents contractuels.

Les 5 320 agents du Ministère du Développement Rural sont répartis entre les catégories suivantes :

Tableau 3.3 B : Effectif par Catégorie

Catégorie A	Catégorie B2	Catégorie B1	Catégorie C	Contractuels	Total	Effectif qui devrait exister au 07 juin 2021
1 010	1 114	131	1 222	1 843	5 320	8 227

Source : DRH/SDR_DPPD-PAP 2020-2022

Tableau 3.3.C : Répartition du Personnel du Ministère du Développement Rural

MDR	Homme	Femme	Effectifs Total	Pourcentage femmes
Effectif Fonctionnaires	2 688	789	3 477	29,35
Effectif Contractuels Etat	1 401	442	1 843	31,54
Total	4 089	1 231	5 320	30,10

Source : DRH/SDR_DPPD-PAP 2020-2022

Enfin, la situation du personnel concernant la situation séxo-désagrégés par nature de postes occupés n'ont pas pu être renseignés dans le tableau indiqué dans le canevas.

Il faut noter que les informations des tableaux ci-dessus concernant les effectifs par catégories et répartition homme/femmes du Ministère du Développement Rural. Ces informations ont été collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines du Secteur Développement Rural (DRH/SDR).

Selon les informations la DRH ne dispose pas en ce jour en son sein des bases de données concernant les effectifs du personnel du secteur par fonction. Dans ce sens elle a besoin d'un véritable renforcement de capacités pour la sauvegarde des données pour mieux répondre à ses missions.

b) Perspectives:

- Préparatifs des travaux de la RG24 par la poursuite des analyses ;
- Renforcement des capacités de l'équipe d'élaboration du rapport genre du secteur.

c) Recommandations:

- Mettre tout en œuvre pour permettre au comité chargé de la rédaction du rapport genre d'avoir en son sein toutes les données séxo-désagrégés du personnel et celles des Programmes/Projets du département en matière de statistiques ;
- Redynamiser le comité genre du secteur.

d) Conclusion:

Le MDR mène de nombreuses activités qui ont le potentiel de contribuer directement ou indirectement à réduire les inégalités de genre. Rendre le budget du MDR plus sensible au genre demande d'identifier et de renforcer ce potentiel, et donc, d'analyser les activités inscrites dans le DPPD-PAP en termes de lien avec l'égalité de genre.

Le MDR est l'un des six ministères qui a entamé une démarche d'analyse des activités/dépenses du DPPD-PAP, en classifiant les dépenses ciblant l'égalité genre.

2.3.2 MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Introduction :

La population malienne se caractérise par sa jeunesse et par une urbanisation croissante. En effet, 50,1 % de la population a moins de 15 ans. Cette proportion est moins élevée parmi les femmes (49,6%) que chez les hommes (50,4%). En dépit d'une urbanisation rapide, la population est encore essentiellement rurale (78,3 % de ruraux contre 21,7% de citadins) selon EMOP 2021. Pour le Mali, l'un des défis majeurs est celui de sa croissance démographique. Il s'agit d'assumer les conséquences du doublement de la population toutes les deux décennies. Ce défi se décline suivant une multitude de corollaires dont quatre apparaissent prioritaires: la promotion de la jeunesse, la promotion du genre, la protection de l'environnement et la réduction des inégalités.

Pour ce faire, le Mali s'est doté de nouveaux documents de politiques et de stratégies de référence en matière de planification du développement national ces dernières années, dont le dernier est le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable couvrant la période 2019-2023 (CREDD 2019-2023) décliné en 5 axes stratégiques, met « le développement du capital humain et l'inclusion sociale » au nombre des défis à relever dans l'axe stratégique 5.

C'est pourquoi, les politiques nationales de l'Emploi et de Formation Professionnelle ciblent de façon spécifique cet axe stratégique. Aussi, le Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a conçu et mis en œuvre avec l'appui de ses partenaires des projets structurants visant à améliorer l'employabilité des jeunes hommes et femmes; urbains et ruraux et à faciliter leur insertion socioprofessionnelle. Il s'agit notamment:

- du Projet de Formation Professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux **(FIER)**;
- du Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes **(PROCEJ)**;
- du Projet Amélioration de la Compétitivité des Entreprises par la Formation Professionnelle **(ACEFOR 1 et 2)**;
- du Programme de Formation et d'Insertion Professionnelle **(MLI/022)**;
- du Projet « Contribution à l'Insertion Professionnelle et au Renforcement de la Résilience des Jeunes en milieu Rural dans le centre sud au Mali » **(GCP/MLI/044/LUX)**;
- du projet Insertion Professionnelle Orientée Métiers Écologiquement Responsable **(IPOMER)**.

Présentation du Ministère

Le ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle prépare et met en œuvre la politique nationale de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la formation professionnelle. A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes:

- la promotion et le développement de la culture entrepreneuriale;
- la facilitation de l'accès aux sources de financement et aux marchés publics au profit des jeunes entrepreneurs;
- la définition de la politique d'emploi et de lutte contre le chômage et le sous-emploi;
- la définition et le suivi de la mise en œuvre des actions et mesures destinées soit à préserver des emplois, soit à favoriser la création d'emplois;

- le développement de la formation professionnelle et le renforcement des capacités des structures nationales de formation professionnelle en vue de répondre aux défis de l'intégration sous régionale et du renforcement de la compétitivité des entreprises nationales;
- l'élaboration et la mise en œuvre des mesures visant l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes;
- la définition et le suivi de la mise en œuvre de mesures visant une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.

I. Enjeux et gaps à combler:

c) Enjeux selon l'analyse officielle des missions du département

L'une des ambitions de la nouvelle stratégie nationale de développement intitulée « Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) » sur un horizon quinquennal, à terme, en 2023 est de réduire les inégalités, qu'elles soient basées sur l'âge, le genre, le statut socio-économique, le lieu d'habitation, qui constituent des entraves à l'épanouissement de la population et affectent la cohésion sociale.

À ce titre, des efforts importants sont en train d'être menés en matière d'emploi et de formation professionnelle pour réduire les inégalités, telles que:

- l'élaboration d'une stratégie-genre au niveau de toutes les structures du département en charge de l'emploi et de la formation professionnelle;
- la promotion de l'équité genre;
- la prise en compte des besoins de formation des femmes dans le développement des programmes de formation professionnelle;
- la prise en compte du genre dans tous les projets du département (les cibles des projets du département sont généralement composées de 50% de femmes et de 50% d'hommes);
- la promotion de l'Entrepreneuriat féminin.

d) Les GAPS à combler

- les difficultés d'accès aux dispositifs de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes;
- la faible performance des structures de pilotage et de mise en œuvre des projets et programmes;
- le manque de synergie entre les acteurs et les initiatives;
- la mauvaise répartition géographique des interventions en matière de promotion de l'emploi des jeunes;
- la prise en compte insuffisante de la dimension décentralisation et déconcentration dans l'organisation des services de promotion de l'emploi et dans la mise en œuvre des projets et programmes;
- les faibles capacités des acteurs locaux (Collectivités territoriales et services déconcentrés) et la prise en compte insuffisante de la décentralisation/déconcentration par les services publics de l'emploi;
- la faible implication du secteur privé dans la mise en œuvre des projets et programmes;
- l'insuffisance des ressources financières dédiées à l'apprentissage dans les programmes et projets;
- le manque de culture entrepreneuriale au niveau des jeunes;
- la persistance des difficultés d'accès au crédit pour les jeunes porteurs de projet.

Pour apporter des solutions à ces difficultés et rendre les mesures et programmes plus efficaces et efficaces, les recommandations suivantes peuvent être retenues:

- faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs de promotion de l'emploi;
- assurer un financement conséquent des dispositifs d'apprentissage et de reconversion;
- renforcer et diversifier les dispositifs contribuant à l'amélioration de l'employabilité des jeunes;
- concevoir et mettre en œuvre une stratégie claire et ambitieuse de promotion de la culture de l'entrepreneuriat;
- renforcer et diversifier les dispositifs d'accompagnement des jeunes porteurs de projets;
- renforcer le rôle des acteurs régionaux et locaux dans la programmation et la mise en œuvre des programmes et projets de promotion de l'emploi;
- retenir le partenariat public-privé comme stratégie d'intervention en matière de promotion et de création d'entreprises par les jeunes;
- renforcer les mesures fiscales de promotion de l'emploi;
- renforcer les dispositifs de financement des projets;
- mettre en place un mécanisme indépendant d'évaluation de performance des projets et programmes d'insertion des jeunes.

II. Mesures et stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre:

e) Les mesures spécifiques

Le Ministère de l'entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales et sectorielles mène des actions, à travers les projets, les programmes et les agences:

- le Projet FIER qui a pour finalité de contribuer à réduire la pauvreté en milieu rural dans sa zone d'intervention à travers un meilleur accès des jeunes ruraux à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et les activités économiques connexes, en 2021, 1354 jeunes ont été formés par le dispositif de tutorat, 496 par les MFR et 6200 par les Unités mobiles de formation;
- la prise en compte systématique de l'équité genre et le suivi de l'autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre du projet feront l'objet d'analyse et de diffusion régulière;
- l'insertion des femmes dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR);
- le développement et la diversification des programmes de formation pour les centres d'apprentissage féminin;
- la mise en place des mesures incitatives en faveur des filles pour l'accès à la formation professionnelle notamment dans les filières industrielles;
- l'organisation des séminaires de formation en matière de réformes institutionnelles à l'intention des femmes.

f) L'évaluation des activités genre 2021

L'état d'exécution des résultats des programmes sensibles au genre identifiés dans le RAP du ministère.

Programme 2.033 « Amélioration du Cadre Législatif et Promotion de l'Emploi »

Objectif 2 : Renforcer les actions de promotion et de création d'emploi, la promotion des activités privées génératrices d'emploi, le soutien aux entreprises modernes et aux micros et petites entreprises						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
2.1 Nombre d'emploi créés par les projets/programmes et les structures de promotion d'emploi	Nbre	-	9 218	12 340	10 815	4 829
2.2 Nombre de jeunes diplômés ayant bénéficiés de stages de formation professionnelle et de stages de qualification	Nbre	-	5 597	409	3 200	2 624
2.3 Nombre de personnes formées en entrepreneuriat	Nbre	-	6 756	11 205	20 000	3 223
2.4 Nombre de femmes, de migrants et de personnes handicapées soutenus et installés	Nbre	-	-	3 422	2 400	368

En effet, 4 829 emplois ont été créés sur 10 815 prévus, par le PNA/ERP (450 emplois), l'APEJ (383 emplois) et l'ANPE (2 996 emplois), soit un taux de réalisation de 46.65%.

Le nombre de jeunes diplômés ayant bénéficié de stage de formation professionnelle et de stages de qualification est de 2 664 dont 2 605 pour l'APEJ et 19 pour l'ANPE sur 3 200 prévus, soit un taux de réalisation de 82%. Ce nombre est largement supérieur à celui de 2020 qui était de 409.

Sur une prévision de 20 000 personnes, 3 223 ont été formées en entrepreneuriat dont 2 643 par l'APEJ et 580 par l'ANPE, soit un taux de réalisation de 16,12%. Ce faible taux s'explique par les difficultés financières rencontrées par le projet FIER qui s'achemine vers sa clôture en 2022.

Concernant les personnes vulnérables (femmes, migrants et personnes en situation de handicap), sur une prévision de 2 400 personnes, 368 ont été soutenues et installées essentiellement par l'ANPE, soit un taux de réalisation de 15,33% dû principalement à la crise socio-politique.

Programme 2.034 « Formation Professionnelle »

Objectif 1 : Améliorer l'accès à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
1.2 Taux de femmes formées	%	-	26,67	42,54	35	44,84
Objectif 2 : Améliorer la qualité de la formation professionnelle continue qualifiante et par apprentissage						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
2.2 Taux d'admission aux examens de fin d'apprentissage et aux sessions d'évaluation des CFP	%	-	100	82,20	95	90,49
2.3 Taux de réussite aux examens de certification (Cf. 2.2)	%	-	100	-	75	90,49

Le taux de femmes formées est de 44,84% en 2021 contre une prévision de 35%. Il dépasse ainsi le taux de 2020 qui était de 42,54%. Ce taux a été atteint à cause du fait que les filières existantes dans les CFP sont sollicitées par les deux sexes « féminin et masculin ».

4 219 apprenants sur 4 662 ont été déclarés admis aux examens de fin d'apprentissage, soit un taux d'admission de 95,25% contre 82,20% en 2020.

c) Exécution financière des activités genre 2021

Tableau II.1 – Exécution financière en année N-1 par objectif

L'état d'exécution financière des objectifs sensibles au genre identifiés dans le Ministère:

Programme 2.033 « Amélioration du Cadre Législatif et Promotion de l'Emploi »

Objectifs spécifiques	Exécution financière			
	Prévu	Réel	Ecart	Taux %
Objectif 2 : Renforcer les actions de promotion et de création d'emploi, la promotion des activités privées génératrices d'emploi, le soutien aux entreprises modernes et aux micros et petites entreprises	9 642 737	10 146 902	504 165	105,53
Total	9 642 737	10 146 902	504 165	105,53

L'objectif affiche un taux d'exécution des dépenses de 105,53%. Ce taux d'exécution exceptionnel s'explique par la révision à la hausse du budget initial du projet PROCEJ. Les agences et les projets qui concourent à l'atteint de l'objectif, ont toutes les actions planifiées désagrégées en genre.

Programme 2.034 « Formation Professionnelle »

Objectifs spécifiques	Exécution financière			
	Prévu	Réel	Ecart	Taux %
Objectif 1: Améliorer l'accès à la formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage	1 995 709	1 619 105	376 604	81,13
Total	1 995 709	1 619 105	376 604	81,13

Le taux d'exécution financière est satisfaisant au niveau de l'objectif.

Tableau II.2 – Exécution financière 2021 par détail des activités

L'état d'exécution financière des activités sensibles au genre identifiées dans le RAP du ministère.

Intitulé de l'activité	Exécution financière			
	Prévu	Réel	Ecart	Taux %
Équipement des groupements de femmes (moto taxi, moulins, machine à coudre, moto pompe, kits de transformation des produits locaux)	9 211	17 700	-8 489	192,16%
Réhabilitation de pistes rurales	50 000	23 800	26 200	47,60%
Mise en œuvre des activités sur financement IDA	300 000	2 790 000	-2 490 000	930,00%
Mise en œuvre des activités sur financement FIDA	3 641 000	1 984 000	1 657 000	54,49%
Formation en conduite et dotation des jeunes apprentis en permis de conduire	26 316	19 007	7 309	72,23%
Mise en œuvre des activités du Programme Formation Insertion Professionnelle (contrepartie nationale)	141 263	66 699	74 564	47,22%
Organisation des évaluations et examens de fin d'apprentissage (apprenants) Mise en œuvre des activités du Programme Formation Insertion Professionnelle sur contribution luxembourgeoise (MLI022)	850 000	247 070	602 930	29,07%
Mise en œuvre des activités d'investissement, formation et équipement	2 898 526	3 997 246	-1 098 720	137,91%
Équipement des groupements de femmes (moto taxi, moulins, machine à coudre, moto pompe, kits de transformation des produits locaux)	9 211	17 700	-8 489	192,16%
Réhabilitation de pistes rurales	50 000	23 800	26 200	47,60%
Mise en œuvre des activités sur financement IDA	300 000	2 790 000	-2 490 000	930,00%
Mise en œuvre des activités sur financement FIDA	3 641 000	1 984 000	1 657 000	54,49%
Total	7 916 316	9 145 522	- 1 229 206	115,53%

III. PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION DES ACTIONS GENRES

b) « Budget genre » existant

Les tableaux ci-dessous présentent un « budget genre » constitué des allocations budgétaires pour d-les activités/projets, actions, programmes dans le PAP du ministère qui ont un lien direct avec l'égalité de genre (Tableau III.1a), ou un lien indirect mais explicite (Tableau III.1b).

Tableau III.1b - Budget genre: Dépenses ayant des liens indirects avec l'égalité de genre

Un « budget genre indirect », qui trace les allocations budgétaires ayant un lien indirect avec l'égalité de genre par exemple des indicateurs de genre.

En milliers de FCFA

Programme 2.033 « Amélioration du Cadre Législatif et Promotion de l'Emploi »		Exécution	Budget	Prévisions		
<i>Objectif 2 : Renforcer les actions de promotion et de création d'emplois, la promotion des activités privées génératrices d'emploi, le soutien aux entreprises modernes et aux micros et petites entreprises</i>						
Détail : Indicateurs N°2.1. ; N°2.2. ; N°2.3. ; N°2.4.		2021	2022	2023	2024	2025
	Action 2 : Promotion de l'emploi et Insertion des jeunes	9 658 000	6 667 000	5 547 000	5 936 698	6 827 201
Total		9 658 000	6 667 000	5 547 000	5 936 698	6 827 201
Programme 2.034 « Formation Professionnelle »		Exécution	Budget	Prévisions		
<i>OBJECTIF N°2 : Améliorer la qualité de la formation professionnelle continue qualifiante et par apprentissage</i>						
Détail : Indicateur N°2.2.		2021	2022	2023	2024	2025
	Action 1. Mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique nationale de formation professionnelle	396 330	956 701	1 669 207	287 862	317 655
Total		396 330	956 701	1 669 207	287 862	317 655

Les deux (02) programmes opérationnelles du ministère œuvre avec acuité pour réduire les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur.

Tableau III.2b - Programmes stratégiques de la budgétisation sensible au genre

Ce tableau reprend le ou les programmes du Ministère qui ont un lien avec le genre à travers la PNG. Exemple:

En milliers de FCFA

Programme	Exécution	Budget	Prévisions		
	2021	2022	2023	2024	2025
Programme 2.033 « Amélioration du Cadre Législatif et Promotion de l'Emploi »	10 127 013	7 176 117	6 127 712	6 100 619	7 013 662
Programme 2.034 « Formation Professionnelle »	7 343 995	10 196 425	8 928 896	6 174 737	7 071 893
Total	17 471 008	17 372 542	15 056 608	12 275 356	14 085 555

Tableau III.3b - Effectifs du ministère séxo-désagrégés

NB : Il s'agit du personnel qui émerge sur le Budget National

Fonctions	Total	Hommes	Femmes	% Femmes sur le Total
1. Ministre	1	1	0	0
2. Secrétariat Général				
Secrétaire Général	1	1	0	0
Conseillers Techniques	6	3	3	50
Personnel service courrier (y compris chauffeurs et plantons)	9	8	1	11,11
3. Cabinet				
Chef de Cabinet	1	1	0	0
Chargés de Mission	5	3	2	40
Attaché de Cabinet	1	1	0	0
Secrétaire Particulier Ministre	1	0	1	100
4. Services Centraux				
Directions Nationales et services Rattachés				
Directeurs nationaux	7	6	1	14,29
Directeurs nationaux Adjoints	3	3	0	0
Chefs de Division	12	10	2	16,67
Chefs de section	11	7	4	36,36
Chargés de dossier	22	20	2	9,09
Personnel service courrier (y compris chauffeurs et plantons)	15	10	5	33,33
4.1. Directions Générales				
Directeur Général	4	4	0	0
Directeur Général Adjoint	4	3	1	25
Sous-Directeur	0	0	0	0
Chefs de Division	3	2	1	33,33
Chefs de section	2	2	0	0
Chargés de dossier	0	0	0	0
Personnel service courrier (y compris chauffeurs et plantons)	19	13	6	31,58
4.2. Personnel EPA	0	0	0	0
4.3. Personnel EPST	0	0	0	0
4.4 Directions Régionales et services rattachés	122	95	27	22,13
4.5 services locaux	0	0	0	0
Total	249	193	56	22,49

Source : DRH-S

Au niveau du ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la part des femmes fonctionnaires est de 56 sur un total de 249, soit un taux de 22,49%. Il y a lieu de signaler que les femmes sont très peu représentées dans la sphère décisionnelle.

IV. PERSPECTIVES

Rendre plus visible les actions du département en consolidant toutes les données désagrégées en terme de formation professionnelle et insertion en mettant l'accent sur les évolutions.

V. RECOMMANDATIONS

- Doter le ministère pour rendre fonctionnel le cadre de concertation en charge du suivi du plan d'actions de la PNG;
- Renforcer les capacités des cadres du ministère.

VI. CONCLUSION

Il y a lieu de rappeler que l'année 2021 a été marquée par la pandémie de la COVID-19 et la crise socio-politique ajoutée à la crise sécuritaire. Le département a aussi été confronté à beaucoup de difficultés liées à la mobilisation et à la mise à disposition de ressources financières et au départ d'un grand nombre de ses cadres.

2.3.3 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Introduction

Le rapport-genre du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est élaboré conformément aux orientations de la politique budgétaire fixées par la lettre circulaire n°01086/ MEF-SG du 11 avril 2022, fixant le cadre budgétaire pour 2023. Il est fondé sur l'obligation de rendre compte de la prise en charge des besoins sexo-spécifiques contenus dans le plan d'action genre et intégrés dans les budgets-programmes. Il recense ainsi les éléments des cadres de performance (programmes, objectifs et indicateurs) du budget-programmes du Ministère qui contribue à la mise en œuvre du plan d'action de la Politique Nationale Genre.

En 2021, le monde a continué à faire face à la crise sanitaire de la COVID-19 aux incidences économiques et sociales inédites.

A l'échelle nationale, l'année a été caractérisée par une crise politique, institutionnelle et sécuritaire. Toutes ces crises viennent se greffer à une situation déjà défavorable en matière d'équité et d'égalité de genre. Les disparités relevées en la matière, avec un taux d'activité des femmes en nette décélération et un taux d'emploi qui peine à s'améliorer malgré les efforts consentis jusqu'à présent se sont accentuées.

Le présent Rapport Genre présente les réalisations de l'année 2021 et la planification pour la période 2023-2025. Il présente les engagements et réalisations du MEF en matière d'équité femmes/hommes. Il est une partie intégrale de l'information budgétaire élaborée par le département à travers le Projet Annuel de Performance (PAP) et leur Rapport Annuel de Performance (RAP).

Le Rapport sur le Budget Axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect genre du MEF, aborde, sans première partie les enjeux genre et gaps à combler. La deuxième partie est dédiée aux mesures ou stratégies spécifiques qui ciblent les questions de genre et la troisième partie met en exergue la planification et la budgétisation des actions genre de l'année 2023.

Présentation du Ministère

Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique économique, financière et monétaire de l'Etat, conformément aux dispositions du Décret n°0474/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les attributions des membres du Gouvernement.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes:

- la coordination de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire;
- l'élaboration du cadre macro-économique de référence pour les politiques économiques à moyen et long termes;
- l'élaboration de mesures visant à accroître les ressources de l'Etat et à améliorer l'efficacité de la dépense publique;
- la prévision économique et le suivi de la conjoncture économique;
- l'élaboration des statistiques économiques et financières et la réalisation d'études;
- la préparation et l'exécution des lois de finances, du Budget d'Etat et des plans de trésorerie;
- l'élaboration et l'application de la fiscalité et de la réglementation douanière;
- l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers;
- la tutelle financière des collectivités locales et des organismes publics bénéficiant d'un concours de l'Etat;
- le contrôle financier des services et organismes publics;

- le renforcement de l'intermédiation financière et la promotion de l'inclusion financière;
- le suivi et le contrôle des banques, des établissements financiers et de crédits, des systèmes financiers décentralisés et des compagnies d'assurances;
- l'élaboration et le contrôle de l'application de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public;
- la tenue de la comptabilité publique;
- la gestion de la dette publique;
- la gestion du portefeuille et des participations financières de l'Etat;
- la centralisation, l'étude et la mise en forme des programmes et projets d'investissement proposés par les départements ministériels;
- l'appui à la mobilisation des financements relatifs aux programmes et projets retenus auprès des partenaires au développement et le suivi de leur mise en œuvre, en liaison avec les ministres concernés et le ministre chargé de la coopération internationale;
- la participation à l'évaluation des programmes et projets inscrits dans le programme d'investissement de l'Etat et bénéficiant du concours de fonds d'origine extérieure;
- le développement de la statistique et la mise en cohérence des statistiques sectorielles relatives à la situation économique et sociale du pays;
- le suivi de l'évaluation, de la sélection et du pilotage des projets de partenariat public- privé;
- la participation à la lutte contre la délinquance financière et le blanchiment d'argent;
- la mobilisation de financements en faveur du développement de la recherche scientifique;
- la préparation et l'exécution du budget d'Etat;
- la préparation et l'exécution des plans de trésorerie de l'Etat;
- le contrôle financier de l'Etat sur les services publics et régies;
- la tutelle financière sur les organismes personnalisés et les collectivités territoriales;
- la conception et la mise en œuvre de la politique et de la législation des marchés publics;
- la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques dans le cadre de la mise en œuvre du suivi-évaluation du schéma directeur (SDS).

I. ENJEUX ET GAPS A COMBLER

I.a. Enjeux selon l'analyse officielle des missions du département:

Le Ministère de l'Economie et des Finances fait face à d'importants enjeux et constats qui jalonnent encore les péripéties de la mise en œuvre de la PNG. Il s'agit entre autres de:

L'aide à apporter aux femmes en vue de leur faciliter l'accès au crédit car elles ne sont pas une clientèle cible des institutions financières leur capacité de remboursement n'étant pas reconnue. Actuellement, elles font recours au système de crédit informel dont les taux d'intérêt prohibitifs maintiennent, sinon renforcent, l'état de pauvreté. Elles font aussi appel aux emprunts familiaux ou informels. Les montants obtenus sont réduits puisque ces structures solidaires vivent également la précarité.

L'obtention de la parité pour l'accès aux ressources et la garantie de l'usufruit de la terre afin que les femmes puissent augmenter la production et leur pouvoir d'achat pour l'acquisition de denrées complémentaires et ainsi poser les fondements de la sécurité alimentaire, indispensable à la croissance économique et développement durable.

Le renforcement des capacités des femmes au sein des structures par la formation continue.

Le renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes à travers la formation, l'information et la sensibilisation et leur accès aux facteurs de production comme par exemple la transformation et la commercialisation des produits.

I.b. Les GAPS à combler

Les Gaps à combler au niveau du département sont entre autre :

- la plupart des activités menées par les femmes n'ont pas de financement auprès des institutions financières donc il y a lieu de leur faciliter l'accès au crédit;
- les ressources nationales allouées aux activités genre doivent être visibles dans les budgets dès la planification des activités;
- les capacités entrepreneuriales des femmes doivent être renforcées.

II. MESURES ET STRATEGIES SPECIFIQUES QUI CIBLENT LES QUESTIONS DE GENRE

II.a. Les mesures spécifiques

Sous l'égide et la coordination du MEF, le Mali dispose du Cadre stratégique pour la Relance Economique et de Développement Durable CREDD (2019-2023) » auquel sont alignées les stratégies sectorielles appuyées par les programmes de coopération des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le CREDD 2019-2023 dont un des axes importants est le Développement du Capital Humain à travers lequel, l'autonomisation de la femme et son leadership occupe une place importante. Les femmes ayant une place essentielle dans la société, du fait de leur contribution au processus de croissance et de développement du pays, il donne la priorité à la promotion économique des femmes, à leur participation à la vie publique et à la prise en compte de leur situation sociale.

Le MEF en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers a mis en œuvre un certain nombre de projets/Programmes qui concourent à l'amélioration de la gouvernance et la réduction des inégalités, notamment celles liées au genre. On peut citer entre autres :

- le projet « Programme de Filets Sociaux « Jigisemejiri » (Arbre de l'espoir) qui est une réponse de la Banque mondiale à la demande du Gouvernement malien, pour lutter contre l'extrême pauvreté. Il a été institué par Décret du Premier ministre (n°2013-195/PM-RM du 27 février 2013) et est placé sous l'autorité du Ministre chargé des finances. Il a pour objectif de mettre en place des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres et souffrants d'insécurité alimentaire et d'établir les piliers d'un système national de filets sociaux au Mali ; Les Filets Sociaux de Sécurité sont des programmes de transferts, sous forme de dons, non contributifs ciblant les ménages pauvres ou les personnes vulnérables à la pauvreté et aux chocs ;
- la création du Fonds d'Inclusion Financière des Populations Vulnérables (FIFPV) en tant que Etablissement Public à Caractère Administratif (EPA), sa mission est de mettre à la disposition des populations vulnérables exclues du système financier classique des produits financiers innovants, adaptés à leurs demandes, à des coûts abordables en tenant compte de leurs conditions de vie, de leur environnement et de leurs potentialités ;
- le financement du Conseil National de la Société civile (CNSC) par la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances Publiques ;

- le projet d'Appui à la Gouvernance Economique et à la Promotion du Genre qui a pour objectif Améliorer la gouvernance économique et la promotion de l'égalité du genre en vue de renforcer la résilience du Mali face aux facteurs de fragilité. Il est un appui institutionnel visant à renforcer les capacités du Mali en matière de gouvernance économique et de prise en compte des inégalités de genre dans les politiques publiques. Il contribuera à la réalisation du premier recensement général des unités économiques (RGUE), permettra l'élaboration du profil genre et analysera et sensibilisera les acteurs (décideurs, leaders d'opinion, populations à la base) sur l'analyse genre, la planification et budgétisation sensible au genre et les violences basées sur le genre (VBG). Des activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'harmonisation de l'aide, de la transparence de la vie publique et lutte contre la corruption, ainsi qu'en analyse économique et prospective genre sensible seront menées et cibleront les cadres de l'administration malienne, y compris les institutions d'enseignements supérieurs et de la recherche du Mali à travers le Cadre de Concertation Genre Inter-Universitaires (CCG-IU). le projet contribuera à réduire certains facteurs de fragilité notamment les faiblesses structurelles de gouvernance économique et financière et les facteurs sociaux de pauvreté et de précarité ;
- la mise en place par Décision n°10-0146 MEF/SG du 25 Octobre 2010 de l'Unité d'Appui et de Suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (UAS/SDSF). La mission principale de l'Unité est d'assurer la coordination et le suivi évaluation de la mise en œuvre des activités de la SDSF auprès des Départements ministériels, institutions et organismes compétents à travers des plans d'actions périodiques ;
- la création du Fonds de Développement Economique (FDE);
- l'Appui fait par le PAGAM/PREM au Conseil National de la Société Civile.

Aussi, en lien avec les stratégies globales certaines dispositions particulières sont prises par le MEF.

On peut citer :

- l'introduction de la planification et la budgétisation sensibles au genre dans la budgétisation en mode programme
- l'instauration d'une lettre circulaire relative au processus budgétaire annuel pour la prise en compte du genre dans la loi de Finances
- l'élaboration du rapport genre, annexe de la loi de Finances, comme moyen de suivi des engagements du Gouvernement.

II.b. L'évaluation des activités genre 2021

Les résultats des programmes sensibles au genre identifiés dans le RAP du ministère du MEF sont identifiés ci-dessous. Le lien avec l'égalité de genre est indirect et tient au fait que certaines activités de ces programmes ont été identifiées pour le moment sans analyse approfondie comme ayant un lien avec l'égalité de genre. Ces activités sont présentées immédiatement après les tableaux sur les objectifs.

Programme Administration Générale (1.011)

Objectif : Améliorer la coordination et le suivi-évaluation des politiques et stratégies du Département						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
Niveau de mise en œuvre du programme économique avec le FMI	-	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Niveau de mise en œuvre du programme de réforme des finances publiques	-	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Niveau de mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière au niveau du Mali	-	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

Programme : Coordination et Formulation des Politiques, Stratégies, Programmes socioéconomiques, Sectoriels (2.028):

Objectif : Améliorer la coordination de la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des stratégies sectoriels de développement						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
Niveau de mise en œuvre du CREDD	-	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

Programme : Collecte, analyse, diffusion des données et coordination du système statistique national (2.082)

Objectif : Améliorer la capacité des organes du SSN et des acteurs dans le cadre du suivi de la réduction de la pauvreté						
Indicateurs de résultats	Unité	Périodes			Evaluation 2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
Taux d'exécution du programme indicatif 2019-2020 du SSN	%	100	100	100	100	100
Objectif : Renforcer les capacités humaines de l'Administration publique, du Secteur privé et des organisations faitières de la société civile						
Taux de réalisation des activités de renforcement des capacités	%	-	-	100	64.71	64.71

c) Exécution financière des activités genre 2021

Tableau II.2 – Exécution financière 2021 par détails des activités

Programme Administration Générale

Action : 1

Activités	Prévu	Réel	Taux (%)
Appui plan d'action micro-finances	54 571	49 131	90.03
Appui Financement PME/PMI	50 000	23 750	47.50
Appui Fonds DVPT Economique (FDE)	89 474	49 470	55.29
Projet Filets Sociaux JIGISEMEJIRI/ IDA	17 464 211	2 122 811	12.16
Projet Reconstruction et de Relance Economique (PRRE)	134 211	0	0.00
Réalisation des activités PAGAM/PREM (CNSC)	100 000	100 000	100.00

Action 8 : Gestion de l'Aide

Activités	Prévu	Réel	Taux (%)
Mise en œuvre du programme d'activité du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide	272 105	170 794	62.77
Appui mise en œuvre Plan harmonisation de l'Aide	134 211	74 200	55.29

Programme : Coordination et Formulation des Politiques, Stratégies, Programmes socioéconomiques, Sectoriels

Action 2 : Formulation et coordination des politiques de Lutte contre la pauvreté et le Développement Durable

Activités	Prévu	Réel	Taux (%)
Mise en œuvre des activités de la CT/CSLP	417 536	353 336	84.62
Projet d'Appui mise en œuvre CREDD	223 684	80 144	35.83
Total	641 220	433 480	67.60

Programme : Collecte, analyse, diffusion des données et coordination du système statistique national

Action 3 : Renforcement des capacités d'analyse et de plaidoyer

Activités	Prévu	Réel	Taux (%)
Organisation des sessions de renforcement des capacités des acteurs du développement	61 318	54 655	89.13

D'une manière générale, en 2021, d'importants résultats ont été obtenus par le MEF dans le cadre de réduction des inégalités à travers la mise en œuvre de ses Projets /Programmes. On peut citer entre autres:

- le projet « Programme de Filets Sociaux « Jigisemejiri » (Arbre de l'espoir) qui a pu atteindre 48,31% de femmes ayant bénéficiées de transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres et souffrant d'insécurité alimentaire en vue de créer un système adaptatif national de Filet Sociaux au Mali ;
- l'Unité d'Appui et de Suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (UAS/SDSF) a mené sous la houlette du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (CNSMO), les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) du Mali A fin Décembre 2021, le document de stratégie était finalisé et le circuit d'adoption par le Gouvernement était entamé. L'objectif visé de la SNIF est d'assurer sur un horizon de cinq ans l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée et innovante de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte et par des institutions financières viables et pérennes.
Aussi, l'élaboration d'un Programme National d'Education Financière (PNEF) a été lancée sous la conduite technique de l'UAS/SDSF. Ce programme est destiné à toutes les couches de la société notamment l'accent sur les femmes, les jeunes du milieu scolaire et non scolaire et les populations rurales ;
- le FDE à travers ses projets a obtenu les résultats ci-après :
 - un mécanisme de financement mis en place à travers les banques, les établissements financiers et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en vue de permettre le financement essentiellement de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, les petites et micro entreprises pour la production de l'alimentation et les services y afférents comprenant de façon non exhaustive, la transformation des aliments, le stockage et la commercialisation ;

- au moins 200 Petites et Moyennes Entreprises (PME) et 2 500 Micros et Petites Entreprises (MPE)/ Très Petites Entreprises (TPE) sont financées à travers les activités telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, les petites et micro entreprises pour la production de l'alimentation et les services y afférents comprenant de façon non exhaustive, la transformation des aliments, le stockage et la commercialisation ;
- au moins 200 bénéficiaires (Promoteurs des PME et des MPE/TPE), les banques, les établissements financiers et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont accompagnés et formés à travers des activités de d'information / communication, d'organisation et de formation ;
- quarante Neuf (49) PME ont été financées dont Quarante Quatre (44) PME au profit des Hommes, soit un taux de 86% et Cinq (05) au profit des Femmes, soit un taux de 14% ;
- Trois Cent Quarante Cinq (345) MPE/TPE ont été financées dont Deux Cent Vingt Cinq (225) au profit des hommes, soit 78% et Cent Vingt (120) au profit des femmes ;
- à travers le Programme de Relance du volet Crédits aux Artisans de l'Ex PDSA, la junte masculine, tous secteurs confondus à l'exception des métiers d'hygiènes et de soins corporels, occupe les premières places des bénéficiaires de financement. Par ailleurs trois femmes évoluant dans l'alimentaire ont bénéficié de financement contre un seul homme. Ainsi, les hommes sont au nombre de Vingt Cinq (25) contre un total de Seize (16) femmes ;
- un mécanisme de financement est mis en place à travers ORABANK MALI en vue de permettre l'amélioration du niveau de vie des promoteurs PME & MPE/TPE par l'accroissement de leurs revenus ;
- au moins Cent (100) Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Deux Cent (200) Très Petites Entreprises (TPE) / Micros et Petites Entreprises (MPE) en créations ou existantes dont les activités sont tournées vers les branches d'activités telles que : l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, l'éducation, les services, etc. qui sont financées;
- au moins Deux Cent (200) promoteurs PME & MPE/TPE bénéficiaires du financement de Orabank - Mali, sont accompagnés et formés à travers des activités d'information/ communication, d'organisation et de formation.

III. PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES ACTIONS GENRES

Les tableaux ci-dessous présentent le « budget genre » constitué des allocations budgétaires pour les activités/projets, actions, programmes dans le RAP du ministère qui ont probablement un lien avec l'égalité de genre. Le MEF n'a pas encore mené l'analyse qui permettrait de catégoriser les activités en termes de lien - direct, indirect, ou non explicite - avec l'égalité de genre. Cette analyse sera réalisée pour le RG24. Pour ce RG23, les dépenses listées ci-dessous sont celles identifiées "à première vue" comme ayant probablement un lien avec l'égalité de genre - dans la plupart des cas ce lien sera au mieux, indirect.

Tableau III.1a – Budget genre : Dépenses ciblant l'égalité de genre

Programme : Administration Générale

Objectif : Améliorer la coordination et le suivi-évaluation des politiques et stratégies du Département

Action : 1

Activités	En milliers de francs CFA				
	2021 Réalisation	2022 Budget	Prévisions		
			2023	2024	2025
Appui plan d'action micro-finances	49 131	25 844	25 000	21 500	25 800
Appui Financement PME/PMI	23 750	23 750	23 750	23 750	23 750
Appui Fonds DVPT Economique (FDE)	49 470	102 000	102 000	102 000	102 000
Projet Filets Sociaux JIGISEMEJIRI/ IDA	2 122 811	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réalisation des activités PAGAM/PREM (CNSC)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000

Action 8 : Gestion de l'Aide

En milliers de FCFA

Activités	2021	2022	Prévisions		
	Réalisation	Budget	2023	2024	2025
Projet d'Appui Cellule de Développement du Secteur Financier	170 794	300 000	300 000	300 000	300 000
Mise en œuvre du Programme d'activités de la cellule gestion fonds d'inclusion fin. des populations vulnérables	74 200	40 062	40 000	380 000	206 000

Programme : Coordination et Formulation des Politiques, Stratégies, Programmes socioéconomiques, Sectoriels

Objectif : Améliorer la coordination de la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des stratégies sectoriels de développement

Action 2 : Formulation et coordination des politiques de Lutte contre la pauvreté et le Développement Durable

En milliers de FCFA

Activités	2021	2022	Prévisions		
	Réalisation	Budget	2023	2024	2025
Mise en œuvre des activités de la CT/CSLP	353 336	132 520	130 000	140 000	200 00
Projet d'Appui mise en œuvre CREDD	80 144	250 000	250 000	250 000	250 000

Programme : Collecte, analyse, diffusion des données et coordination du système statistique national

Objectif : Améliorer la capacité des organes du SSN et des acteurs dans le cadre du suivi de la réduction de la pauvreté

Action 3 : Renforcement des capacités d'analyse et de plaidoyer

En milliers de FCFA

Activités	2021	2022	Prévisions		
	Réalisation	Budget	2023	2024	2025
Organisation des sessions de renforcement des capacités des acteurs du développement	54 655	80 000	75 000	78 000	80 000

Tableau III.3 - Effectif de femmes du MEF par poste de responsabilité

STRUCTURES	Directeur	Directeur Adjoint	Sous-Directeur	Chef de Division	Chef de Section	Chargé de dossier	Directeur Régional
Direction des Ressources Humaine (DRH)	0	0	0	1	3	0	0
Direction Générale de la Dette Publique (DGDP)	0	0	0	2		0	0
Office National des Produits Pétroliers (ONAP)	0	0	0	3	2	1	0
Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CCS/SFD)	0	0	0	1		2	0
Direction Générale des Marchés Publics et de Délégation des Services Publics (DGMP/DSP)	0	0	1	3	2	0	1
Direction des Finances et du Matériel (DFM)	0	0	0	0	3	0	0
Inspection des Finances (IF)	0	0	0	0		8	0
Cellule Technique CSLP	0	0	0	0		2	0
Direction Générale des Impôts (DGI)	0	0	0	12	9	0	1
Direction Nationale du contrôle Financier (DNCF)	0	0	0	33		0	1
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)	0	1	0	5	16	2	0
Direction Générale des Douanes (DGD)	0	0	2	2	29	0	1
Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPDP)	0	0	0	0	3	0	0
Cellule d'Appui à l'Informatisation des services Financiers et Fiscaux (CAISFF)	1	0	0	2	3	0	0
Total	1	1	3	64	70	15	4
Direction Nationale	0	1	0	38	19	2	1
Direction Générale	0	0	3	19	40	0	3
Service Rattaché	1	0	0	7	8	13	0

IV. RECOMMANDATIONS

Il est important que le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) dispose d'un instrument efficace permettant d'analyser la part des budgets alloués uniquement aux activités du genre.

V. CONCLUSION

Au plan économique, un des déterminants de la pauvreté concerne le niveau de prise en compte de l'approche inclusive en l'occurrence la participation et l'équité genre dans les initiatives de développement économique. Les politiques et stratégies de développement sont pro-genre à la conception et planifient des activités qui impliquent les femmes, mais c'est dans la mise en œuvre que certaines couches (par exemple les femmes et enfants) sont moins impliquées.

Au plan politique, le Mali traverse une période d'instabilité et de conflit quasi permanente depuis 2012, l'occupation d'une bonne partie du pays par des groupes armés et la nouvelle période de transition issue de la crise politico institutionnelle d'août 2020.

L'autonomisation de la femme passe certainement par la prise en compte des besoins sexo-spécifiques dans les outils de planification et de Programmation. Aussi, il est crucial que les femmes arrivent à l'autosuffisance grâce à un appui initial et non pas par le biais de l'aumône. Des informations détaillées sur les succès obtenus doivent être recueillies pour les analyser et les systématiser afin de promouvoir des programmes porteurs de réussites.

Le présent Rapport Genre s'inscrit dans une démarche pluriannuelle et graduelle d'amélioration de sa préparation.

2.3.4 MINISTERE DE L'ARTISANAT DE LA CULTURE, DE L'INDUSTRIE HOTELIERE ET DU TOURISME

La culture, l'artisanat et le tourisme est un secteur d'activités à part entière, qui a ses acteurs spécialisés et ses besoins spécifiques, mais aussi une matière transversale par excellence, qui entretient des liens avec tous les autres domaines de politique sectorielle. C'est également un secteur dont la vitalité ne dépend pas seulement des pouvoirs publics mais aussi et surtout du dynamisme de ses acteurs indépendants et de l'engagement de toutes les forces vives de la société en sa faveur.

Le présent rapport qui constitue la contribution du secteur artisanat, culture et tourisme dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali décrit les enjeux du genre dans ledit secteur, les mesures et ou les stratégies spécifiques qui ciblent les questions genre dans le département, l'évaluation des activités qui ont concerné la réduction des inégalités en 2021 et la planification et budgétisation des actions genre en 2023.

1-Les Enjeux-Genre

L'égalité des genres est une priorité pour le Ministère de l'Artisanat, de la Culture de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme dans les domaines de la conservation du patrimoine, de la création artistique et culturelle. L'égalité entre les femmes et les hommes dans la participation, l'accès et la contribution à la vie culturelle, relève autant des droits de l'Homme que des droits culturels, et elle est également une dimension importante pour garantir la liberté d'expression pour tous. Les enjeux majeurs sont :

- l'intégration de la dimension genre à tous les projets et programmes du département ;
- l'inscription dans les plans d'actions, des activités spécifiques en lien avec le genre dans les structures du département ;
- la sensibilisation pour l'égalité des droits, les responsabilités et opportunités pour les femmes et les hommes, filles et garçons dans le domaine de conservation du patrimoine et de la création artistique et culturelle ;
- la contribution et la participation des femmes de façon égale au théâtre, au cinéma, aux arts, à la musique et au patrimoine ;
- le développement d'industries culturelles nationales ;
- l'accès et la participation à une vie culturelle libre et active ;
- le développement du dialogue interculturel à l'échelle nationale et internationale

2-Les stratégies de réduction des inégalités liées au genre

Les mesures spécifiques :

- améliorer la circulation et le partage de l'information liée au genre ;
- assurer la protection juridique et sociale des artistes et travailleurs culturels ;
- développer tous les métiers d'art pratiqués au Mali ;
- soutenir le développement de l'emploi culturel ;
- assurer la reconnaissance et l'exercice des droits culturels des femmes ;
- améliorer l'exercice des droits culturels de l'enfant ;
- assurer la promotion culturelle de la jeunesse et valoriser ses diverses expressions culturelles.

3- Evaluation des activités genre 2021

Le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme à travers la mise en œuvre de ses programmes, a réalisé certaines activités dans le sens de la réduction des inégalités sensibles au genre. Le programme 2.049 Promotion de la Création Artistique et Littéraire a le plus contribué à obtenir des résultats. Les tableaux suivants montrent les caractéristiques de l'aspect genre dans le département.

Programme 2.049 : Promotion de la Création Artistique et littéraire

Objectif n°1 : Promouvoir les arts et les lettres

Indicateur n°1.2. Taux des acteurs appuyés

Activité n 1.2.1. Renforcement de capacités des acteurs dans les professions artistiques et littéraires.

En 2021, le département a appuyé 306 acteurs et associations culturels dont six (06) sont soit des acteurs féminins ou des associations féminines à coût de 20 millions

Objectif n°4 Améliorer la fréquentation des infrastructures culturelles

Indicateur n°2: Taux de réalisation des activités culturelles organisées au niveau des infrastructures

Activité 4.2.8 Parcours pédagogique

Cette activité a pour objectif de sensibiliser et informer les plus jeunes sur les potentialités et les menaces qui planent sur le continent africain. Elle a vu la participation de **230 jeunes** enfants des écoles fondamentales des régions de Koulikoro, de Ségou et du District de Bamako ; Il s'agit de mettre en compétition des enfants pour éveiller leur conscience sur le continent.

Objectif n° 6: Assurer la formation des techniciens des arts et de la culture.

Indicateur n°6.2 . Taux de réalisation des activités de formation

Activité n°6.1.2. Renforcement des capacités pédagogiques de l'INA

Tableau 1: Artistes et intellectuels reçus à BlonBa pour des spectacles, des débats ou des résidences de créations en 2021

Unité : Nombre

Artistes et intellectuels	Effectif		
	Homme	Femme	Total
Musique	4	2	6
Théâtre	3	1	4
Cinéma	2	0	2
Danse	0	5	5
Festival accueilli	1	1	2
Total	10	9	19

Source : BlonBa, rapport d'activités 2021

Tableau 2: Étudiants par section et par sexe du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATÉ, 2020-2021

Unité : Nombre

Sexe Sections	Garçon	Fille	Total
Arts plastiques	34	05	39
Danse	08	16	24
Multimédia	31	14	45
Musique	43	08	51
Théâtre	17	18	35
Design	11	10	21
Ingénierie Culturelle	04	00	04
Total			219

Source : CAMM-BFK, rapport CA 2020-2021

Tableau 3: Professeurs par nationalité et par sexe du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia –Balla Fasséké KOUYATE, 2020-2021

Statut	Unité : Nombre					
	Maliens			Étrangers		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Professeurs	49	8	57	1	0	1
Total	49	8	57	1	0	1

Source : CAMM-BFK, rapport CA 2010-2021

Tableau 4: Récapitulatif des étudiants de l'Institut National des Arts par section et sexe.

Unité: Nombre

Année Sections	2020-2021		
	Garçon	Fille	Total
Animation Socioculturelle	26	60	86
Art Dramatique	14	28	42
Arts Plastiques	43	21	64
Métiers d'Art	120	49	169
Musique	54	26	80
Total	257	184	441

Source : INA, rapport d'activités 2020-2021

Tableau 5: Personnel de l'Institut National des Arts par statut et par sexe en 2020 Unité : Nombre

Statut	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Administration	7	7	14
Professeurs permanents	21	4	25
Professeurs contractuels	0	0	0
Professeurs vacataires	40	6	46
Total	68	17	85

Source : INA, rapport d'activités 2020-2021

Tableau 1: Répartition mensuelle des lecteurs de la Bibliothèque Nationale par sexe en 2020 Unité : Nombre

Mois	Sexe		
	Homme	Femme	Total
Janvier	1287	77	1364
Février	1333	165	1498
mars	1627	159	1786
Avril	1613	80	1693
Mai	1341	89	1430
Juin	1719	150	1869
Juillet	1458	90	1548
Août	1543	166	1709
Septembre	1742	160	1902
Octobre	1561	140	1701
Novembre	1680	159	1839
Décembre	1573	148	1721
Total	18477	1583	20060

Source : Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation (DNBD),

- Planification et budgétisation des actions genre pour 2022

En 2022, le département de la culture ambitionne de rendre encore visible les questions relatives à la réduction des inégalités dans la mise en œuvre des activités des différents programmes.

2.3.6 MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

2.3.6.1 Les enjeux genre

Les enjeux portent sur les points suivants:

- l'appui à apporter aux femmes opératrices économiques ainsi que l'aide des organisations de femmes opératrices économiques à accéder aux moyens financiers;
 - le renforcement des capacités des femmes au sein des structures par la formation continue;
 - le renforcement des capacités entrepreneuriales des organisations de femmes opératrices économiques à travers la formation, l'information et la sensibilisation;
 - l'accroissement de l'accès des organisations de femmes opératrices économiques aux facteurs de production etc.

2.3.6.2 Les strategies de reduction des inégalités liées au genre

Cette situation est décelable au niveau des domaines suivants:

Les mesures spécifiques :

Le secteur de l'industrie et du commerce demeure essentiellement marqué par son caractère informel. La frange de la population dans ce domaine est majoritairement féminine.

Des projets qui appuient le secteur sont:

- le projet : « Formalisation des Acteurs du commerce de détail »
Des actions spécifiques ont été menées:
 - renforcement des capacités des responsables des faïtières dans les rôles et les procédures de mise en place des Centres de Gestion Agréés (CGA);
 - formation des bénéficiaires de prêt en comptabilité simplifiée et GERME (Gérer Mieux son Entreprise);
 - formation/sensibilisation des acteurs en cogestion des marchés et sensibilisation des usagers des marchés en hygiène et sécurité sanitaire des aliments;
 - financement des activités des commerçants détaillants des Centres de Gestion Agréés (CGA).
- le projet : « Appui au Cadre Intégré Renforcé (CIR) » en vue d'intégrer l'économie du pays dans le système commercial mondial par le renforcement des capacités nationales en matière de commerce. Le Cadre Intégré Renforcé au Mali intervient dans certaines filières agricoles (mangue, karité, gomme arabique, les produits de transformation agroalimentaire), à travers le renforcement des capacités productives et commerciales des acteurs de ces filières. Les femmes interviennent dans la production, la transformation et la commercialisation de ces filières et ses sous-produits. Elles interviennent tout au long de la chaîne de collecte, du transport et de la vente dans les différents marchés. Le karité occupe plus de 3 millions de femmes rurales et absorbe 80% des revenus de ces femmes. Pour le cas de mangue, le CIR avait mis en place une Unité de Transformation des Fruits (confiture de mangues essentiellement) au profit des femmes du Cercle de Yanfolila. Plus de 20 femmes bénéficient directement de cette Unité à Yanfolila. Plus de 6000 caisses de récolte ont été distribuées aux femmes « pisteurs » de mangues. Enfin, des formations et d'Autres Activités Génératrices des Revenus (AGR) pour les femmes intervenant dans la gomme arabique.
- Le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI).
Des actions spécifiques ont été menées:
 - dans le cadre des visites de sensibilisation des acteurs économiques sur l'importance de l'enregistrement des titres de Propriété Industrielle, en novembre 2019 une dizaine de PME féminines dans les régions de Bougouni, Koutiala et Ségou ont été visitées et sensibilisées;

- dans le cadre de l'accompagnement des producteurs de l'échalote de Bandiagara à la démarche Identification Géographique (IG), treize (13) femmes productrices ont pris part aux ateliers de renforcement de capacité sur l'application du cahier de charge de l'échalote de Bandiagara, la structuration du groupement, le modèle économique ainsi que la stratégie marketing. A cet effet, des actions spécifiques ont été menées en 2020 au profit des femmes.

2.3.6.3 Evaluation des activités genre 2021

A. Programme 2.083 : Conception et coordination de la politique sectorielle du commerce et appui à la gestion des marchés

Mise en œuvre de la politique sectorielle du commerce et appui à la gestion des marchés

OBJECTIF 2 : Organiser et renforcer les acteurs du commerce						
Indicateurs	Unité de mesure	Période			2022	
		2019	2020	2021	Prévis	Réalisations
2.1. Pourcentage des collectivités territoriales bénéficiaires d'appui-conseil dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des marchés	%					
2.2. Pourcentage des groupements et associations de commerçants bénéficiaires d'appui-conseil dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des marchés	%					
Femmes :		10	5	12		
Hommes :		10	15	8		
2.3 Pourcentage d'acteurs du commerce de détail suivis dans le cadre de la formalisation	%					

Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI) et de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détail (PROFAC)

Activités de renforcement des capacités des femmes

N°	Activités prévues 2021 Cadre Intégré (UMOCI)	Activités réalisées 2021		Observations
		Nombre de femmes	Montant FCFA (dépenses)	
01	Formation des femmes des sociétés coopératives de gomme arabique sur les activités génératrices de revenu	-	-	Activité prévu en 2020-2022
02	Formation des Collecteurs de gomme arabique sur les techniques de collecte et de commercialisation de la gomme	-	-	Activité achevé
03	Appui aux DRDSES pour le suivi des Unions des SCOOPS dans le cadre de leur redynamisation	-	-	Activité prévu en 2020-2022
04	Accompagnement des acteurs de la filière gomme arabique au Salons International de l'Agriculture de Paris	-	-	Activité prévu en 2020-2022

05	Formation de 50 Promotrices des PME de transformation des produits agroalimentaires formés sur les opportunités et les politiques d'investissements au Mali, du 26 au 28 janvier 2021 à Bamako	30	17 070 250	
06	Accompagnement des acteurs aux manifestations commerciales à l'étranger (Foire, Salons, missions commerciales) et d'autres rencontres à l'étranger (journées, Foras).	35	63 993 940	Accompagnement des femmes filiales karité et mangue aux manifestations commerciales organisées au mali et à l'étranger.
07	Sketch de Sensibilisation des femmes sur la protection de l'environnement (protection des arbres notamment les gommerais et les arbres à karité).			
08	Participation à la Conférence annuelle sur le Karité de l'Alliance Globale pour le Karité	10	Sans cout	La conférence de 2021 a été organisée par visioconférence. Celle de 2022 a été organisée à Lomé au Togo.
09	200 femmes de la filière karité formées sur les techniques de collecte des amandes et les technique de production du beurre de karité à Ségou, Sikasso, Kita, Koulikoro et Bamako	200	32 219 500	
10	259 acteurs dont 185 femmes de la filière karité forment à la maitrise des exigences règlementaires et commerciales et les normes de qualité à Ségou, Sikasso, Kita, Koulikoro et Bamako.	185	46 703 238	
11	115 femmes formées sur la gestion de la coopérative, le marketing et la gestion commerciale dans le cadre du partenariat Public Privé entre l'UMOCI et MALISHI	115	23 363 559	
12	Formation de 30 acteurs privés dont 15 femmes sur les procédures d'exportation des produits nationaux.			Prévue en 2022

B. Programme 2.084 : Développement du secteur industriel

Mise en œuvre de la politique sectorielle de l'industrie.

OBJECTIF 3: Assurer la mise en œuvre de la Stratégie du Secteur Agroalimentaire						
Indicateurs	Unité de mesure	Période			2022	
		2019	2020	2021	Prévis	Réalisations
3.1 : Proportion des acteurs formés						
Femmes :		26	85	100	100	
Hommes		8	15	100	100	
OBJECTIF N°4 : Assurer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement de la Propriété Intellectuelle						
4.3. Nombre de Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) périphériques créés	Nombre	38	10	100	100	

Mise en Œuvre du Centre pour le Développement du Secteur Agro-Alimentaire (CDA) et du Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI)

Activités de renforcement des capacités des femmes

N°	Activités prévues 2021	Acticités réalisées 2021		Observations
		Nombre de femmes	Montant FCFA (dépenses)	
01	Organisation de sessions de formation des acteurs de la transformation sur la propriété industrielle	150	3 000 000	

B. Programme 2.085: Appui au développement du secteur privé

Mise en œuvre de la politique sectorielle de l'industrie

OBJECTIF 2: METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DESTINEES AU DEVELOPPEMENT DES PME						
Indicateurs	Unité de mesure	Période			2022	
		2019	2020	2021	Prévis	Réalisations
Nombre de PME ayant bénéficié d'une formation	Nbre					
Femmes :		11	47	10	70	
Hommes :		4	20	0	30	
OBJECTIF N°5 : COORDONNER ET SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE						
Taux de mise en œuvre des initiatives de développement du secteur privé	%	15				

Activités de renforcement des capacités des femmes

N°	Activités prévues 2021	Acticités réalisées 2021		Observations
		Nombre de femmes	Montant FCFA (dépenses)	
01	Formation de 15 PME en E-Commerce			
02	Formation gestion du contrat de travail pour les opérateurs économiques (CNPM, REAO), les professionnels de justice (greffiers, avocats, magistrats)	09	5 405 000	L'activité a été financée par le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'Appui à la Gouvernance Economique pour un Développement Durable (PAGEDD) PTBA 2021

B. Programme 2.086 : Promotion et développement de la micro-finance**Mise en œuvre de la politique sectorielle de l'industrie**

OBJECTIF 3: Contribuer à la professionnalisation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)						
Indicateurs	Unité de mesure	Période			2022	
		2019	2020	2021	Prévis	Réalisations
Nombre de SFD ayant bénéficié de formation	Nbre					
Femmes.....		-	15	16	-	
Hommes.....		-	20	21	-	

NB : Pas de données antérieures à 2020 pour les structures techniques relevant du Ministère chargé de la Promotion des Investissements

2.3.6.4

Planification et budgétisation des actions genre

Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes
	Libellés	Réf	Cibles			
		2020	2021	2022	2023	2024
Renforcer les capacités au sein des structures par la formation continue	Direction des Finances et du Matériel (DFM)					
	Sensibilisation sur le sens de responsabilité					
	Femmes.....	35	13			
	Hommes.....	10	7			
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	Projet Appui au Cadre Intégré (UMOCI)					
	Accompagnement des activités de la Journée internationale de la Femme rurale : acquisition des matériels aux femmes rurales en 2021					Non réalisée. L'activité a été abandonnée depuis 2019.
	Femmes.....					
	Hommes.....					La formation de 30 Agents de la DGCC prévue en 2021.
	Formation de Cinquante (50) Agents de la DGCC sur les procédures du contrôle économique					
Femmes.....	56	09				
Hommes.....	24	21			La réalisation de l'activité reste liée à l'installation du séchoir à tunnel.	
Formation de 25 promoteurs des PME de transformation des produits agroalimentaires acteurs dont 20 femmes sur les nouvelles techniques d'utilisation du séchoir à tunnel à Sikasso						
Femmes.....	20	20				
Hommes.....	05					

Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes	
	Libellés	Réf	Cibles				
		2020	2021	2022	2023	2024	2021
Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes	
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	Libellés	Réf	Cibles			2022	
		2020	2021	2022	2023	2024	
	Formation des femmes sur la notion de base du système de management de la qualité Femmes..... Hommes.....	20 05	15	30 0	0 0	0 0	30 Promotrices des PME de transformation des produits agroalimentaires formés sur la notion de base du système de management de la qualité, du 09 au 11 février 2022 à Mopti (655 km de Bamako) ; 30 Promotrices des PME de transformation des produits agroalimentaires formés sur les référentiels de certification agroalimentaire 15 au 17 février 2022 à Sikasso (365 km de Bamako) ; 30 Promotrices des PME de transformation des produits agroalimentaires formés sur la Sécurité sanitaire des
	Formation des femmes sur les référentiels de certification agroalimentaire Femmes..... Hommes.....	0 0	0 0	30 0	0 0	0 0	
	Formation des acteurs sur les techniques de collecte des amandes et les techniques de production du beurre de karité Femmes..... Hommes.....	0 0	0 0	30 0	0 0	0 0	
	Formation de 200 acteurs sur les techniques de traitement des amandes et de production du beurre de karité et de fabrication du savon Femmes..... Hommes.....	0 0	200 0	200 0			
	Formation de 200 femmes de la filière karité formés à la maîtrise des exigences réglementaires et commerciales et les normes de qualité à Ségou, Sikasso, Kita, Koulikoro et Bamako Femmes..... Hommes.....	0 0	185 74	200 0			

Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes	
	Libellés	Réf	Cibles				
		2020	2021	2022	2023	2024	2021
	Mise en œuvre du Programme de durabilité en faveur de la filière karité et en faveur des femmes sur l'amélioration de la qualité des amandes de karité	50	115	115			produits agroalimentaires , 02 au 04 février 2022 à Ségou (240 km de Bamako)
	Femmes.....	0	0	0			
	Hommes.....						
	Participation à la Conférence annuelle sur le Karité de l'Alliance Globale pour le Karité						Formation de 200 acteurs sur les techniques de traitement des amandes et de production du beurre de karité et de fabrication du savon à Ségou, Sikasso, Kita, Koulikoro et Bamako.
	Femmes.....	2	10	5			
	Hommes.....	-	0	0			
							Formation de 200 femmes de la filière karité formés à la maîtrise des exigences réglementaires et commerciales et les normes de qualité à Ségou, Sikasso, Kita, Koulikoro et Bamako.
							Mise en place des Sociétés coopératives (SCOOPs) des Unions des SCOOPs et la formation de 115 femmes en Gestion de la

Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes
	Libellés	Réf	Cibles			
		2020	2021	2022	2023	2024
						Coopérative, Marketing et gestion commerciale dans les communes de Doussoudiana, koloni et Madina. 05 femmes accompagnées à la Conférences de l'Alliance Globale du karité (AGK), du 04 au 06 juin 2022 à Lomé au Togo
Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes
les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	Libellés	Réf	Cibles			2022
		2020	2021	2022	2023	2024
	Participation à la Foire Internationale de Dakar (FIDAK) Femmes..... Hommes.....	- - -	03 0	05 0		
Participation au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris Femmes..... Hommes.....	6 1	6 0	5 0			

Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes	
	Libellés	Réf	Cibles				
		2020	2021	2022	2023	2024	2021
	Poursuite de l'accompagnement de deux (02) PME de transformation des produits agricoles aux références de certification: <ul style="list-style-type: none"> - HACCP (ISO 22000) pour DANAYA CEREALES appartenant à une femme (28 femmes employées); - Bio pour COPROKAZAN (beurre de karité) appartenant à une coopérative de 4500 femmes membres Femmes..... 4528 Hommes..... -						COPROKAZAN a été accompagnée à la certification Bio de 2020 à 2021. Les frais de certifications seront réglés en 2022 en vue de l'obtention du certificat.
Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes	
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	Libellés	Réf	Cibles				
		2020	2021	2022	2023	2024	2022
	Accompagnement de deux (02) PME aux référentiels de certification appartenant à deux femmes : <ul style="list-style-type: none"> - HACCP pour MAM COCKTAIL à Bamako. - HACCP pour ETS DIALLO à Sikasso Femmes..... 0 Hommes..... 0						ETS DIALLOa été accompagnée à la certification HACCP. Elle a obtenu son certificat HACCP en 2022
	Formation des femmes de l'Unité de Transformation des Fruits de Yanfolila (UTRAFRUY) sur l'utilisation de l'étiquetage Femmes..... 25 Hommes..... -						L'activité n'est pas récurrente.

Objectif	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes	
	Libellés	Réf	Cibles				
		2020	2021	2022	2023	2024	2021
	Sensibilisation des femmes sur les techniques de production des amandes et du beurre de karité						Activité prévue en 2022
	Femmes.....	2 000	0	200			
	Hommes.....	-					
	Formation de 200 acteurs sur la traçabilité des amandes et du beurre de karité						Activité prévue en 2022
	Femmes.....	0	0	200			
	Hommes.....	0	0	0			

Objectif	Indicateurs						Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes
	Libellés	Réf	Cibles				
		2020	2021	2022	2023	2024	2022
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	Formation des femmes des Coopératives de gomme arabique sur les activités génératrices de revenu						L'activité sera réalisée courant 2 ^{ème} semestre 2022
	Femmes.....	100	100	100	100	-	
	Hommes.....	-					
	Formation des femmes de la filière gomme en gestion coopérative, marketing et lobbying	-	-	100	-	-	L'activité sera réalisée en 2022 mais n'est pas récurrente
	Acquisition d'équipements maraîchers, de transformation, de pisciculture et d'irrigation au profit des femmes des Sociétés Coopératives de gomme arabique des zones gommifères						L'activité est en cour de réalisation.
Femmes.....	100	100	100	-	-		
Hommes.....	-						
Recherche de débouche pour la gomme arabique : Accompagnement des acteurs de la filière gomme arabiqueaux Salons Internationaux Spécialisés agroalimentaires (France, Allemagne, USA)						L'activité sera réalisation 4 ^{ème} trimestre 2022.	
Femmes.....	03	03	02 06	02			
Hommes.....	05			06			

Produits nationaux sur les marchés internationaux	Renforcement des capacités des responsables des faitières dans la création des Centres de Gestion Agréés (CGA)					
	Femmes.....	300				
	Hommes.....	200				
	Financement des activités des commerçants détaillants des Centres de Gestion					
	Femmes.....	300				
	Hommes.....	200				
	Formation/sensibilisation des acteurs en cogestion des marchés et sensibilisation des usagers de 11 marchés en hygiène et sécurité sanitaire des aliments.					
	Femmes.....	3 000				
	Hommes.....	200				
	Formation des Commerçants détaillants adhérents des CGA en Comptabilité Simplifiée et GERME (Gérer Mieux son Entreprise)					
	Femmes.....	300				
	Hommes.....	200				

Objectifs	Indicateurs					Activités de renforcement des capacités prévues pour les femmes	
	Libellés	Réf	Cibles			2024	2022
		2020	2021	2022	2023		
Renforcer les capacités d'offre des produits nationaux sur les marchés internationaux	CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE (CDA)						
	Proposition des acteurs formés						
	Femmes.....	80	85	85	85		
	Hommes.....	20	15	15	15		
	Sensibilisation à la propriété industrielle						
	Femmes.....	20	25	30	35		
	Hommes.....	30	40	50	60		
	Accompagnement des femmes productrices d'échalotes de Bandiagara à la démarche IG						
	Femmes.....	20	30	40	50	-	
	Hommes.....	45	50	60	70	-	
Renforcement des mesures destinées au développement des PME	Direction Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (DNPME)						
	Nombre de SFD ayant bénéficié de formation						
	Femmes.....	11	-	-	-	-	
	Hommes.....	4	-	-	-	-	
Contribue à la profession Des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	CENTRE DE PROMOTION ET D'APPUI DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (CPA/SFD)						
	Nombre de SFD ayant Bénéficié de formation						
	Femmes.....	-	15	16	17	18	
	Hommes.....	-	20	21	22	23	

NB : Non renseigner

CHAPITRE 4 :

Difficultés constatées

Comparé aux années précédentes, le Rapport Genre 2023 inclut quelques analyses additionnelles. Cependant ces progrès sont encore limités. De façon générale, il n'y a pas d'analyse genre de toutes les mesures financées par le budget (programmes, actions, activités y compris projets d'investissement public) et leur potentiel à contribuer à promouvoir l'égalité de genre n'est donc pas pleinement exploité. Il n'y a pas non plus d'analyse d'impact sur l'égalité de genre dans le cas de mesures nouvelles. Globalement, l'information comprise dans le Rapport Genre est insuffisante pour évaluer les résultats atteints en regard des objectifs de la PNG, et des objectifs genre du CREDD 2019-2023 et des ODD.

De façon plus spécifique, il ressort des sections des départements ministériels les constats ci-après:

- 1- enjeux genre du secteur couvert par ledit ministère: chaque ministère fait ressortir d'importants et nombreux enjeux et constats. Cependant, la dimension genre de ces enjeux et défis n'est pas toujours claire, et lorsqu'il s'agit bien d'un enjeu ou défi lié spécifiquement à l'égalité de genre, il est rarement fait mention de l'analyse sur laquelle se base le constat de cet enjeu/ce défi.
- 2- mesures ou stratégies spécifiques de réduction des inégalités liées au genre: Les mesures spécifiques présentées par les départements sont pour la plupart des solutions et recommandations génériques d'ordre transversal (p.ex. renforcement des capacités en matière de PBSG). Peu de ministères vont plus loin en proposant des mesures spécifiques propres à leur secteur d'activité.
- 3- évaluation des activités genre menées en 2021: Suivant l'approche du cadre logique qui sous-tend le budget de programmes, les départements ayant intégré l'égalité de genre dans leurs programmes devraient fournir dans leur analyse les informations sur les objectifs, résultats, ressources allouées et dépensées pour les actions entreprises en faveur de l'égalité de genre dans leurs programmes. Le RG 2023 montre qu'un effort en ce sens est fourni par les départements, mais on est encore loin d'une intégration réelle. Les analyses s'arrêtent bien souvent à des indicateurs d'activités, avec un effort de désagrégation par sexe, mais sans faire apparaître d'information financière. De plus, peu de programmes incluent de véritables indicateurs de résultats sensibles au genre.
- 4- planification et budgétisations des actions genre pour l'année 2023: De la même façon que pour les données concernant la réalisation, bien souvent l'information présentée par les ministères concernant les actions genre pour l'année 2023 ne rend pas compte des crédits ou budgets qui pourraient avoir un impact direct ou indirect sur les femmes et les hommes.
- 5- en effet, en lien avec l'évaluation ainsi que la planification et budgétisation des « actions genre », seul le Ministère des Mines, Energie et Eau avait pratiquement terminé l'analyse de base que représente la catégorisation des dépenses du DPPD-PAP, à temps pour la préparation de ce RG23. La section MMEE reflète donc une première analyse qui identifie les dépenses ayant un lien indirect avec le genre dans ces secteurs. Mais il ne s'agit pas encore d'un « budget genre » dans la mesure où ces dépenses ne contribuent qu'indirectement à l'égalité de genre, et le « marquage » du budget n'a pas encore été réalisé. D'autres ministères ont entamé mais doivent poursuivre cette analyse de base qu'est la catégorisation des dépenses de leur DPPD-PAP.
- 6- en ce qui concerne la présentation d'information sexo-spécifique sur le personnel de l'administration malienne qui avait été demandée aux ministères pilotes, ces derniers ont actualisé les données du RG22, mais l'analyse est restée confinée aux services centraux des départements. Cette analyse fait clairement ressortir le chemin qui reste à parcourir en ce qui concerne l'accès des femmes aux postes à responsabilités.

Les constats ci-dessus montrent que la planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG) rencontrent un certain nombre de difficultés, tant au niveau technique (p.ex. insuffisance des données sexo-spécifiques, faible niveau d'appropriation des concepts genre et de la PBSG au niveau des départements de même qu'au MEF et MPFEF) qu'au niveau de l'architecture institutionnelle en charge du suivi de la mise en œuvre de la PNG. La faible fonctionnalité de cette architecture institutionnelle conduit à une faible mobilisation autour de la PBSG, tant au niveau politique que technique. De ce fait, le processus d'amélioration du RG initié par le MEF n'a produit que des résultats limités malgré le fait qu'il est en cours depuis trois ans. Il est clair que réaliser les analyses nécessaires pour renforcer l'impact du budget sur l'égalité de genre, pour toutes les actions gouvernementales traduites en budget-programmes, est une entreprise de moyen terme. Par ailleurs, le contexte de ces trois années n'a guère été propice. Il serait cependant souhaitable de voir une accélération dans l'institutionnalisation de la PBSG dans les années qui suivent. Les recommandations faites au chapitre 5 visent à guider les efforts en ce sens.

CHAPITRE 5 :

Recommandations

Le Rapport Genre 2023 fait ressortir des contraintes structurelles, liées au fait que les réformes inspirées par la Politique Nationale Genre (PNG) sont encore relativement peu avancées. Au regard de ces difficultés, afin de mieux appuyer une mise en œuvre effective de la PNG au moyen de la PBSG, il s'avère indispensable de :

- poursuivre sur base de la pratique, une approche concrète pour une meilleure prise en compte de l'égalité de genre au sein de l'administration publique au niveau programmes, actions, activités des départements sectoriels. Une telle approche, qui doit s'adosser sur la « Stratégie nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre du Mali 2021-2025 » et son guide méthodologique⁹, a été initiée avec la démarche d'amélioration graduelle du Rapport Genre entreprise par le Gouvernement en 2019. A la conclusion du RG23 les pistes suivantes se dessinent, qu'il faudra prioriser dans le temps.
- poursuite des travaux de catégorisation et marquage des budgets existants et de la qualification des liens genre identifiés dans les DPPD-PAP, avec les ministères pilotes.
- réalisations d'analyses budgétaires genre approfondies pour y adosser des recommandations de réorientation de politique sectorielle en examinant les implications budgétaires. Ces analyses, complexes et exigeantes en termes de ressources, devraient viser pour commencer quelques programmes « stratégiques genre » dont l'importance pour l'égalité de genre est indispensable.
- élargissement graduel de ces analyses (de l'existant et du potentiel) à tous les secteurs et formation des ministères, afin qu'ils soient en mesure de formuler des plaidoyers visant à inscrire des programmes, actions et activités qui ciblent directement le genre dans leur budget, et d'identifier les mesures qui pourraient renforcer le potentiel de toutes leurs activités à contribuer indirectement à l'égalité de genre.
- renforcement de l'institutionnalisation de la PBSG au sein du MEF, à travers notamment:
 - la sensibilisation et le renforcement des capacités en PBSG des structures du MEF qui appuient les ministères sectoriels dans la planification et budgétisation;
 - l'implication de la Direction de la planification du développement (DNP) du MEF aux côtés de la DGB dans le travail de budgétisation sensible au genre avec les ministères sectoriels;
 - l'élaboration et l'intégration de modules sur la BSG et le RG dans la session de formation sur la budgétisation par programme organisée annuellement par la DGB;
 - la relecture et le cas échéant révision des outils et processus existants (p.ex., sélection et suivi) concernant les projets d'investissement, afin de renforcer la sensibilité au genre des investissements publics;
 - la formation des membres du comité de suivi de la Politique Nationale Genre en matière de budgétisation sensible au genre.
- opérationnaliser, les organes institutionnels de suivi de la mise en oeuvre de la Politique Nationale Genre en s'appuyant pour ce faire sur le Décret n°2021-0188/P-RM du 25 mars 2021 ayant pour intention de renforcer ces organes.¹⁰

⁹La « Stratégie nationale de Planification et Budgétisation Sensible au Genre du Mali 2021-2025 » et le « Guide Méthodologique de PBSG aux niveaux national, sectoriel et décentralisé », ont été actualisés en 2020 par le MEF avec l'appui de ONU Femmes.

¹⁰Décret portant modification du Décret n° 2014-0368/PM-RM du 27 mai 2014 fixant le cadre institutionnel d'orientation, d'impulsion et de suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.